



**SÉANCE PLÉNIÈRE
DU 12 AVRIL 2019**

DÉBATS



CORREZE
LE DÉPARTEMENT

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



NOM - PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	QUALITÉ	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
ARFEUILLERE Christophe	02/08/1968	Artisan - Maire d'Ussel	Ussel	27/03/2011
AUDEGUIL Agnès	15/01/1960	Auxiliaire puéricultrice	Egletons	22/03/2015
BOISSIERAS Pascale			Yssandonnais	29/03/2015
BOUCHETEIL Emilie	26/01/1987		Naves	29/03/2015
BOUZON Christian			Yssandonnais	06/10/2016
CHASSAGNARD Roger	30/12/1946	Retraité de l'Education Nationale - Maire de Laguenne	Sainte-Fortunade	09/03/2008
COLASSON Francis	18/07/1946	Médecin gynécologue	Brive 2	29/03/2015
COMBES Bernard	13/02/1960	Maire de Tulle	Tulle	27/03/2011
COMBY Francis	09/10/1961	Maître de Conférences des universités - Maire de Beyssenac	Uzerche	29/03/2015
COSTE Pascal	13/09/1966	Exploitant Agricole - Président du Conseil Départemental	Midi Corrèzien	09/03/2008
COULAUD Danielle	21/01/1946	Retraîtée - Maire de Margerides	Haute-Dordogne	29/03/2015
DELDOULI Najat	01/01/1967	Secrétaire	Brive 4	29/03/2015
DELPECH Jean-Jacques	27/06/1949	Architecte	Saint-Pantaléon-de-Larche	10/06/2001
DUBOST Ghislaine	12/09/1952	Retraîtée	Midi Corrèzien	29/03/2015
DUCLOS Florence	25/03/1964	Fonctionnaire territorial	Malemort	24/08/2017
DUMAS Laurence	10/09/1966	Secrétaire de Mairie - Maire de Rilhac-Xaintrie	Argentat	22/03/2015
FRONTY Gilbert	25/11/1951	Retraité de l'Education Nationale	Allassac	22/03/1998
LACHAUD Cédric	03/04/1978		Brive 1	01/04/2018
LAUGA Jean-Jacques	17/10/1949	Retraité	Seilhac Monédières	29/03/2015
LEYGNAC Jean-Claude	26/12/1953	Kinésithérapeute - Maire d'Argentat	Argentat	22/03/2015

NOM - PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	QUALITÉ	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
MAURIN Sandrine	03/04/1970	Adjoint administratif	Brive 3	29/03/2015
PADILLA-RATELADE Marilou	28/09/1960	Collaboratrice d'assurance	Ussel	22/03/2015
PETIT Christophe	24/06/1966	Technicien Supérieur à la DRAF – Maire de Lestards	Plateau de Millevaches	28/03/2004
PEYRAMARD Jean-Claude	11/06/1950	Retraité – Maire de Saint-Hilaire-Peyroux	Naves	27/03/1994
PEYRET Franck	18/05/1965	Assistant commercial	Brive 4	29/03/2015
PITTMAN Lilith	27/01/1945		Brive 2	29/03/2015
QUEYREL-PEYRAMAURE Annie	07/08/1959	Cadre secteur social	Uzerche	29/03/2015
RELIAT Michèle	17/02/1954	Conseillère Régionale	Allasac	29/03/2015
ROME Hélène	19/08/1959	Agricultrice	Seilhac Monédières	30/09/2014
ROUHAUD Gilbert	08/01/1951	Retraité – Maire d'Ussac	Malemort	22/03/2015
SIMANDOUX Nelly	15/09/1953	Retraîtée – Maire de Maussac	Plateau de Millevaches	29/03/2015
SOLER Gérard	30/09/1962	Conseiller financier	Brive 3	29/03/2015
STÖHR Jean	28/06/1950	Retraité – Maire de Neuvic	Haute-Dordogne	29/03/2015
TAGUET Jean-Marie	18/10/1957	Attaché commercial	Egletons	22/03/2015
TAMIMI Hayat			Brive 1	29/03/2015
TAURISSON Nicole	13/06/1947	Retraîtée – Maire de Noailles	Saint-Pantaléon-de-Larche	29/03/2015
TAYSSE Annick			Tulle	29/03/2015
VALLEE Stéphanie	15/12/1972	Technicienne	Sainte-Fortunade	29/03/2015

**COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

PRÉSIDENT :

M. Pascal COSTE

VICE-PRÉSIDENTS :

M. Christophe ARFEUILLERE, Mme Sandrine MAURIN, M. Christophe PETIT,
Mme Hélène ROME, M. Francis COMBY, Mme Lilith PITTMAN,
M. Jean-Marie TAGUET

MEMBRES :

M. Gérard SOLER, Mme Danielle COULAUD, M. Jean-Claude LEYGNAC,
Mme Agnès AUDEGUIL, M. Gilbert ROUHAUD, Mme Florence DUCLOS,
M. Francis COLASSON, Mme Ghislaine DUBOST, M. Franck PEYRET,
Mme Nicole TAURISSON, M. Jean STÖHR,
Mme Nelly SIMANDOUX, Mme Marilou PADILLA-RATELADE,
M. Bernard COMBES, Mme Émilie BOUCHETEIL, Mme Pascale BOISSIERAS,
Mme Hayat TAMIMI, M. Gilbert FRONTY, Mme Annick TAYSSE,
M. Cédric LACHAUD, Mme Michèle RELIAT, M. Roger CHASSAGNARD

COMMISSIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

COHÉSION SOCIALE

Président : Mme Marilou PADILLA-RATELADE

Vice-Président : M. Francis COLASSON

Membres :

Mme Agnès AUDEGUIL, Mme Sandrine MAURIN, M. Christophe PETIT,
Mme Lilith PITTMAN, Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE, M. Gilbert ROUHAUD,
M. Gérard SOLER, M. Jean STÖHR, Mme Pascale BOISSIERAS,
M. Cédric LACHAUD, Mme Hayat TAMIMI, Mme Annick TAYSSE

COHÉSION TERRITORIALE

Président : Mme Laurence DUMAS

Vice-Président : Mme Nelly SIMANDOUX

Membres :

M. Christophe ARFEUILLERE, Mme Danielle COULAUD, Mme Najat DELDOULI,
M. Jean-Claude LEYGNAC, Mme Florence DUCLOS, M. Christophe PETIT,
Mme Hélène ROME, M. Jean-Marie TAGUET, M. Roger CHASSAGNARD,
M. Jean-Claude PEYRAMARD, Mme Michèle RELIAT, Mme Stéphanie VALLÉE

AFFAIRES GÉNÉRALES

Président : M. Franck PEYRET

Vice-Président : M. Jean-Jacques LAUGA

Membres :

M. Francis COMBY, M. Jean-Jacques DELPECH, Mme Ghislaine DUBOST,
Mme Laurence DUMAS, Mme Marilou PADILLA-RATELADE,
Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE, Mme Nelly SIMANDOUX,
Mme Nicole TAURISSON, M. Christian BOUZON, Mme Émilie BOUCHETEIL,
M. Bernard COMBES, M. Gilbert FRONTY

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

M. Alexandre MURAT

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DES SERVICES

M. Éric LARUE

DIRECTEUR DU CABINET DU PRÉSIDENT

M. Laurent DARTHOU

CHEF DE CABINET

M. Vincent SEROZ



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



L'an deux mille dix-neuf et le douze Avril, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département Marbot, à TULLE, au lieu habituel de ses délibérations.

Présents :

M. Christophe ARFEUILLERE - Mme Agnès AUDEGUIL - Mme Pascale BOISSIERAS -
Mme Emilie BOUCHETEIL - M. Christian BOUZON - M. Francis COLASSON -
M. Bernard COMBES - M. Francis COMBY - M. Pascal COSTE - Mme Danielle COULAUD -
Mme Najat DELDOULI - M. Jean-Jacques DELPECH - Mme Ghislaine DUBOST -
Mme Florence DUCLOS - Mme Laurence DUMAS - M. Gilbert FRONTY - M. Cédric LACHAUD -
M. Jean-Jacques LAUGA - M. Jean-Claude LEYGNAC - Mme Sandrine MAURIN -
Mme Marilou PADILLA-RATELADE - M. Christophe PETIT - M. Jean-Claude PEYRAMARD -
M. Franck PEYRET - Mme Lilith PITTMAN - Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE -
Mme Michèle RELIAT - Mme Hélène ROME - M. Gilbert ROUHAUD - Mme Nelly SIMANDOUX -
M. Gérard SOLER - M. Jean STÖHR - M. Jean-Marie TAGUET - Mme Hayat TAMIMI -
Mme Nicole TAURISSON - Mme Annick TAYSSE - Mme Stéphanie VALLEE

Pouvoir :

Monsieur Roger CHASSAGNARD à Madame Stéphanie VALLEE

Monsieur Christophe ARFEUILLERE remplit les fonctions de Vice-Président.

Madame Sandrine MAURIN remplit les fonctions de Secrétaire.

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

Table des matières

CONSEIL DÉPARTEMENTAL du 12 AVRIL 2019

PAGES

Ouverture de la séance par Monsieur Pascal COSTE, Président
et introductions

11 à 21

EXAMEN DES RAPPORTS ET INTERVENTIONS

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES

301	Concordance des comptes avec le compte de gestion de Madame la Payeuse Départementale pour 2018 : budget principal du Département et budget annexe du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille	22
302	Compte Administratif du budget principal du Département pour 2018	23 à 26
303	Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) : Compte Administratif 2018	27
304	Affectation des résultats et couverture du besoin de financement de la section d'investissement - Budget principal et budget annexe du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille	28
305	Budget Primitif principal du Département pour 2019	29 à 32
306	Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) : Budget Primitif 2019	33

307	Vote des taux 2019 : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe d'aménagement et taux perçu au titre des droits d'enregistrement et taxe de publicité foncière sur les mutations à titre onéreux d'immeubles et de droits immobiliers	34 et 35
308	Politique des Ressources Humaines - Dotations 2019	36
309	Actualisation des tableaux des emplois budgétaires au 28 février 2019	37
310	Marchés publics et accords-cadres. Délégation de pouvoir à Monsieur le Président du Conseil Départemental - Article L. 3221-11 du Code des Collectivités Territoriales	38

COMMISSION DE LA COHÉSION SOCIALE

101	Politique de l'Autonomie - Dotations 2019	39 à 44
102	Mise en œuvre d'un dispositif expérimental d'insertion professionnelle pour adultes autistes en Corrèze dit projet "GER'SON-ANDROS"	45
103	Politique de l'emploi et de l'insertion - Dotations 2019	46 à 49
104	Santé et prévention : protection maternelle et infantile - Prévention et santé - Dotations 2019	50
105	Politique de prévention et de protection de l'enfance - Dotations 2019	51 et 52
106	Politique de prévention et actions sociales - Dotations 2019	53
107	Actions en faveur des collèges publics, de l'éducation et de la jeunesse - Actions transports : élèves handicapés, Handimobile, jeunesse - Dotations 2019	54 à 56
108	Politique sportive départementale - Dotations 2019	57 et 58
109	Politique culturelle départementale - Dotations 2019	59 à 61

110	Archives Départementales - Dotations 2019	62
111	Bibliothèque Départementale - Dotations 2019	63

COMMISSION DE LA COHÉSION TERRITORIALE

201	Réseaux et Infrastructures - Dotations 2019	64 à 67
202	Aides aux collectivités - Dotations 2019	68 à 70
203	Développement et attractivité des territoires 2019	71 et 72
204	Modification des statuts du Syndicat Mixte pour la création, l'aménagement et la gestion de l'aérodrome de Brive-Souillac et approbation du contrat d'objectifs aéroport Brive Vallée de la Dordogne	73
205	Tourisme - Dotations 2019	74 et 75
206	Aménagement Numérique du Territoire - Dotations 2019	76 et 77
207	Politique de l'habitat - Dotations 2019	78
208	Protocole d'aide au rétablissement de l'équilibre de l'Office Public Habitat Corrèze Habitat 2017-2021	79
209	Politique départementale de la Transition Ecologique - Dotations 2019	80 à 82
210	Création de la Société Economie Mixte Corrèze Energies Renouvelables	83 et 84
211	Politique Départementale relative aux systèmes d'information de la Collectivité - Dotations 2019	85 et 86
212	Bâtiments et moyens généraux - Dotations 2019	87

M. LE PRESIDENT – Mes Chers Collègues, avant d’entamer cette séance, je voudrais que nous ayons une pensée pour Annie DELCAMBRE, qui nous a quittés récemment. Agée de 64 ans, elle était agent du Département depuis 1991. Secrétaire à la MSD (Maison de Solidarité Départementale) de Brive-Ouest, elle avait effectué l’ensemble de sa carrière dans le domaine social. J’adresse toutes nos pensées à sa famille, et notamment à son fils Jérôme, également agent du Département. A sa mémoire, je vous invite à observer une minute de silence.

Une minute de silence est observée en mémoire d’Annie DELCAMBRE.

Je vous remercie.

Je voudrais aussi accueillir dans cette enceinte, Monsieur Jacques AMAT, qui est notre nouveau Payeur Départemental. Nous lui souhaitons la bienvenue et je remercie également Madame Josette HOURQUET, qui était en poste depuis trois ans et avec qui nous avons eu les meilleures relations. Je sais que vous avez déjà pris les contacts nécessaires ; nous avons eu l’occasion de nous rencontrer aussi. Il n’y a pas de raison que le travail de qualité qui a toujours été de rigueur entre nos services et la Paierie Départementale ne puisse pas perdurer. Certes il existe des périodes, comme actuellement, durant lesquelles beaucoup de choses sont remises en cause ; on voudrait notamment faire de vous des agents comptables de cette collectivité, financée à 50 % par l’Etat, ce que nous avons refusé jusqu’aujourd’hui. Nous verrons bien quelles évolutions restent à venir. Dans tous les cas, cela ne change en rien la qualité du travail et de la relation qui est la nôtre.

Enfin je voudrais également saluer le retour d’Emilie BOUCHETEIL, qui n’est jamais partie très loin, et la féliciter pour la naissance de Paul, le 24 janvier dernier, comme nous avons pu le faire à la dernière séance. Je crois qu’Emilie nous offre un petit pot tout à l’heure ; nous t’en remercions. Au nom de cette Assemblée, je voudrais t’offrir ces quelques fleurs.

(...Applaudissements...)

Le moment est particulier car c’est la première fois, dans cette configuration de notre Assemblée, que nous avons un Conseiller en exercice qui accouche. Nous avons déjà eu des papas et des mamans bien entendu, ainsi qu’un Conseiller Général dont l’enfant était né en cours de mandat (Jean-Pierre AUDY), mais il n’avait pas beaucoup de mérite, finalement. Nous sommes donc ravis de ce moment qui montre aussi toute l’importance de la parité dans la vie politique et de la présence de la jeunesse au sein de notre Assemblée. Ce sont des moments de pur bonheur ; profite bien de ces instants. Merci à toi.

Madame la Vice-Présidente, vous pouvez faire l’appel.

(Il est procédé à l’appel nominal des Conseillers Départementaux)

* *
*
*
*

M. LE PRESIDENT – Mes Chers Collègues, nous pouvons valablement délibérer. Je précise que nous essaierons de terminer vers 12 heures 30 ou 12 heures 45, afin de prendre un pot avec Paul. Veuillez m'excuser par avance pour mon absence entre 14 heures et 15 heures ; j'irai aux obsèques. Christophe poursuivra la séance.

Mes chers collègues, la séance d'aujourd'hui sera principalement consacrée à la présentation du budget 2019 de notre Département. L'année 2019 marque les deux tiers de notre mandature. C'est l'occasion de mettre en perspective la situation financière du Département et l'action que nous conduisons depuis quatre ans, au service de la Corrèze et des Corrèziens. Aujourd'hui, l'intégralité de notre programme de mandature a été mise en œuvre, dans le cadre d'une large concertation, d'engagements respectés et d'une détermination sans faille.

Et pourtant, les défis à relever étaient de taille, à commencer par la situation financière très contrainte qui était celle de 2014 : des dépenses de fonctionnement en constante augmentation, un investissement en perte de vitesse et une dette, certes stabilisée, mais à un niveau très important. En parallèle, nous avons dû subir, chaque année, le matraquage financier du Gouvernement HOLLANDE. La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) est arrivée, portant un nouveau coup à nos finances, avec le transfert à la Région de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), la recette la plus dynamique du Département. La régionalisation et la métropolisation ont accru la concurrence entre les territoires et la ruralité a été la grande oubliée des réformes successives de l'Etat. Au sein de cette Assemblée, on nous prédisait alors le pire. Notre salut budgétaire ne tiendrait qu'à la cagnotte de 12 M€, laissée par la majorité sortante, que nous aurions très vite dilapidée. On qualifiait notre travail budgétaire d'impréparation et d'improvisation. On nous reprochait de nous engager dans l'action tout feu tout flamme, avec une politique limitée à de l'affichage. Bref, notre action ne serait qu'un feu de paille.

Face à des difficultés, nous n'avons rien lâché. Evidemment, il aurait été plus simple de se lamenter sur la situation, de jouer les pleureuses des dotations de l'Etat et de discourir en permanence sur l'incapacité du Département à pouvoir agir dans tel ou tel domaine. Evidemment, il aurait été plus confortable de laisser filer les dépenses, de céder à la facilité des augmentations d'impôts, voire d'augmenter la dette, comme l'on fait tous nos prédécesseurs. Nous avons fait un autre choix. Nous avons pris pleinement nos responsabilités pour agir, avancer, peser sur les décisions de nos partenaires, anticiper et préparer l'avenir. Nous avons fédéré les forces vives de la Corrèze en portant une ambition collective pour notre Département. Avec cette détermination et un projet politique clair, nous conduisons depuis quatre ans une action fidèle à nos engagements auprès des Corrèziens. Je tiens une nouvelle fois à remercier et féliciter les services du Département, par l'intermédiaire des Directeurs présents aujourd'hui. Notre Administration a su prendre la mesure des enjeux, faire preuve d'adaptation et s'attacher à la qualité du service, en replaçant l'utilisateur au cœur de l'action départementale.

Cette mobilisation collective a permis d'améliorer l'efficacité de nos politiques, tout en réduisant la dépense et en garantissant les valeurs du service public. Comme les trois précédents, le Compte Administratif (CA) 2018 traduit les résultats de cette action. En 2018, nous avons poursuivi la baisse de nos dépenses de fonctionnement, tout en garantissant la solidarité et la justice sociale. Alors que la dépense des collectivités a augmenté de 0,7 % en 2018 au niveau national, nous l'avons réduite de 1,2 %, et même de 4,6 % au sens du contrat de Cahors. Nous respectons ainsi notre engagement, en montrant au Gouvernement que les élus locaux sont des élus responsables, à qui on peut faire confiance et qu'il serait bon de concerter plus souvent, plutôt que de vouloir tout imposer depuis Paris. Nous démontrons aussi, encore une fois, que le problème des départements ruraux, ce n'est pas la dépense. C'est bien la faiblesse des recettes. Cette gestion responsable nous a permis d'investir 45,3 M€ en 2018. Nous avons réglé l'intégralité de notre contribution pour le programme Corrèze 100 % fibre 2021, tout en créant un retour sur investissement de plus de 8 M€ pour le prochain mandat. En parallèle, nous avons poursuivi le désendettement à hauteur de 7 M€, réduisant ainsi notre dette de 23,6 M€ depuis 2015. Fin 2018, nous arrivons à un résultat cumulé de 35,4 M€, à mettre en rapport avec la fameuse « cagnotte » de 12 M€, fin 2014. Nous renforçons ainsi la capacité d'action du Département pour 2019.

2019 est donc un nouveau budget d'action pour la Corrèze. C'est un budget qui renforce les solidarités et prépare l'avenir. Comme les deux précédents, il tient compte de l'avis des Corrèziens suite au budget participatif qui a recueilli 1 710 contributions. Christophe ARFEUILLERE vous en présentera les principales propositions. Francis COMBY vous exposera un budget 2019 toujours fidèle à nos engagements. Nous n'augmentons pas la fiscalité, nous maintenons le taux de la taxe foncière à 21,35 %, comme depuis 2013, alors que le taux moyen est passé de 21,6 à 23,2 % de 2017 à 2018 pour les départements de moins de 250 000 habitants. Et il sera vraisemblablement encore plus élevé en 2019.

Nous poursuivons la maîtrise globale de notre dépense de fonctionnement, avec une prévision en baisse de 0,4 % par rapport au BP (Budget Primitif) 2018. Nous renforçons la solidarité entre les Corrèziens, avec un effort dans trois domaines : la santé de proximité, avec la mise en place du Centre Départemental Corrèze Santé, une meilleure prise en charge des personnes âgées et handicapées, en mobilisant 1,3 M€ de plus cette année pour la politique de l'autonomie. Nous répondons ainsi à une hausse prévisionnelle des besoins pour l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et l'aide sociale, notamment liée à l'ouverture du nouvel EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) de Malemort et à l'augmentation du niveau de dépendance des bénéficiaires. Nous engageons, cette année, de nombreuses actions du nouveau Schéma de l'Autonomie, notamment sur la prévention, les nouvelles offres de services et d'hébergement, l'accompagnement des aidants et l'inclusion des personnes handicapées. Parmi les innovations, Sandrine MAURIN vous présentera un beau projet d'inclusion sociale et professionnelle des jeunes autistes, en partenariat avec l'entreprise GER'SON-Pierrot Gourmand à Allillac.

Nous renforçons également notre action pour la protection de l'enfance, avec, là aussi, un effort financier de 1,3 M€. Tous les accompagnements réalisés par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) sont en augmentation. En dix ans, le nombre d'enfants accompagnés a augmenté de 15 %, celui des placements de 25 % et le recueil d'informations préoccupantes de 80 %. Nous devons également faire face à la hausse exponentielle du nombre de mineurs non accompagnés arrivant dans notre Département. L'ASE est certainement la mission la plus sensible et la plus exigeante du Département. Notre responsabilité est donc de l'assumer le plus efficacement possible, dans l'intérêt des jeunes et des familles. Face à cette hausse des besoins, les expérimentations que nous lançons au travers de nos Schémas de l'Autonomie et de l'Enfance prennent tout leur sens. Il nous appartient en effet d'innover pour trouver les solutions permettant à la fois d'améliorer les prises en charge et de contenir les dépenses.

Notre action en faveur de l'emploi et de l'insertion confirme son efficacité auprès des Corrèziens. Depuis 2015, le nombre de bénéficiaires du rSa en Corrèze a diminué de 15,3 %, contre -5,3 % au niveau national. Cette action nous permet de maîtriser le budget 2019 à hauteur de 19 M€, tout en lançant de nouveaux projets en faveur de l'emploi, qui vous seront présentés par Gérard SOLER.

Nous veillons aussi au bien-vivre ensemble sur nos territoires. Cette année, au-delà de notre engagement de maintenir les budgets, nous augmentons de près de 400 000 € les enveloppes allouées à l'éducation, la jeunesse, le sport et la culture. En 2019, nous préparons l'avenir de la Corrèze en investissant à la fois pour aujourd'hui mais aussi pour demain. Notre capacité d'autofinancement nous permet d'affecter 63,5 M€ à l'investissement. Sur ce montant, 46,3 M€ sont dédiés à nos investissements 2019, soit 6 M€ de plus que la moyenne des années précédentes, hors financement de la fibre, et 17,2 M€ seront mis en reste à réaliser pour préfinancer les grands projets routiers que nous engagerons à partir de 2020.

Parmi nos grandes priorités d'investissement 2019, l'amélioration du réseau routier, pour lequel nous mobilisons 2 M€ de plus cette année, portant le budget à 16 M€. Notre effort porte en priorité sur les travaux de rénovation et de sécurisation des routes, et sur la modernisation de notre parc de véhicules et matériels, dans un objectif d'efficacité et d'amélioration de la qualité du service à l'utilisateur. Nous accélérerons aussi notre plan « Routes 2025 », dont Jean-Marie TAGUET vous présentera les objectifs pour les projets de contournement de Malemort, Noailles, Lubersac et Meymac.

Par ailleurs, nous renforçons encore notre soutien aux communes, avec la mise en place d'une nouvelle politique de l'eau. Là aussi, il s'agit de préparer l'avenir en sécurisant la ressource en eau sur tous les territoires. La concertation est en cours avec les collectivités et nous présenterons, en séance de juillet, une nouvelle politique dotée de 3 M€ pour les trois prochaines années. Par ailleurs, nous travaillons à un dispositif de soutien particulier pour les communes rurales les plus en difficulté, que nous proposerons également à cette séance de juillet. D'ici 2021, ce sont donc 43 M€ que nous mobiliserons sur le soutien aux travaux des communes et des intercommunalités, soit près de 5 M€ de plus que sur la période 2015-2017.

Nous accélérons aussi la transition écologique. Elle sera dotée de 4,9 M€ en investissement. Au-delà du Contrat de Transition Ecologique, qui sera signé avec l'Etat dans les prochaines semaines, nous engageons notre programme Corrèze Transition Ecologique avec 25 actions et une soixantaine de projets. Aujourd'hui, nous créons une Société d'Economie Mixte (SEM), un partenariat public-privé Corrèze Energies Renouvelables, pour développer la production d'énergies issues du photovoltaïque, de la méthanisation, de l'hydro-électricité et de la filière hydrogène décarboné. Nous avons fédéré l'ensemble de nos partenaires autour de ce programme et nous souhaitons conduire une transition écologique pour et avec les Corrèziens.

En parallèle de ce plan d'investissement ambitieux, nous réalisons cette année un surdésendettement. Nous réduisons la dette de 19,3 M€, soit 12 de plus que notre souhait annuel de 7 M€, dans l'attente d'évaluer l'intégralité de nos besoins pour le financement des projets « Routes 2025 ».

En 2019, le Département poursuit donc son action au service des Corrèziens, avec responsabilité et ambition, en continuant à relever les défis, les uns après les autres : le défi d'un Département fédérateur, partenaire des communes et garant de l'équilibre entre les territoires ; le défi d'un Département protecteur, garant de la solidarité entre les Corrèziens dans le souci constant de justice sociale ; le défi de la transition numérique avec Corrèze 100 % fibre 2021 ; le défi de la transition écologique avec notre plan Corrèze Transition Ecologique ; le défi d'une collectivité pragmatique, composée d'élus de terrain et de services de proximité pour assurer les missions indispensables au quotidien de tous les Corrèziens.

Dans le cadre du grand débat national, les Français ont exprimé une attente de simplification de l'organisation territoriale. Dans le même temps, ils souhaitent une action publique plus efficiente, tout en conservant la proximité. Aujourd'hui, nous entrons dans le temps des solutions et nous proposons de rapprocher les deux niveaux de collectivité (Département et Région), avec un seul niveau d'élections basé sur le canton et des élus représentant leur territoire à la fois à l'Assemblée Départementale et à l'Assemblée Régionale. Nous aurons ainsi, comme dans beaucoup de pays, trois grands niveaux de décision : des élus nationaux, moins nombreux au Parlement, des élus territoriaux, moins nombreux également, et les élus du bloc communal. Ce système permettrait de garantir la proximité, de rapprocher la Région des territoires et de mutualiser un certain nombre de missions pour gagner en efficacité. Une action publique plus efficiente et plus proche des territoires, c'est ce qu'attendent nos concitoyens, c'est ce qui guide notre action depuis quatre ans, au service de la Corrèze.

Je vous remercie. La parole est à Bernard COMBES.

M. COMBES – Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues, en prenant connaissance des rapports de cette séance plénière, nous avons été déçus (vous allez dire que ce n'est pas étonnant que nous le soyons), à la fois surpris et déçus : vous ne nous aviez pas habitués à jouer petit bras, comme cette fois. Depuis quatre ans, vous nous aviez en effet toujours présenté des projets, ou plutôt des annonces de projets ambitieux, prometteurs voire grandioses, des annonces couvertes de paillettes brillantes qui faisaient rêver, des annonces de projets qui allaient servir de tremplins pour faire de la Corrèze un Département en plein essor et un exemple pour tous les autres départements ruraux. Voyons voir.

Nous avons ainsi eu droit, en juin 2015, à l'annonce d'un plan d'urgence pour l'emploi. En décembre 2015, c'était l'annonce de l'année de la jeunesse pour 2016. En juillet 2016, c'était l'annonce d'un Contrat Local d'Innovation Sociale pour l'automne de la même année. En février 2017, c'était l'annonce d'une vaste opération de marketing territorial, assortie de 37 actions pour doper l'activité économique et ce que nous lisons, aujourd'hui, dans le rapport sur l'attractivité des territoires, est toujours aussi flou. En avril 2018, c'était l'annonce d'un plan Santé, qui devait être présenté avant la fin de la même année, pour faire disparaître les déserts médicaux de notre Département. En juillet 2018, c'était l'annonce d'un Contrat de Transition Ecologique, composé d'un catalogue de 170 actions. Vous nous dites aujourd'hui que « l'intégralité des projets portés par le Département a été lancée depuis cette date ». Nous verrons. On ne sait pas encore quand et comment ils aboutiront.

En ce qui concerne la production d'énergies renouvelables, le premier projet de Société d'Economie Mixte (SEM) a dû être abandonné. Vous nous direz pourquoi. Un nouveau projet de SEM est lancé, vous nous direz comment. Reste à savoir si celui-ci se concrétisera, Tulle Agglo a déjà fait le sien. Finalement, présenté cette année, le plan Santé devrait, celui-là au moins, donner quelques résultats et c'est tant mieux. Il s'agit du Centre Départemental de Santé qui doit être implanté à Egletons.

Pour le reste, les mirifiques projets annoncés depuis quatre ans ont tous fait flop ou peu s'en faut. La preuve, c'est que d'année en année, la Corrèze continue à s'appauvrir. Elle continue à perdre des habitants et des élèves dans ses écoles et ses collèges. Et elle continue aussi à perdre de l'emploi. D'après les dernières statistiques publiées par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Nouvelle-Aquitaine, la Corrèze a été le plus mauvais élève de la Région en 2018. Dans notre Département, le nombre total d'emplois salariés a baissé, en un an, de 0,8 %. Même la Creuse a fait un peu mieux : la baisse y a été limitée à 0,5 %. Hormis la Dordogne, qui est restée stable, le nombre d'emplois salariés a augmenté dans les neuf autres départements de Nouvelle-Aquitaine jusqu'à, bien sûr, 2,8 % en Gironde, ce qui se conçoit. Et pour l'ensemble de la France, l'augmentation a été de 1,1 %.

Il reste votre projet phase : le 100 % fibre. Est-ce qu'il sera suffisant pour booster la démographie et l'économie de la Corrèze ? Ce serait évidemment souhaitable, mais on ne peut pas en attendre de miracle. Il ne faudrait pas que la fibre arrive dans une sorte de désert de Gobi, nous ne le souhaitons ni les uns ni les autres. Je ne parlerai pas du plan d'élagage, c'eût été maladroit. Après tous ces magnifiques projets annoncés, nous en attendions évidemment un nouveau pour cette séance. Eh bien, il n'y en a pas ! A dire vrai, nous avons été étonnés, mais pas vraiment déçus, Monsieur le Président. Avec ce budget, vous êtes revenus à une modestie, à un certain réalisme auquel vous ne nous aviez pas habitués.

C'est tout de même un bien joli budget que vous nous proposez, du moins dans la partie visible de l'iceberg. Les recettes de fonctionnement sont en forte hausse, les dépenses de fonctionnement sont en légère baisse, après avoir nettement diminué en 2017 et 2018. Les dépenses d'investissement augmentent et vous constituez même une cagnotte de 17 M€ pour les déviations routières qu'il est prévu de réaliser à partir de l'an prochain à Lubersac, Malemort, Meymac et Noailles. Et le désendettement va se poursuivre. Vous utilisez même presque un néologisme : après avoir endetté et surendetté la Corrèze (surtout vos prédécesseurs), maintenant vous la surdésendettez. Il fallait y penser, mais c'est une bonne idée. L'amélioration de la situation financière de notre collectivité aurait permis de ne pas augmenter la taxe foncière versée au Département par les propriétaires corréziens qui sont souvent, vous le savez, des personnes âgées ou aux faibles revenus. En baissant le taux de la taxe de 2,2 %, pour annuler le relèvement de la valeur des biens décidé par l'Etat, comme je vous l'avais proposé, le Département aurait évité de prélever près de 900 000 € sur les contribuables corréziens et aurait injecté un peu de pouvoir d'achat. C'eût été quand même une justice.

J'ai lu, dans la presse, il y a quelques semaines, à la suite de la dernière plénière, que cette histoire de baisse des taux d'impôts vous faisait « marrer » et que c'était la mode de baisser les impôts. Je me demande à quoi ont servi les gilets jaunes et leur station sur les ronds-points. Ce pouvoir d'achat, vous continuez d'ailleurs à le grignoter par de nouvelles baisses de dépenses, prévues dans le budget 2019, notamment dans le secteur social.

La Majorité Départementale a imposé des restrictions dans l'attribution des aides à domicile pour les personnes âgées. Ces dépenses ont baissé en 2016 et en 2017, et encore de plus d'1 M€ en 2018. Et vous avez prévu une diminution d'encore 2 M€ cette année, par rapport au budget primitif 2018. Le nombre de bénéficiaires de ces aides a chuté de près de 30 % en trois ans, alors que le nombre de personnes âgées est en augmentation. Va comprendre ! D'autres dépenses à caractère social pour des familles à faibles revenus sont rabotées : les bourses pour les classes de découverte sont divisées par trois, l'aide à la restauration scolaire baisse de 25 %, les bourses d'enseignement supérieur sont amputées de 30 %. Ça, c'est du budget !

Dans ce budget 2019, il y a tout de même un projet sur lequel nous nous interrogeons : il s'agit de la généralisation du numérique dans la gestion administrative de la collectivité (cela ressemble beaucoup au Nouveau Monde tout cela), dans la gestion de tous les services sociaux et dans le secteur du tourisme, ce qui est présenté comme l'administration 4.0, le social 4.0 et le tourisme 4.0. Au vu du fonctionnement un peu chaotique du dispositif « Routes 4.0 », et du départ prochain de votre Directeur des Routes, il y a de quoi être un peu sceptique. Nous sommes avant tout un Conseil Départemental, nous avons avant tout pour mission de mettre en place des politiques publiques qui rassurent, qui protègent, en faveur des habitants, dans la proximité et le dialogue. Je ne suis pas sûr que ce soit le 4.0 qui nous y mène.

Je vous remercie.

M. ARFEUILLERE – Mes chers collègues, nous présentons aujourd'hui le cinquième budget de notre mandature. Comme l'a rappelé le Président, ce nouveau budget est fidèle aux engagements de notre Majorité Corrèze Demain. Il réaffirme aussi les grands marqueurs politiques de notre action, le soutien à l'activité économique et à l'emploi, la justice sociale, l'équilibre des territoires, l'efficience de l'administration et des politiques publiques et, enfin, la proximité.

Pour la troisième année consécutive, le budget a été élaboré en concertation avec les Corrèziennes et les Corrèziens. A ce titre, je souhaite faire un retour sur le budget participatif 2019, qui nous a permis de récolter plus de 1 700 contributions. De nombreuses propositions et suggestions sont d'ores et déjà intégrées dans le budget 2019 ; d'autres viendront enrichir notre réflexion sur plusieurs politiques en cours de réflexion. Je pense notamment au programme Corrèze Transition Ecologique et à notre plan d'attractivité pour le Département.

Parmi les principaux thèmes prisés par les Corrèziens, le premier sujet est le numérique, avec une forte demande pour rendre les services numériques plus accessibles. Cette attente, nous l'avons déjà bien saisie et nous y répondons, cette année, en développant les services en ligne de notre collectivité et avec la mise en place de l'opération « Je dis web », qui s'adresse en particulier aux agriculteurs, bien entendu en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, aux seniors, avec les instances de coordination, et aux personnes en recherche d'emploi.

S'agissant de l'emploi justement, plusieurs de nos propositions ont été largement approuvées, comme la création du Bus de l'emploi pour plus de proximité, et le dispositif Boost Seniors, qui se mettra en place cette année. Autre sujet, l'autonomie, avec des propositions de nouveaux services pour les personnes âgées et handicapées, et un meilleur accompagnement des aidants. Ces propositions trouvent des réponses à travers les actions de notre Schéma départemental de l'autonomie, et notamment la création d'une plateforme d'information et de recensement des offres à destination des aidants. En complément, nous avons aussi lancé récemment l'opération « la tablette facile », en faveur des seniors. Les Corrèziennes et les Corrèziens souhaitent également s'engager dans la transition écologique, notamment pour développer les énergies renouvelables. Nous leur proposerons bientôt des offres, notamment pour le photovoltaïque, à travers la nouvelle SEM Corrèze Energies renouvelables.

En parallèle, les Corrèziens confirment leur attente vis-à-vis du plan de développement de la mobilité électrique, que nous préparons actuellement pour favoriser des déplacements plus durables. Les Corrèziens ont aussi confirmé leur attachement à la valorisation et à la consommation des produits locaux, notamment dans les collèges. Nous poursuivons nos efforts en ce sens avec notamment, cette année, une opération de promotion des produits corrèziens, le 19 de chaque mois, dans toutes les cantines des collèges. Les propositions ont été nombreuses sur la promotion

de la Corrèze et la valorisation des savoir-faire et des talents de notre territoire. Toutes ces propositions seront examinées dans le cadre du plan d'attractivité que nous préparons pour renforcer l'attractivité économique et touristique de notre Département.

Au-delà de l'exercice de budget participatif, la concertation se poursuit jusqu'à cet été, dans le cadre des réunions cantonales 2019, qui permettent l'écoute et l'échange de proximité avec les Corrèziennes et les Corrèziens. Cette question de la proximité est au cœur des attentes exprimées par les Français dans le grand débat national : une action publique plus proche des territoires et plus en phase avec la réalité. Voilà ce qui ressort des contributions des Français. En début de semaine, le Premier Ministre a présenté un bilan de ce grand débat. Faute d'annonces, il s'est contenté d'indiquer que le Président présenterait prochainement ses orientations avec « des décisions puissantes et concrètes, fidèles à l'esprit du dépassement de cette Majorité, loin des vieux clivages où les valeurs de justice, d'intérêt général et d'efficacité sont les boussoles de l'action publique ». Bel exercice de style et vaste chantier ! Nous espérons surtout que ces annonces comprendront des mesures pragmatiques, d'effet rapide et à la hauteur des enjeux, notamment pour nos territoires ruraux.

En février dernier, nous avons adopté à l'unanimité, dans cette Assemblée, une contribution au grand débat national sur des sujets majeurs pour notre Département : reconnaissance de la ruralité, transports du quotidien, solidarité, transition écologique ou encore services de proximité. Parmi nos propositions, je voudrais revenir tout particulièrement sur deux : premier sujet, la limitation à 80 km/heure sur les routes départementales. Ce lundi également, le Premier Ministre s'est dit prêt à composer avec l'incompréhension de certains de nos concitoyens. Au-delà de l'incompréhension, c'est un rejet pur et simple de cette mesure qui s'est exprimé en France, marquant ainsi le ras-le-bol de la stigmatisation permanente de la voiture. En Corrèze, comme dans tous les territoires ruraux, la voiture reste le premier transport au quotidien. Sur ce sujet, nous attendons une décision claire et lisible du Gouvernement, avec un retour aux 90 km/heure et à la règle simple, efficace et connue de tous : « 30 km/heure, 50 km/heure, 70 km/heure, 90 km/heure, 110 km/heure, 130 km/heure ». En parallèle, nous souhaitons pouvoir retravailler sur une cartographie des zones à 70 km/heure, en partenariat, bien sûr, avec les Maires, les services de l'Etat, la gendarmerie, la police et les secours. Nous renouvelons aussi notre proposition de travailler, en lien avec l'Etat et les associations, sur une politique de prévention routière plus ambitieuse, en direction des publics les plus concernés, notamment les jeunes et les seniors.

Autre enjeu majeur pour notre territoire, la question des services au public : il est incontestable que l'organisation territoriale doit évoluer dans un souci d'efficience, comme nous le faisons dans nos collectivités. Nous ne sommes pas contre une évolution de cette organisation, mais pas à n'importe quel prix ni dans n'importe quelles conditions. Cette évolution doit être concertée avec les élus locaux, porteuse de lisibilité et garante d'une cohérence globale dans l'organisation des services de l'Etat à l'échelle du Département. Concernant l'avenir des réseaux de Trésor Public, nous avons entendu le message des élus locaux et nous serons très attentifs au projet qui sera présenté par le Gouvernement. Concernant l'organisation territoriale de l'école, nous renouvelons notre proposition d'expérimenter une carte scolaire pluriannuelle pour en finir avec les réorganisations au coup par coup, au gré des évolutions démographiques, à chaque rentrée scolaire. Pour les services publics, comme dans toutes les politiques d'aménagement de territoire, il faut en finir avec les seuls critères de populations et tenir compte des critères d'espaces et de territoires, seul moyen de garantir un aménagement équilibré et une réelle prise en compte de la ruralité.

Dans l'attente de l'annonce du Président de la République, ce grand débat aura au moins eu le mérite de faire entendre plus fortement la voix de la ruralité. Cette voix, le Président COSTE la porte au niveau de l'ADF (Assemblée des Départements de France), au niveau des Départements, avec un groupe de 26 départements ruraux fortement mobilisés au sein de l'ADF. Nous avons eu un premier résultat (et notre Président en était l'un des principaux acteurs) avec la péréquation financière, et nous sommes force de propositions sur de nombreux sujets. Au-delà des clivages politiques, le meilleur moyen de défendre notre ruralité, c'est de porter une ambition collective, dynamique et résolument positive, dans le seul intérêt de notre territoire et de nos concitoyens.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – Je comprends la déception de la Minorité, mais je voudrais réaffirmer la fierté qui est la nôtre d'être « petit bras ». En effet, vous nous avez habitués à de telles formules et je voudrais donc vous réaffirmer notre fierté d'être petit bras, lorsque l'on compare notre bilan au vôtre, lorsque vous aviez le bras long. C'est tout. A un moment donné, il convient de regarder les choses tranquillement, de part et d'autre.

S'agissant des effets d'annonce soi-disant, lorsque l'on pose des plans et des schémas, c'est aussi pour permettre un suivi régulier et quotidien. C'est ce que nous ferons, notamment lors de la prochaine séance de juillet : nous établirons à nouveau un bilan du plan Famille, peut-être du Schéma de l'Autonomie compte tenu de ses évolutions, mais aussi du marketing territorial qui est en route, voire du plan Santé.

Sur la perte d'emplois, je dispose de chiffres précis. Au dernier trimestre 2017, il y avait 17 630 demandeurs d'emploi en Corrèze ; fin 2018, ils étaient 17 300. En Nouvelle-Aquitaine, on en comptait respectivement 514 300 et 512 230. Cela veut donc dire que leur nombre a baissé de 2,09 % en Corrèze et de 0,02 % dans la Région. Il faut donc faire attention avec les chiffres. Nous avons toujours exprimé le souhait d'être les catalyseurs d'une certaine forme d'énergie à certains moments, mais sans chefs d'entreprise qui créent des emplois avec en face, un dispositif de formations et une adaptabilité des salariés à l'évolution des emplois, nous n'y parviendrons pas. Voilà ce à quoi les uns et les autres s'emploient modestement ; je pense aux communautés de communes ou d'agglomérations sur un certain nombre de compétences, je pense à la Région sur les aspects Formation, je pense au travail que nous faisons en matière d'insertion qui, pour le coup, affiche un certain nombre de résultats qui conforte l'emploi. Pour le reste, nous ne pouvons que souhaiter ne pas avoir trop de Mazière, d'entreprises comme Euralis ou autres difficultés de ce type-là, qui viennent porter atteinte à la structure d'emplois de notre territoire. Je crois néanmoins que nous devons demeurer prudents quant à la responsabilité directe des uns et des autres sur le sujet. Je pense qu'effectivement, la situation s'est améliorée sur la période de notre mandat, mais ce n'est pas uniquement de notre fait.

En matière de grands projets, vous affichez votre déception, mais sans doute n'avons-nous pas lu le même budget. Certes nous faisons les choses sans fanfaronner. Nous ne répétons pas que le plan « Routes 2025 » est en place et que nous avons la capacité de le financer. J'ai entendu nombre de discours sur le fait que nous n'aurions plus la capacité de faire en Corrèze. D'ailleurs, s'il n'y avait pas eu un arrêt des études en cours sur les diverses déviations que nous avons reprises dans le plan « Routes 2025 », sur les DUP (Déclarations d'Utilité Publique) qui avaient été lancées par nos prédécesseurs, nous serions, cette année, dans la réalisation et non pas en reste à réaliser pour permettre aux études de s'achever en 2019 afin que 2020, 2021 et 2022 soient des années de réalisation. C'est pour cette raison que notre rôle politique consiste, à tous, à s'inscrire dans la durée. A notre arrivée, nous n'avons pas fait table rase des choses intéressantes initiées par le passé, nous avons justement poursuivi un certain nombre d'actions afin qu'aujourd'hui, nous puissions en cueillir les fruits. En effet, le pire dans l'alternance politique se trouve précisément dans le fait que les projets ne parviennent jamais à voir le jour. Lorsque nous investissons 2 M€ supplémentaires que vous, par le passé, sur les routes départementales, ce n'est pas rien. Or, nous aboutissons désormais à 4 M€ supplémentaires. Nous entretenons notre patrimoine ce qui, certes, ne correspond pas à un grand projet, mais cet entretien ne nous permet-il pas de répondre aux missions qui sont les nôtres ?

Lorsque l'on pense à l'aide aux communes et à l'eau, il ne s'agit pas d'un grand projet. Nous avons cependant 46 masses d'eau à problèmes, susceptibles de générer des pénalités européennes dès 2027. Nous prenons donc le taureau par les cornes : ce n'est pas spectaculaire, mais remettre des moyens pour travailler, avec l'Agence de l'Eau et la Caisse des Dépôts, sur les « Aqua Prêts » concoure à améliorer des choses importantes et structurantes. De même, investir 5 M€ sur la transition écologique ne représente qu'un premier pas. Néanmoins, nul n'avait dédié autant de moyens à des projets transversaux depuis longtemps. C'est pourquoi, sans fanfaronnade, cela me semble être au cœur des grands sujets de société.

Enfin, l'élément qui me paraît le plus important dans ce budget, et que l'on cherche peut-être à passer sous silence, se trouve dans le fait que ce budget emporte une maîtrise effective des dépenses de fonctionnement classiques, mais aussi 3,3 M€ supplémentaires sur l'aide aux personnes âgées, sur l'aide aux personnes handicapées, sur la politique Famille et la politique culturelle et, enfin, sur l'aspect Protection de l'Enfance. Que nous aurait-on dit si nous n'avions fait que de la maîtrise budgétaire et que ces 3,3 M€ avaient été affectés à de nouveaux investissements ? La force

de ce budget est bien qu'il parvient à équilibrer notre capacité à utiliser une partie du mieux budgétaire pour faire davantage en termes de dépenses de fonctionnement relatives à nos missions (solidarité, cohésion sociale, bien-vivre ensemble, routes et diminution de la dette). En effet, la diminution de la dette, que nous avons permise depuis 2015, nous permet tout de même de passer de 10 à 8 M€ d'intérêts et donc, de rendre du pouvoir d'achat aux Corrésiennes et Corrégiens.

J'entends le procès d'intention qui nous est fait. Bien entendu, lorsque je baisse l'impôt, je redonne du pouvoir d'achat aux Corrégiens, mais à une condition : cela ne doit pas être fait à hauteur de 40 € par habitant. Notre choix assumé consiste donc à continuer à prélever moins que nos collègues (les Corrégiens paient déjà moins que tous les citoyens de la ruralité) et nous avons fait un choix politique qui ne consiste pas à redonner 30 ou 40 € à chacun, y compris à ceux qui n'en ont pas le plus besoin, mais à concentrer les 700 ou 800 000 € générés sur ceux qui se trouvent en difficulté. C'est ce qui nous permet justement de mettre une partie des 3,3 M€ sur les publics les plus défavorisés. Il s'agit donc bien d'un choix politique. Effectivement nous pouvons débattre du niveau des prélèvements, mais je redis à la France des ronds-points quel est le vrai sujet, occulté par le Premier Ministre lors de son retour et qui, je l'espère, ne le sera pas par le Président de la République à l'annonce de ses solutions : nous avons beaucoup parlé des prélèvements, mais pas du niveau de service que nous souhaitons, c'est-à-dire du niveau de dépenses souhaitable.

De notre côté, parce que nous nous situons en dessous des niveaux moyens de prélèvement de la ruralité, nous optons pour la redistribution. Autre argument, à un moment où l'Etat se prépare à basculer la fiscalité foncière vers le bloc communal, si nous diminuons nos impôts, nous baissons le montant qui nous sera réalloué par l'Etat par le biais d'une nouvelle allocation. Pour autant, nous n'allions pas les augmenter non plus, parce que notre engagement de campagne consistait à les maintenir à l'identique. Si demain, on nous donne une part de la TVA (Taxe à Valeur Ajoutée) pouvons-nous imaginer que la collectivité départementale prendra part au choix du taux ? Non. Pourrions-nous avoir une TVA corrézienne ? C'est impossible. Cela signifie donc que l'on va figer le montant de notre imposition. Nous perdrons d'ailleurs à la fois sur l'effet base et sur l'effet dynamique. S'agissant de la CSG en revanche, nous pouvons peut-être imaginer avoir demain un taux de CSG (Contribution Sociale Généralisée) corrézien, mais ce n'est pas gagné. Voilà pourquoi nous vous proposons de tenir notre niveau d'imposition dans la durée.

Je souhaiterais ensuite revenir sur un point, afin d'être très précis. En effet, deux lectures s'avèrent possibles. Votre lecture n'est pas fautive, mais elle n'est que faciale. Effectivement, de BP à BP, nous pouvons constater une diminution. Cependant, tel n'est pas le cas dans la réalité. Si je prends, par exemple, l'enveloppe des bourses à l'enseignement supérieur, elle se situait à hauteur de 200 000 € en 2018 et décroît effectivement de 30 % dans le nouveau budget prévisionnel. Pour autant, le compte administratif de 2018 fait apparaître une consommation de 140 993,61 €. Nous réaffichons donc cette année 140 000 €. Il en va de même sur la promotion de l'internat, sur l'aide à la restauration des collégiens, etc. Bref, qu'avons-nous fait cette année, parce que le contrat de Cahors est arrivé entre temps ? D'ailleurs, il n'y a même pas besoin du contrat de Cahors : que l'on soit signataire ou pas du contrat de Cahors, nous avons pour obligation d'encadrer de 1,2 % nos dépenses de fonctionnement. Si nous les augmentons de plus de 1,2 %, nous sommes obligés d'inscrire, dans le budget prévisionnel, le delta supérieur à 100 % si nous n'avons pas signé le contrat et à 75 % si nous l'avons signé. Ainsi, si nous dépassons la dépense prévue d'1 M€, nous devons inscrire 750 000 € de dépenses supplémentaires, dans le budget prévisionnel, pour payer le delta à l'Etat. Nous avons donc pris le parti de retirer 60 000 € aux bourses d'enseignement supérieur car, si nous ne l'avions pas fait, nous serions obligés d'inscrire, en sus, 75 % de ces 60 000 €. C'est totalement fictif néanmoins, puisque dans le compte administratif 2019, nous constaterons que sur le terrain, nous n'avons pas modifié les règles d'attribution. D'ailleurs, à aucun moment, ni en matière de restauration ni en matière de bourses d'enseignement supérieur, nous vous proposons de modifier les critères d'attribution. Par conséquent, si nous enregistrons 100 bénéficiaires de plus qu'en 2018, nous devons faire une DM (Décision Modificative) ; s'ils sont moins nombreux, cela passera. Nous ne modifierons cependant pas les critères d'attribution. Nous n'aurons d'ailleurs plus ce débat en 2020.

Telle est la raison pour laquelle vous n'avez pas tort de parler d'une diminution de BP à BP. Cependant, sur le fonds comme sur la mécanique intellectuelle, nous sommes d'accord. Vous verrez dans les rapports successifs que nous ne modifions pas les critères d'attribution ou d'ouverture. Il n'existe donc aucune raison que, sur le terrain, cela se traduise par des baisses concrètes.

Enfin, je voudrais terminer sur un point majeur, qui nous préoccupe tous, à savoir la digitalisation de notre économie et de notre société. Comment la vivons-nous ? Il existe une fracture que nous essayons de réduire avec notre programme 100 % numérique. Pour autant, avoir accès à l'autoroute ne signifie pas l'utiliser. Il faut ensuite que les citoyens aient les moyens d'acheter une box et sachent s'en servir. Que va-t-il se passer en la matière ? Comme je l'ai redit aux syndicats et en comité technique, la commande politique de la Majorité faite aux services consiste à admettre que nombre de personnes n'auront pas accès à cette digitalisation et à cette numérisation. Supposons alors que nous digitalisions les dossiers APA et que le médecin qui numérise déjà le dossier médical du patient puisse nous le transférer à tous, nous pourrions penser que le traitement de l'information au sein du service Autonomie ne nécessite plus dix personnes par exemple, mais seulement huit. La question est alors la suivante : devons-nous économiser ces deux postes ou les utiliser soit physiquement, soit au travers d'un transfert de moyens, pour apporter un service de proximité à tous ceux qui n'ont pas la capacité d'accéder à la digitalisation ? En effet, certains préfèrent se connecter le soir, à minuit, pour obtenir un papier. Ils savent faire, ils ont leurs codes et obtiennent leur papier. Mais beaucoup d'autres ne sont pas en capacité ou n'ont pas les outils nécessaires. Toute la transformation numérique demandée au Directeur Général et aux services consiste donc à travailler cette adaptation. Si au final, nous en retirons des économies de postes et/ou de moyens, tant mieux ! Tel ne doit cependant pas être le sujet d'entrée, sinon nous échouerons, car nous aurons déconnecté les citoyens les plus en difficulté et notre Département passera à côté de sa cible. Bien entendu, je n'affirme pas que nous réussirons sans aucun tâtonnement. Il faut trouver le bon niveau de carburant. Cependant, ne pas se lancer s'avère tout simplement impossible et se lancer en considérant que le numérique constitue l'alpha et l'oméga n'est pas non plus possible.

Telle est la position que nous devons aussi défendre, vis-à-vis de l'Etat, s'agissant des Trésoreries notamment : la digitalisation ne remplacera pas tous les points de contact. En revanche, elle imposera à notre collectivité d'adapter ses métiers : de nouveaux métiers seront créés et les autres devront s'adapter. Toute la difficulté au sein de nos directions consiste donc à identifier les personnes en capacité d'évoluer ou de migrer vers de nouveaux métiers, et qui affichent un intérêt pour ce faire. Tel est bien le sujet de la transformation des métiers : même si les effectifs diminuent, et d'ailleurs pas plus fortement que sous d'autres mandats, la masse salariale se présente plutôt en augmentation, certes maîtrisée, et nous avons globalement très peu recours à l'intérim ou aux contrats à durée déterminée. Le risque d'une déperdition d'emplois n'existe pas : où les enlèverions-nous ? Les gens sont là. Il s'agit donc bien plus d'un sujet de transformation de l'emploi tant pour les communes que pour les communautés de communes et autres. C'est un gros challenge et je vous remercie de le prendre par ce biais, et non sous l'angle des clivages politiques. Nous sommes bien entendu tous inquiets, car nous ne savons pas vers où nous allons avec ces nouveaux métiers. Nous devons donc essayer les plâtres. Nous nous en apercevons avec « Routes 4.0 » : nous essayons quelques plâtres, c'est vrai. L'ensemble va néanmoins se caler, puis progresser. L'essentiel me semble donc être d'identifier les difficultés, puis de les faire évoluer. Telle est la commande politique faite aux services, soit des sujets majeurs pour notre collectivité.

M. COMBES – Nous ne reviendrons pas sur la baisse d'impôts. Vous avez décidé de ne pas la faire, c'est votre choix. Votre justification me gêne davantage : en expliquant que vous ne pouvez baisser les impôts afin de ne pas réduire une éventuelle dotation future de l'Etat, vous remettez en discussion tout le système fiscal français, car les impôts d'Etat sont eux aussi trop élevés, mais pour d'autres raisons. Certes la baisse n'aurait été que 30, 40 ou 50 € par personne et certes tout le monde en aurait profité, y compris les contribuables les plus aisés, mais une politique est d'abord menée pour les plus faibles, les moins nantis. Or, dans nos villes et nos campagnes, comme vous le savez, 40, 50 ou 60 € représentent parfois quinze jours de nourriture. C'était toujours cela de pris. En outre, réinjecter 900 000 € dans l'économie ne consistait pas non plus en une très mauvaise idée, au regard des efforts de gestion que vous aviez conduits. En effet, vous surdésendettez parce que c'était nécessaire et parce que c'est bien pour la Corrèze.

J'ai bien noté que vous n'aviez pas goûté l'exercice de fanfaronnade que j'ai essayé de démontrer au travers des effets d'annonce que vous avez conduits mais, en même temps, vous avez aussi agi. Personne ne dit le contraire, même si parfois, les résultats ne sont pas là. Vous avez surdésendetté et maintenant, vous surfanfaronnez, si j'ai bien compris. Vous devenez donc un Président normal, ce qui est une bonne chose.

Autre bonne nouvelle, vous ne serez pas sur la liste LREM (La République En Marche) aux élections européennes, ce qui constitue un très bon choix pour vous, pour la Corrèze et surtout, pour LR (Les Républicains). Cela aurait été une très mauvaise idée que de partir chez ces gens-là.

Enfin, sur le Conseiller Territorial, je m'exprimerai à titre personnel, car nous n'avons pas tous la même posture, au sein de la Minorité. Je suis d'accord sur la question du Conseiller Territorial. Nous en avons discuté quand Nicolas SARKOZY l'avait proposée. Bien évidemment, parce que la proposition émanait de Nicolas SARKOZY, il fallait que nous la refusions (nous n'avons pas tous grandi à la même vitesse, mais cela peut s'arranger). Le Conseiller Territorial me semble être la bonne mesure. Il faut simplement regarder comment procéder et avec quels sous-ensembles départementaux nous travaillons sur le terrain. En effet, si nous complexifions la relation à l'Aquitaine, en allant séjourner à Bordeaux trop longtemps, nous disqualifions encore la question de la proximité. Il convient donc de trouver l'articulation territoriale/régionale, ce qui peut être difficile. Néanmoins, sur l'idée de réduction du mille-feuille et sur la conception de l'efficacité de l'action publique, nous pouvons réfléchir ensemble.

M. LE PRESIDENT – Je rajoute simplement, à propos de la fiscalité, que les 900 000 € seront de toute façon réinjectés dans l'économie corrézienne. Par ailleurs, je pense que nous sommes tous d'accord sur le fait d'aider les plus faibles. Vous préférez toutefois faire en sorte que tout le monde ait pareil, c'est de l'égalitarisme ; nous-mêmes préférons redistribuer. Ce n'est pas le monde à l'envers, mais un peu tout de même !

La parole est à Francis, pour le rapport 301.

RAPPORT N° 301

CONCORDANCE DES COMPTES AVEC LE COMPTE DE GESTION DE MADAME LA PAYEUSE DÉPARTEMENTALE
POUR 2018 : BUDGET PRINCIPAL DU DÉPARTEMENT ET BUDGET ANNEXE DU
CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

M. COMBY – Nous devons nous prononcer sur la concordance des comptes établie par Madame la Payeuse Départementale pour 2018, concernant le budget principal et le budget annexe du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille.

La comptable a repris dans ses écritures les soldes figurant au bilan 2017, les titres de recettes et les mandats émis en 2018, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, pour les deux budgets. Le compte de gestion dressé par Madame la Payeuse Départementale présente des résultats conformes à ceux du compte administratif qui va vous être présenté et n'appelle aucune observation ni réserve.

Nous devons donc nous prononcer sur cette concordance des comptes et sur le compte de gestion 2018 de Madame la Payeuse.

M. LE PRESIDENT – Pas d'avis contraire ? ... Pas d'abstention ? ... Je vous remercie. Merci également à notre Payeuse Départementale pour le travail accompli sur cette année, mais aussi pour nous avoir permis de présenter le compte administratif en même temps que le vote du budget. Cela donne en effet beaucoup plus de lisibilité à l'exercice de ce jour.

*La délibération n° 301 relative à la concordance des comptes avec le compte de gestion de
Madame la Payeuse Départementale pour 2018 :
budget principal du Département et budget annexe du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille
est adoptée à l'unanimité.*

Nous en venons maintenant au rapport 302.

RAPPORT N° 302

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DU DÉPARTEMENT
POUR 2018

M. COMBY – Nous abordons le compte administratif 2018 avec, en préambule, les principaux résultats obtenus en 2018. Le résultat de l'exercice est supérieur à 15 M€ ; avec le résultat des exercices antérieurs, cela nous fait un résultat cumulé de 35,4 M€. Le taux d'épargne brut (soit le rapport de l'épargne brute sur les recettes de fonctionnement) se situe à 17,9 %, sachant qu'il est souhaitable qu'il soit au-dessus de 10 %. Ce bon résultat provient d'une baisse des dépenses de fonctionnement depuis 2015 et d'une légère hausse des recettes dans le même temps. Dans les grandes lignes de 2018, nous avons également des dépenses d'investissement qui se sont élevées à 45,3 M€. Elles étaient en moyenne de 40 M€ ces dernières années. Le désendettement a été, en 2018, de 7 M€, conformément à nos objectifs de début de mandature.

Après trois années de baisse, les recettes de fonctionnement se présentent en hausse puisqu'elles atteignent, en 2018, 289 M€ (+3,5 M€). Cette augmentation s'explique, tout d'abord, par l'effet de la baisse de la DGF qui s'atténue, puis par des efforts de gestion, par l'optimisation du recouvrement de recettes auprès des tiers, par une recette exceptionnelle du Fonds Social Européen qui nous a été attribuée au titre des mineurs non accompagnés. Dans le même temps, nous avons également constaté une diminution des recettes qui concernent l'APA. Au niveau des recettes, nous avons aussi les DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux), soit des droits de mutation sur les transactions immobilières : en 2018, ces recettes ont crû à 22,6 M€. L'effet de progression que nous observons depuis quelques années s'atténue cependant, puisque l'augmentation entre 2016 et 2017 représentait 2,2 M€, contre seulement la moitié entre 2017 et 2018.

Enfin, les dépenses de fonctionnement ont enregistré une baisse de 2,8 M€ par rapport à 2017 et sur la période 2015-2018, la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement permet d'afficher une diminution de ces dépenses de plus de 21 M€, ce qui nous permet de respecter le contrat de Cahors, dont parlait le Président à l'instant. Notre engagement dans le cadre du contrat de Cahors consistait à ne pas augmenter nos dépenses de fonctionnement de plus de 1,35 % ; effectivement, elles baissent de -4,6 %.

Les dépenses sociales s'élèvent à 131 M€ et représentent plus de la moitié des dépenses de fonctionnement. Elles se répartissent entre les personnes âgées (un tiers), les personnes handicapées (un tiers) et l'insertion (14 %). L'augmentation de ces dépenses sociales de plus de 3 M€ s'explique par une hausse des aides aux personnes handicapées, des dépenses liées à l'enfance, à la famille et à l'accueil des mineurs non accompagnés, et des aides aux personnes âgées, hors APA.

Les charges financières ont, quant à elles, diminué de 700 000 € entre 2017 et 2018, et de plus de 3 M€ depuis 2014, puisque la dette s'est réduite.

Les recettes d'investissement 2018 se répartissent entre le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe à Valeur Ajoutée) et les cessions qui sont demeurées à peu près stables. La DGE (Dotation Globale d'Équipement) et la dotation d'équipement des collèges ont quelque peu diminué (-200 000 €) et nous avons d'autres subventions à hauteur de 1,5 M€. Les dépenses d'investissement se sont maintenues au niveau des routes départementales à hauteur de 14 M€, comme nous le faisons depuis 2015. Les aides aux communes se situent autour de 13 M€, soit plus de 51 M€ sur les quatre derniers exercices, sachant que lorsque nous accordons une aide aux communes, cela multiplie par quatre l'investissement réalisé par les communes et collectivités, au service des Corrèziens. Dans le cadre du projet 100 % fibre, les dépenses d'investissement se sont élevées à 8,4 M€. Au niveau de notre patrimoine départemental hors voirie, les bâtiments ont généré une dépense de 4,5 M€, le système d'information une dépense

de 2,7 M€. Les autres subventions, hors aides aux communes, se sont élevées à 2 M€ dans le secteur de l'habitat. Telles sont les principales dépenses d'investissement de 2018.

S'agissant ensuite de l'endettement, nous avons désendetté le Département de 7 M€ supplémentaires par rapport à 11,8 M€ en 2017 et 4,8 M€ en 2016. Sur les trois années, la baisse de la dette atteint donc 23,6 M€ ; elle se poursuivra sur 2019, sachant que nous avons emprunté 25 M€ en 2018 auprès de la Banque Postale, de la Caisse d'Épargne, du Crédit Mutuel et de la Banque Populaire, avec un taux moyen de 1,59 % sur vingt ans. Si au début de la mandature, la dette s'élevait à 360 M€, nous arrivons, fin 2018, à un endettement de 336 M€ pour notre collectivité, ce qui nous permet d'arriver au solde de gestion. L'épargne brute, en augmentation, représente un peu plus de 51 M€, et l'épargne nette, plus de 19 M€. Elle augmente donc fortement par rapport aux années antérieures et atteint même son niveau le plus élevé des cinq dernières années. La durée de désendettement est passée de sept ans et huit mois à fin 2017 à six ans et sept mois, soit un chiffre encourageant.

Le bilan général des deux sections pour l'année 2018 vous permet de constater que le résultat de l'exercice 2018 atteint plus de 15 M€ et que le résultat cumulé s'élève à 35,4 M€. Tels sont les grands chiffres de l'année 2018, avec une section de fonctionnement qui demeure vertueuse par rapport à la baisse des dépenses et à une légère hausse des recettes, notamment les DMTO, tandis que des économies ont été recherchées, sans pour autant affecter le rôle du Département en matière de cohésion sociale puisque nous accordons plus de 55 % de nos dépenses de fonctionnement à ce domaine.

En conclusion, les efforts de gestion que nous avons mis en œuvre depuis quatre ans ont permis d'engager le programme 100 % fibre et de nous laisser des marges de manœuvre pour de nouveaux projets, notamment routiers. La reprise du résultat 2018 de 35,4 M€ permettra au budget 2019 de vous proposer les investissements qui ont été évoqués en préambule.

M. FRONTY – Je ne reviendrai pas sur un sujet qui a déjà été largement abordé par les divers intervenants, ni sur l'environnement économique, financier et réglementaire qui n'a guère évolué depuis deux mois, tant au niveau international que national, mais contraint néanmoins les documents budgétaires que nous devons aborder ce jour.

Le compte administratif 2018, préparé par les services, l'a été avec le professionnalisme qui les caractérise ; qu'ils en soient ici remerciés au nom du Groupe. Les résultats comptables s'avèrent flatteurs et la bonne foi des élus de la Minorité ne saurait le nier. En effet, l'excédent définitif 2018 après affectation obligatoire au déficit cumulé d'investissement est de 35,369 M€. L'épargne nette, après un petit coup de grisou en 2015, est répartie à la hausse ces trois dernières années, pour atteindre 19 439 887 €. La réduction de l'encours de la dette atteint 23,56 M€ depuis 2016 et la durée de désendettement est bien de six ans et sept mois, cette année.

Les nouvelles modalités de financement du plan 100 % fibre, soit 15 M€ de plus empruntés par DORSAL, entraîneront, entre autres, un désendettement non négligeable en 2019. Le plan Fibre qui, à juste titre, est souvent présenté comme un projet phare, est surtout annoncé comme relevant d'un financement corrézo-corrézien : je voudrais donc rappeler qu'il y a de l'aménagement du territoire ainsi que de gros financements de l'Etat (près de 40 %), de la Région ensuite, de l'Europe aussi et des intercommunalités corréziennes.

Les dépenses d'équipement se sont réalisées à hauteur de 45,3 M€ en 2018 (près de 14 M€ pour les routes départementales et 12,8 M€ pour le secteur communal). Autre bonne nouvelle, les recettes de fonctionnement, à la baisse depuis 2015, sont en hausse malgré une stagnation des dotations de l'Etat.

Un bilan 2018 très favorable, dites-vous, est donc affiché en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement qui, après retraitement, se présentent en baisse de 4,6 %. L'analyse proposée dans le rapport est impressionnante. Marbot, tout le monde descend ! L'insécurité, l'enseignement, la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et loisirs, l'aménagement et l'environnement, les transports, le développement, la contribution aux services d'incendie et de secours, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie notamment pour le maintien à domicile (-1,4 M€), les prestations de compensation du handicap, les sommes allouées à l'insertion, les frais de personnel (-1,285 M€, ce qui correspond à une baisse des effectifs de -3,71 %, soit 25 agents ou plus précisément 24,5 ETP (Equivalents Temps

Plein) *dixit* la Newsletter du 29 mars 2019, soit la lettre d'information pour ceux qui ne maîtrisent pas la langue de Shakespeare). C'est du Nouveau Monde, auquel tu sembles très attaché. Combien en 2018 et combien depuis 2015 ? Telles sont mes questions.

Selon les chiffres publiés par le service des Ressources humaines, il y avait, lors des élections professionnelles de décembre 2014, 1 535 agents inscrits. Il y en avait 1 344 pour les élections de décembre 2018, soit 191 agents en moins. Si l'on rajoute la baisse en investissements sur les bâtiments, les collèges, l'habitat privé et les bailleurs sociaux, le tourisme et les EHPAD, on peut alors mieux apprécier les bons résultats comptables revendiqués, fruits d'une politique sociale à bas coûts. Je parle encore Ancien Monde.

En conclusion, vous dites « vertueux », mais est-ce bien sûr ? Vous dites que les économies recherchées et obtenues n'affectent pas le premier pôle du Département en matière de cohésion sociale, mais est-ce si évident ? Vous dites aussi que le cadrage définitif du projet 100 % fibre laisse de prometteuses perspectives ; je le concède. Il faut vous rendre, Monsieur le Président, ce qui vous appartient. Il n'en reste pas moins vrai que le tableau comparatif des 19 départements de moins de 250 000 habitants souligne certes vos efforts en matière de gestion, mais le ratio rapportant l'encours de la dette aux recettes réelles de fonctionnement classe toujours la Corrèze en dernière position.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Et nous pouvons rajouter « pour longtemps encore », mais il faut que cela s'améliore.

Sur les chiffres, il n'y a pas de tabou. S'agissant de la lettre que le nouveau Directeur Général des Services a mise en place, soit un outil de communication collaborative que je salue, je voudrais inciter les agents à s'approprier cet espace collaboratif qui permet de redonner un peu de cohésion, d'information et peut-être davantage de lecture horizontale entre les services. En ce qui concerne les effectifs 2019, il est encore compliqué d'annoncer des chiffres précis. 56 personnes ont fait valoir leur droit à la retraite en 2018 ; or, au final, l'effectif a diminué de 24 personnes. Nous en avons donc remplacé la majeure partie. Au titre de 2019, nous avons dénombré 56 départs en retraite potentiels mais, à ce jour, seules 20 personnes ont déposé leur demande.

M. FRONTY – En matière de ressources humaines, nous recevons les informations par bribes, soit en pourcentage, soit par année et comme vous prenez souvent l'année 2015 comme année de référence, nous aurions souhaité connaître l'évolution réelle des effectifs depuis 2015.

M. LE PRÉSIDENT – Pour être précis, c'est bien notre Majorité qui a commencé à mettre les chiffres sur la table. Sur les rapports précédents, vous ne les inscriviez pas.

M. FRONTY – Non, ce n'est pas vrai.

M. LE PRÉSIDENT – C'est pourquoi, nous remontons toujours à 2015. Auparavant, nous avions communication du cadre des emplois budgétaires, ce qui ne nous renseigne pas sur la réalité de la collectivité. Je vais néanmoins regarder de quelles informations nous disposons au titre des années antérieures à 2015.

M. FRONTY – Il me paraît tout à fait légitime que l'année 2015 constitue, pour vous, une référence.

M. LE PRÉSIDENT – Les années précédentes m'intéressent également. Je regarderai.

M. FRONTY – Nous souhaitons avant tout simplifier le débat. Nous entendons tout et son contraire, mais la réalité s'avère difficilement lisible dans les différents rapports qui se succèdent. Malgré toutes les évolutions survenues, il devrait tout de même être possible de retracer ces données.

M. LE PRÉSIDENT – Nous sommes bien d'accord : pour le coup, les 35 ou 36 personnes du Laboratoire faussent les chiffres cette année. Je comprends le sens de la question. D'autres questions ?

M. ARFEUILLERE – Le Président ne fait pas procéder au vote. Qui est contre le vote de ce compte administratif ? ... Qui s'abstient ? ... La Minorité s'abstient. Merci Francis pour cette présentation. Je vous redonne la Présidence, Cher Président.

M. LE PRESIDENT – Merci à tous pour votre confiance. Merci également aux services dans leur intégralité puisque tous exécuteront ce budget, et à la Direction des Finances pour tous les documents fournis.

Nous passons au rapport 303.

La délibération n° 302 relative au compte administratif du budget principal du Département pour 2018 est adoptée par 25 voix pour et 12 abstentions.

RAPPORT N° 303

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE (CDEF) :
COMpte ADMINISTRATIF 2018

Mme MAURIN – Sur l'année 2018, le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille a accompagné 120 personnes et réalisé 9 675 journées d'hébergement, ce qui représente une hausse globale de son activité de 14 % sur les deux pôles d'accueil. Les mineurs non accompagnés ont représenté 65 % de l'activité du pôle Accueil des mineurs.

Pour la section de fonctionnement, le montant total des charges pour 2018 a été arrêté à 1 826 321 €. Les recettes de 1 794 972 € sont assurées principalement par la dotation globale du Département à hauteur de 1 717 157 €. La section d'investissement est stable par rapport aux exercices précédents. Le total des charges pour l'année 2018 s'élève à 77 051 €. Les ressources proviennent principalement des amortissements de la structure, pour 76 680 €. Compte tenu de la reprise des résultats précédents, le résultat 2018 de la section de fonctionnement est positif à hauteur de 4 899 €, et celui de la section d'investissement est également positif à hauteur de 221 478 €.

M. LE PRESIDENT – Il n'y a pas de questions, je vous propose donc d'adopter ce compte administratif.

M. ARFEUILLERE – Le Président ne participe pas au vote. Qui est contre ? ... Qui s'abstient ? ... Unanimité. Je vous remercie. Merci Sandrine pour cette présentation.

La délibération n° 303 relative au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Je remercie également le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, pour le passage de témoin qu'il y a eu, ainsi que pour le travail pas toujours aisé, mais réalisé avec la meilleure des volontés.

Nous devons maintenant affecter les résultats.

RAPPORT N° 304

AFFECTATION DES RÉSULTATS ET COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT DE
LA SECTION D'INVESTISSEMENT - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE
DU CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

M. COMBY – Nous devons effectivement affecter les résultats du budget principal et du budget que nous venons de voter. Quand la section de fonctionnement est excédentaire, nous devons d'abord couvrir le besoin de financement de la section d'investissement ; ensuite, il peut y avoir un report à nouveau.

S'agissant, tout d'abord, du budget principal du Département, la section d'investissement est déficitaire de 12 791 089,10 €. La section de fonctionnement est, quant à elle, excédentaire de 48 160 556,66 €. Nous devons donc affecter, sur cette somme, 12 791 089,10 € à la couverture du déficit d'investissement et il nous reste 35 369 467,56 € à reporter en recettes sur le budget de fonctionnement 2019.

Ensuite, pour le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, un excédent de 221 478,56 € apparaît en investissement, ainsi qu'un excédent de 4 898,99 € en fonctionnement. Il n'y a donc que des reports à faire sur les recettes de chacun des budgets. Nous vous proposons donc d'affecter les résultats de ces deux budgets sur les exercices 2019 de chacun d'eux.

M. LE PRÉSIDENT – Pas de questions ? ... Qui est pour cette délibération ? ... Qui s'abstient ? ... Je vous remercie.

La délibération n° 304 relative à l'affectation des résultats et couverture du besoin de financement de la section d'investissement - Budget principal et budget annexe du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille est adoptée par 26 voix pour et 12 abstentions.

Nous en venons au rapport 305.

RAPPORT N° 305

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DU DÉPARTEMENT POUR 2019

M. COMBY – Votre premier tableau met simplement en avant les grands équilibres du budget primitif 2019, en fonctionnement comme en investissement ; les suivants s'avèrent plus intéressants.

Ainsi, nos recettes de fonctionnement atteignent 285,7 M€, dont 35,4 M€ de reprise du résultat 2018. Les dépenses de fonctionnement se présentent, quant à elles, à hauteur de 247,1 M€. Nous avons en outre la possibilité de réaliser un virement de section assez élevé de 43,7 M€ qui viendra alimenter les recettes d'investissement. Parmi elles, les recettes réelles représentent plus de 8 M€ et l'emprunt s'élève à 13 M€. Enfin, les dépenses d'investissement atteignent 63,5 M€. Le remboursement de l'emprunt 2019 se situera aux alentours de 32,4 M€.

Comme cela a été indiqué tout à l'heure, la Corrèze fait partie des 26 départements ruraux de faible densité, qui se caractérisent par une faiblesse de recettes liées au DMTO et par un poids incompressible de dépenses de fonctionnement, d'où leurs difficultés. C'est la raison pour laquelle une solidarité interdépartementale a été mise en place par l'ADF, au travers du Fonds de Soutien Interdépartemental fondé sur un prélèvement de 0,1 % de l'assiette DMTO de l'ensemble des départements. Il permet à la Corrèze d'avoir, pour 2019, une recette nette de 4,6 M€ : la Corrèze s'avère, en effet, contributrice à hauteur de 500 000 € et est bénéficiaire de 5,1 M€. Nous devons toutefois demeurer vigilants, car nous ne sommes pas sûrs que ce Fonds de Soutien Interdépartemental sera reconduit en 2020. Il n'en demeure pas moins majeur pour notre budget 2019.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement qui s'élèvent à 285,7 M€, contre 289 M€ au CA 2018, elles proviennent tout d'abord de la fiscalité directe, dont le foncier bâti qui représente 63 M€, mais aussi de la fiscalité indirecte (63 M€), dont les DMTO affichées à 21 M€, les dotations de l'Etat qui se stabilisent autour de 65 M€ (contribution de la Caisse Nationale de Solidarité et de l'Autonomie). Les 4,6 M€ issus du Fonds de Soutien Interdépartemental représentent donc une augmentation de 4,2 % par rapport au CA 2018, tandis que quelques dotations de l'Etat diminuent et que les recettes sociales sont en baisse par rapport au CA 2018 (parce que certaines compensations de l'Etat en matière AIS -Allocations Individuelles de Solidarité- s'avèrent inférieures à celles de 2018).

Face à cette trajectoire de recettes, sachant que nous ne sommes pas certains de bénéficier du Fonds de Soutien Interdépartemental en 2020 et que nous ne souhaitons pas accroître le taux de foncier bâti, nous devons chercher d'autres recettes. Nous pouvons donc ici reparler du bonus : en effet, dans le cadre du contrat de Cahors, même si nous avons toujours parlé du malus, un bonus a également été évoqué. Nous pouvons donc demander à en bénéficier vu qu'en 2018, nous avons enregistré une baisse de nos dépenses de fonctionnement de plus de 4 %, alors qu'une hausse de +1,35 % nous était permise. Cela devrait donc être pris en considération.

La poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement se traduit par une diminution de 1,1 M€ entre le BP 2018 et le BP 2019. En termes de dépenses liées à la solidarité, nous vous proposons 400 000 € pour le projet Corrèze Santé, 1,3 M€ supplémentaires par rapport au CA 2018 en ce qui concerne l'autonomie, ainsi que 1,3 M€ en plus également concernant la protection de l'enfance et ce, tout en maintenant les aides à l'éducation, à la jeunesse, au sport et à la culture, puisque nous accordons à ce domaine plus de 400 000 € supplémentaires par rapport au CA 2018.

S'agissant ensuite de l'investissement, la bonne gestion mise en œuvre depuis 2015 permet de proposer un emprunt limité à 13 M€ (contre 25 M€ en 2018), avec des recettes qui s'élèvent à 34,7 M€ (contre 46 M€ en 2018). Elles sont inférieures à celles de 2018 puisque nous allons moins emprunter. Comme indiqué lors du débat d'orientations budgétaires, ces recettes d'investissement sont impactées par la suppression de la dotation globale d'équipement, remplacée par une dotation appelée la dotation de solidarité, mais dont la baisse potentielle pourrait atteindre 1,4 M€. Dans le cadre de la transition écologique et du projet de réserve de biodiversité à Argentat, nous percevrons, par ailleurs, une recette de 2,2 M€. L'emprunt 2019 se situera donc à hauteur de 13 M€ et l'affectation du résultat que nous venons de voter pour couvrir le déficit d'investissement se retrouve ici à hauteur de 12,8 M€ pour 2019.

Nous en arrivons donc à notre capacité d'autofinancement qui, pour 2019, est estimée à 39,6 M€, tandis que notre épargne brute 2018 s'élève à plus de 51 M€, ce qui permet d'alimenter les recettes d'investissement. Le virement de section se situe en effet à hauteur de 43,7 M€. Les investissements que nous proposons atteignent donc 63,5 M€ afin de continuer, comme depuis 2015, à soutenir l'investissement pour la Corrèze et les Corrèziens. En ce qui concerne la dette, puisque nous allons nous désendetter de 19 M€ en 2019, elle se situera à 317 M€ en fin d'année, sachant qu'elle s'établissait, en 2015, à 360 M€. Sous réserve d'un besoin de refinancement ou de financement d'un grand projet routier, nous pouvons donc désendetter le Département de 19,3 M€ en 2019, soit un désendettement global, à fin 2019, de 42,9 M€ par rapport à 2015.

Cette évolution de l'encours de la dette nous permet de proposer un plan d'investissements ambitieux pour la Corrèze, suite aux divers scénarios proposés lors du débat d'orientations budgétaires. Nous vous proposons donc 46 M€ pour les investissements 2019, soit + 6 M€ par rapport à la moyenne de 40 M€ de ces dernières années, sachant que nous pouvons mettre en reste à réaliser pour 2020 et pour les grands projets routiers que sont Malemort, Lubersac, Noailles et Meymac, plus de 17 M€. Par rapport aux 14 M€ que nous investissions habituellement sur les routes, nous vous proposons, pour 2019, 2 M€ supplémentaires, soit 16 M€ au titre de la modernisation du réseau routier (travaux d'investissement sur les routes classiques, lancement des contournements et des études et renouvellement du matériel et des véhicules). Au niveau des aides aux communes, en inscrivant 1 M€ chaque année dans les trois années qui viennent, nous aboutirons à 3 M€ supplémentaires sur trois ans, par rapport aux 13 M€ de 2018. Dans le cadre de la transition écologique et du programme Corrèze Transition Ecologique, nous vous proposons 4,9 M€.

Tels sont les grands équilibres du budget 2020. Le taux d'épargne se situant à 17,95, il est donc supérieur à 10, signe que nous disposons de marges de manœuvre pour investir et continuer à agir en faveur de l'avenir des Corrèziens. L'épargne nette augmente régulièrement chaque année : elle demeurait négative au niveau des BP 2016, 2017 et 2018, alors que sur le BP 2019, elle est affichée à hauteur de 7 M€, soit le niveau d'épargne nette le plus élevé depuis 2014.

En conclusion, ce budget permet de renforcer les solidarités et d'investir pour l'avenir des Corrèziens, sans augmenter la taxe sur le foncier bâti tout en continuant à réduire les dépenses de fonctionnement courantes hors domaine de solidarité. Le renforcement de la solidarité se retrouve, quant à lui, au niveau du plan Santé, du domaine de l'enfance, de l'autonomie, des personnes âgées et des personnes handicapées. Nous favorisons le bien-vivre ensemble en ajoutant 400 000 € au budget destiné à l'éducation, au sport et à la culture. Nous continuons à moderniser les routes départementales avec plus de 2 M€ supplémentaires en 2019 et le lancement des grands projets dans le cadre du plan Routes 2025, à compter de 2020. Nous augmentons les aides aux communes, notamment dans le cadre de la politique de l'eau, avec plus de 3 M€ sur les trois années à venir. Nous accélérons la transition écologique avec les 4,9 M€ que nous venons d'évoquer, qui visent à défendre et faire la promotion de notre territoire, ainsi qu'à valoriser ses atouts pour l'avenir de la Corrèze et des Corrèziens. Tel est le projet de budget 2019 proposé ce jour.

M. FRONTY – Après une brève introduction rappelant le contexte économique, financier et réglementaire, le rapport 305 présente le budget primitif du Département de la Corrèze. Acte de prévisions et d'autorisations, reflet de la politique impulsée par la Majorité, ce rapport commence par un panorama. La première définition de ce mot est, selon *Le Petit Robert*, « spectacle constitué par un vaste tableau peint en trompe-l'œil ». Dont acte.

Les grandes masses du budget 2019 y sont déclinées et leurs évolutions comparées. Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent (-540 000 €), les recettes réelles de fonctionnement augmentent (+15,1 M€), les dépenses réelles d'investissement augmentent (+4 M€) et les recettes réelles d'investissement diminuent (-11,7 M€). La logique budgétaire revendiquée il y a deux mois, lors du débat d'orientations, trouve ici sa légitime traduction. La suite nous confirme que nous sommes des hyper-ruraux qui se singularisent dans la strate considérée, notamment en ce qui concerne l'évolution de l'épargne de gestion, de l'épargne nette, de la dette, de l'investissement, des dépenses liées aux aides à la personne (rSa et APA). Bonne gestion, choix politique ? J'imagine que les points de vue varient en fonction de l'angle d'observation du panorama.

Un focus est fait sur le budget participatif. 158 Corrèziens s'avèrent concernés. Toutes les propositions ont été validées, et les propositions des participants seront étudiées par les services dans l'année 2019. L'euro n'a qu'à bien se tenir, le Corressou arrive, si j'ai bien compris. Encore une fois, l'initiative est louable. Force est de constater qu'elle ne suscite que peu d'intérêt. Waouh, waouh, gilets jaunes, où êtes-vous ? Fin du premier acte.

Les recettes de fonctionnement se composent de cinq grands blocs, et de leurs cohortes de taxes, fonds et dotations, fort bien détaillées entre les pages 35 et 48 : les recettes de la fiscalité directe, les recettes de la fiscalité indirecte, les dotations d'Etat, les recettes sociales, les autres recettes de fonctionnement (FSE -Fonds Social Européen-, etc.) Vous écrivez en conclusion de ce chapitre : « Au BP 2019, la recette supplémentaire du FSI pour 4,6 M€ a permis d'éviter la baisse des recettes de fonctionnement ». Or, elles augmentent de +15,1 M€ en recettes réelles (page 35) : effet panoramique à coup sûr ! La maîtrise des dépenses de fonctionnement est poursuivie : elle se traduit par une légère baisse des pôles Cohésion sociale (-1 M€) et Moyens généraux (-1 M€, dont 266 000 € pour les ressources humaines) et une augmentation des pôles Cohésion sociale (+1,4 M€) et Missions et communication (+113 750 €). Une première estimation donne un taux d'évolution négatif en 2019 d'environ 2 %, bien en deçà du contrat de Cahors. Les recettes réelles d'investissement en baisse se répartissent de la façon suivante : 8,92 M€ de recettes, 13 M€ d'emprunt, 12,79 M€ de déficit d'investissement. La répartition par pôle est explicitée en page 60.

En termes de maîtrise de l'endettement, la capacité d'autofinancement s'élève à 51,6 M€, la trésorerie est à zéro, l'encours de la dette est prévu à 317,4 M€ et les frais financiers à 8,8 M€. Le désendettement est évalué à 42,9 M€ fin 2019 et la durée de désendettement représente huit années. Sur les 63,438 M€ prévus en investissement, 46,26 M€ seront utilisés, les 17,22 restants seront mis en réserve pour financer les projets routiers. Le budget Routes passe effectivement de 14 à 16 M€ et celui des Aides aux Communes augmente de 1 M€ pour l'eau. Pour l'action phare de la transition écologique, en *stand-by* depuis près d'un an, exit la SEMOP (Société d'Economie Mixte à Opération Unique) et création d'une SEM avec prévision d'1,6 M€. Ce projet a été annoncé à grand renfort de publicité ; depuis huit mois, les uns et les autres y travaillent, mais il n'avance pas beaucoup. Je crois toutefois qu'un rapport lui sera consacré tout à l'heure.

Le budget s'équilibre à 326,330 M€ en fonctionnement et à 114,65 M€ en investissement. L'épargne nette négative en 2018 redevient positive, mais la durée de désendettement constatée au CA 2018 (6,53) est prévue à 8,01 pour 2019. Le budget que vous présentez aujourd'hui est conforme aux orientations budgétaires présentées il y a deux mois. Les objectifs affichés sont respectables. Nous regrettons toutefois des réductions significatives en fonctionnement, notamment pour le maintien à domicile des personnes âgées et les ressources humaines, la constitution de provisions, par l'emprunt, privilégiée au désendettement (pour mémoire, en matière d'encours de la dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement, la Corrèze est le dernier sur les vingt départements de la strate), ainsi que la proposition du groupe minoritaire sur la réduction de la fiscalité évacuée d'un revers de main il y a deux mois (effet de mode, disiez-vous). C'est pourquoi, nous ne voterons pas ce budget.

M. LE PRESIDENT – Vous êtes sur les panoramas, nous sommes plus sur les kaléidoscopes. Pour nous, un panorama n'est pas un spectacle en trompe-l'œil, c'est une vue en largeur d'un espace physique. Chacun a sa propre définition. Nous sommes des matheux, proches du terrain, ce qui laisse moins de place à la philosophie.

Je souhaite revenir sur un unique point. L'APA ne baisse pas : elle augmente de 1,3 M€. De BP 2018 à BP 2019, il y a une petite baisse, mais par rapport au CA 2018, que nous venons d'adopter, l'augmentation atteint 1,1 M€. 600 000 € sont liés à l'EHPAD de Malemort et le reste concerne la prise en charge d'un nombre de bénéficiaires qui va en augmentant. Nous y reviendrons tout à l'heure.

Or, il en va de même s'agissant de la masse salariale. Si mes souvenirs sont bons, la masse salariale augmente de 500 000 € environ du CA 2018 au BP 2019, toujours pour la même raison. Il s'agit de ne pas avoir à remettre une pénalité virtuelle, liée au contrat de Cahors que nous ne respecterions pas dans le cadre d'une présentation de BP à BP.

M. FRONTY – Si l'on s'expose à comparer un BP et un CA, on peut s'amuser pendant toute la journée. C'est pourquoi, je compare toujours un BP à un BP et un CA à un CA. Ce n'est pas de la philosophie. Chacun sait ici qu'un budget a un caractère prévisionnel.

M. LE PRESIDENT – Nous sommes d'accord, mais je le redis ici pour votre bien.

M. FRONTY – Parce que cela vous arrange.

M. LE PRESIDENT – Pour le coup, je le dis avec le plus grand sérieux, parce que nous avons un niveau de débat et d'honnêteté intellectuelle d'une grande correction, depuis le début du mandat. C'est donc vraiment par respect. En effet, à chaque fois, y compris sur la fibre l'année dernière, nous avons joué la transparence en inscrivant « exceptionnel » et en annonçant environ 40 M€. Cette année, nous procédons de la même manière, l'objectif étant d'être honnête dans la lecture de ces budgets, car je ne voudrais pas que l'année prochaine, au moment du CA, vous reveniez en disant : « Vous nous aviez promis des baisses d'APA et au final, la dépense augmente de 1 M€ ». C'est juste pour ça.

M. FRONTY – Vous nous faites des procès d'intention !

M. LE PRESIDENT – Je me les fais à moi-même ! C'est vraiment de l'honnêteté intellectuelle et politique.

Qui est pour le budget primitif 2019 ? ... Qui s'abstient ? ... Qui est contre ? ... La Minorité. Je vous remercie.

Nous passons au rapport 306.

*La délibération n° 305 relative au budget primitif principal du Département pour 2019
est adoptée par 26 voix pour et 12 voix contre.*

RAPPORT N° 306

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE (CDEF) :
BUDGET PRIMITIF 2019

Mme MAURIN – Pour 2019, la feuille de route du Centre Départemental de l'Enfance et de la famille s'orientera notamment autour des projets liés à la mise en œuvre du projet d'établissement pour quatre ans et du plan d'actions Qualité 2019-2021 avec en particulier, d'une part, l'aménagement des espaces de vie de l'établissement, d'autre part, la modernisation des outils de gestion, mais également l'adaptation de l'organisation avec la création de deux postes d'éducateur de jour, un poste de coordinateur de parcours sur le pôle accueil des mineurs et un poste d'animateur pour le pôle familial.

Pour assurer ces missions et développer ces projets, le budget 2019 prévoit une section de fonctionnement à hauteur de 1 849 845,87 €, soit une légère hausse des dépenses de 1,28 % permettant de faire face à une hausse prévisionnelle d'activité. L'équilibre de la section de fonctionnement est assuré principalement par la dotation du Département pour 1 766 500 €. En ce qui concerne la section d'investissement, elle permettra les travaux d'aménagement du Centre : mise aux normes de la cuisine, installation de préaux, aménagement de l'espace récréatif, adaptation du parc informatique, etc. Le total de la section d'investissement s'élève à 310 267 €.

Enfin, il vous est proposé d'arrêter le prix de journée applicable, le cas échéant, aux bénéficiaires des autres départements à 201,36 €. Il vous est également précisé que, compte tenu du taux d'occupation du Centre par les jeunes mineurs non accompagnés, nous n'avons pas enregistré de recettes extérieures depuis deux exercices sur l'établissement.

M. LE PRESIDENT – Qui est pour le vote du BP 2019 du CDEF ? ... A l'unanimité. Je vous remercie.

*La délibération n° 306 relative au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) :
budget primitif 2019
est adoptée à l'unanimité.*

Nous passons au rapport 307.

RAPPORT N° 307

**VOTE DES TAUX 2019 : TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES, TAXE D'AMÉNAGEMENT ET
TAUX PERÇU AU TITRE DES DROITS D'ENREGISTREMENT ET TAXE DE PUBLICITÉ FONCIÈRE
SUR LES MUTATIONS À TITRE ONÉREUX D'IMMEUBLES ET DE DROITS IMMOBILIERS**

M. PEYRET – Dans un contexte très contraint, nous restons fidèles à notre engagement de ne pas affecter le pouvoir d'achat des Corrèziens. Je vous propose donc, une nouvelle fois, de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2019 et de le maintenir à 21,35 % pour la sixième année consécutive. A titre de comparaison, la Corrèze se situe au 39^{ème} rang par ordre décroissant sur 101 départements, dans une fourchette allant de 33,85 % pour le Gers à 5,13 % pour Paris. Parmi les 17 départements de moins de 250 000 habitants, la moyenne s'élève à 23,16 % en 2018, contre 21,61 % en 2017.

Concernant la taxe d'aménagement, le taux de 1 % adopté en 2011 est resté inchangé depuis cette date. Cette taxe finance d'une part, les actions liées aux espaces naturels sensibles et, d'autre part, le fonctionnement du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) à hauteur de 200 000 € par an. Pour maintenir une dotation CAUE à hauteur de celle des trois années précédentes, il est proposé la répartition suivante : 20,67 % pour le CAUE et 79,33 % destinés aux actions liées aux espaces naturels sensibles.

Enfin, concernant les droits de mutation, l'Assemblée départementale avait décidé, en 2014, de fixer le taux à 4,50 %, inchangé depuis cette année. Pour 2018, cette recette s'élevait à 22 M€. Je vous propose de reconduire à nouveau ce taux de 4,50 % pour 2019.

Mme BOISSIERAS – Je ne reviendrai pas sur le taux de la taxe foncière dont nous avons déjà débattu, mais je vais vous parler une fois encore du CAUE. Le CAUE a 40 ans, Monsieur le Président, et il ne va pas bien. Son Conseil d'Administration a voté, sans moi et d'autres, le budget 2019 qui présente un déficit prévisionnel de plus de 124 000 €. Les réserves financières étaient de 295 336 € exactement au 13 décembre. La masse salariale s'élève à 181 340 €. Je rappelle que le CAUE est financé par une partie de la taxe d'aménagement conditionné à un taux et par les cotisations des communes et communautés de communes adhérentes. Il ne dispose pas de ressources dynamiques, quelles que soient l'implication des salariés et la qualité de leurs prestations, le conseil aux particuliers étant gratuit.

Vous avez figé depuis 2016 le montant de la réversion de la taxe d'aménagement à 200 000 €. Certes, l'effectif se réduit ; découragés, les salariés s'en vont les uns après les autres. Cela permet en effet de diminuer les charges de salaire mais, en même temps, on demande au CAUE d'assumer ses missions qui sont le conseil aux collectivités et le conseil aux particuliers, d'assurer des formations, des journées techniques, des actions de sensibilisation, et de soutenir les chefs de projet du Département lorsque ceux-ci le sollicitent. J'ai demandé à mes collègues du Conseil Départemental siégeant au Conseil d'Administration de plaider en faveur d'une rallonge cette année, afin de couvrir un risque social exceptionnel. Je ne sais pas si cela a été fait, mais la très maigre part de la taxe d'aménagement que vous consentez au CAUE le met en difficulté et fragilise ses salariés. Ils seront, j'en suis sûr, comme d'autres, très sensibles à l'excellent résultat que vous affichez cette année et penseront sans doute, comme moi, que cette dotation insuffisante n'est pas à la hauteur des compliments et des encouragements prodigués jeudi dernier, par tous les intervenants lors de la manifestation des 40 ans. Je vous remercie de m'avoir écoutée.

M. LE PRESIDENT – Nous avons effectivement stabilisé la participation du Département au CAUE. Le CAUE faisait partie de ces organismes qui, comme d'autres, disposaient d'un certain nombre de fonds de réserve, essentiellement alimentés par le Département. Il n'est pas question, comme cela a été rappelé lors des 40 ans, de faire en sorte que le CAUE ne puisse plus remplir ses missions. Les sujets doivent être pris les uns après les autres. Il fallait permettre au CAUE de se recentrer sur ses missions et de disposer de locaux décentes. Tel est le plus accordé au CAUE par le Département cette année, qui n'est pas neutre (presque 50 000 € supplémentaires par an). Ensuite, bien sûr, les collègues se sont fait l'écho du sujet et nous ne sommes pas insensibles au devenir du CAUE. C'est pourquoi, autant que de besoin, nous ferons le nécessaire pour que le CAUE puisse disposer des moyens correspondant à l'exercice de ses missions. Si des besoins sont réels et avérés, le Département les étudiera bien entendu.

Mme PITTMAN – Je rappelle que nous venons de recruter une nouvelle Directrice qui est extrêmement compétente et que l'équipe fonctionne au maximum. Nous n'avons enregistré qu'un seul départ, celui du documentaliste, mais nous sommes en train d'envisager un nouveau recrutement. La situation s'équilibre donc bien. C'est pourquoi, je pense que nous ne devons pas avoir de nouvelles inquiétudes ; nous pouvons au contraire regarder l'avenir avec un certain optimisme. En outre, depuis un an, nous sommes installés dans de nouveaux locaux du Département, beaucoup plus fonctionnels et agréables. Les conditions de travail des personnels se sont donc bien améliorées.

Mme BOISSIERAS – Puisqu'un nouveau recrutement est annoncé, je ne vois vraiment pas comment nous pourrions assumer la masse salariale. Je pense être de très bonne foi en disant cela, au regard des comptes.

M. LE PRESIDENT – Le budget prévisionnel 2019 n'est pas en déficit. Il est équilibré.

(...Intervention inaudible de Mme BOISSIERAS car hors micro...)

Le pire n'est jamais certain ! Vous ne pouvez pas me reprocher de faire de l'affichage. Je n'aurais qu'à en faire et annoncer que nous dotons le CAUE de 300 000 €, pour finalement ne lui accorder que 200 000 €. Nous ne sommes pas dans l'affichage. Si le CAUE présente, à un moment donné, une difficulté particulière en lien avec un vieux différend social que nous traînons depuis des années et, qu'effectivement, un besoin se fait jour, nous l'assumerons. Nous avons toujours assumé ce type de besoin et il n'existe aucune raison que nous ne l'assumions pas au CAUE.

Ensuite, je voudrais remercier le travail effectué par Madame PITTMAN et le Conseil d'Administration, et remercier Mme BOISSIERAS pour sa préoccupation. Le CAUE a connu des périodes beaucoup plus difficiles, il se trouve désormais dans une nouvelle dynamique et il n'est pas question, pour le Département, de briser cette dynamique. Ce serait complètement ridicule. Nous verrons donc quels sont les moyens à investir. A partir du moment où nous consommons intégralement la taxe d'aménagement, nous pouvons accorder au CAUE des moyens allant au-delà de cette taxe. Il n'y aura aucune difficulté si le problème se présente ; nous assumerons les responsabilités et missions qui sont les nôtres.

Je vous propose donc d'adopter ce rapport. Qui est pour ? ... Qui est contre ? ... L'ensemble du Groupe. Pas d'abstention. Je vous remercie.

Nous passons au rapport 308.

La délibération n° 307 relative au vote des taux 2019 : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe d'aménagement et taux perçu au titre des droits d'enregistrement et taxe de publicité foncière sur les mutations à titre onéreux d'immeubles et de droits immobiliers est adoptée par 26 voix pour et 12 voix contre.

RAPPORT N° 308

POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES – DOTATIONS 2019

Mme DUBOST – En 2018, le budget consacré aux ressources humaines a été réalisé à 98 %. Ce résultat démontre sa pleine adaptation aux besoins de fonctionnement de la Collectivité, dans un exercice de vigilance et de maîtrise de la dépense comme nous nous y attachons depuis 2015.

En 2019, ce sont 54 694 000 € de crédits de paiement qui seront affectés à la politique des ressources humaines ; 3 280 300 € sont inscrits en recettes de fonctionnement. Notons l'effort réalisé de maîtrise budgétaire car, malgré des mesures règlementaires générant plus de 625 000 € de dépenses, le budget est établi avec une baisse de 0,58 %. 2018 a été l'année de la création de la bourse de l'emploi, dans le cadre de la mise en œuvre de la réorganisation de la Direction des Routes, du développement du dispositif de mutualisation et des élections professionnelles. 2019 verra l'aboutissement de deux objectifs majeurs : la finalisation de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, et la mise en place du nouveau régime indemnitaire. Nous resterons attentifs à l'évolution de l'absentéisme, nous continuerons à accompagner nos agents en termes de formation et nous mobiliserons les actions et les moyens pour assurer les conditions d'hygiène et de sécurité nécessaires à leur travail.

Une année 2019 dans la continuité des actions engagées en 2019, mais avec d'importantes évolutions techniques qui s'inscrivent dans l'objectif de transformation digitale de la Collectivité.

M. LE PRESIDENT – Qui est pour ce rapport ? ... Qui est contre ? ... Pas d'avis contraire. Nous n'allons pas refaire le débat, nous l'avons eu.

M. FRONTY – La GPEC (Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences) existait avant 2015. Sachant que l'effectif figurant sur les listes électorales de décembre 2014 s'établissait à 1 535 agents, contre 1 344 en 2018, nous aboutissons à une diminution de -191 agents. Ces chiffres sont-ils pertinents ?

M. LE PRESIDENT – Nous vous présenterons des chiffres sur l'ensemble du mandat et même antérieurement, de manière à disposer d'un comparatif précis. Qui est pour ce rapport ? ...

*La délibération n° 308 relative à la politique des Ressources Humaines - Dotations 2019
est adoptée par 26 voix pour et 12 voix contre.*

Nous en venons à l'actualisation des emplois budgétaires.

RAPPORT N° 309

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGÉTAIRES
AU 28 FÉVRIER 2019

Mme DUBOST – Les tableaux des emplois sont des outils de pilotage et de référencement pour la Collectivité. Ils enregistrent tout au long de l'année les créations, suppressions ou modifications des emplois. Les derniers tableaux, arrêtés au 30 septembre 2018, ont été adoptés par notre Assemblée le 28 novembre dernier. Ceux qui vous sont proposés aujourd'hui prennent acte de l'ensemble des mouvements arrêtés au 28 février 2019 et enregistrent :

- des transformations d'emplois suite à des réussites à concours, à des commissions administratives paritaires de décembre 2018 et aux besoins des services ;
- des créations et suppressions d'emplois suite à la réforme du cadre d'emploi des assistants sociaux éducatifs ;
- des créations et suppressions d'emplois liés aux besoins de fonctionnement des services.

Des redéploiements, une création et une suppression de poste sont enregistrés au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille. Le comité technique s'est prononcé favorablement sur ces tableaux lors de sa session du 3 avril dernier.

M. LE PRESIDENT – Qui est pour cette actualisation ? ... Pas d'avis contraire. Pas d'abstention. Je vous remercie.

*La délibération n° 309 relative à l'actualisation du tableau des emplois budgétaires
au 28 février 2019
est adoptée à l'unanimité.*

Nous passons au rapport 310.

RAPPORT N° 310

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES
DÉLÉGATION DE POUVOIR À MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
ARTICLE L. 3221-11 DU CODE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. PEYRET – Ce classique rapport porte sur les marchés publics et accords-cadres et vise à donner délégation de pouvoir à Monsieur le Président du Conseil départemental. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Acte est donc donné.

*Acte est donné sur la délibération n° 310 relative aux marchés publics et accords-cadres -
Délégation de pouvoir à Monsieur le Président du Conseil Départemental
Article L. 3221-11 du Code des Collectivités Territoriales.*

Nous en venons au rapport 101.

RAPPORT N° 101

POLITIQUE DE L'AUTONOMIE – DOTATIONS 2019

Mme PADILLA-RATELADE – La politique de l'autonomie correspond à la première politique de solidarité du Département en faveur de l'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées. La Corrèze compte aujourd'hui 61 000 personnes de plus de 65 ans, soit 25 % de la population. Cette proportion devrait passer à 33 % en 2040. Concernant le handicap, ce sont 22 000 personnes qui relèvent de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Les enjeux autour de la prise en charge des personnes en perte d'autonomie vont croissants dans notre Département et se posent aussi au plan national, avec la présentation, dans les prochains mois, d'une future loi Dépendance par le Gouvernement.

Cette année, nous avons donc établi un budget conséquent pour nous permettre de faire face à nos engagements traditionnels, tout en répondant aux nouveaux enjeux du Schéma Départemental de l'Autonomie en engageant de nombreuses actions. Pour ce faire, une enveloppe de près de 90 M€, en augmentation de 1,3 M€ par rapport à 2018, vous est proposée. Grâce à ce budget, orienté vers une transformation de l'offre et une meilleure prise en compte des besoins des personnes âgées et handicapées, le Département s'illustre une nouvelle fois par sa capacité à être précurseur sur le champ de l'autonomie. Parmi les mesures que nous mettrons en œuvre cette année, je citerai notamment le versement des aides individuelles pour le maintien à domicile et l'accueil en établissement de plus de 8 000 personnes âgées et personnes handicapées. Nous devons répondre aussi à la hausse prévisionnelle des besoins pour l'APA et l'aide sociale, notamment liée à l'ouverture du nouvel EHPAD de Malemort et à l'augmentation du niveau de dépendance des bénéficiaires. Nous développerons la prévention de la perte d'autonomie, avec le renforcement du rôle des instances de coordination de l'autonomie, l'élargissement des actions portées par la conférence des financeurs en EHPAD notamment, et la préfiguration du pôle d'expertise et de ressources pour l'autonomie, en lien avec nos partenaires.

Une priorité sera accordée aux aidants, avec la création d'une plateforme d'information et le recensement des offres de répit, la généralisation avant fin 2019 des réseaux locaux d'aide aux aidants, des actions pour favoriser l'inclusion des personnes handicapées, notamment les personnes autistes, avec la création de 12 places de SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés) Autisme en Haute-Corrèze ainsi qu'un projet d'insertion professionnelle pour l'autisme, en partenariat avec le Groupe ANDROS qui vous sera proposé tout à l'heure par Madame MAURIN.

2019 sera aussi consacrée à la mise en place d'expérimentations et d'actions innovantes, prévues dans le Schéma : développement d'accueils modulaires dans les établissements pour adultes handicapés, expérimentation d'un *drive* pour apporter les services au plus près des personnes isolées, modernisation des services d'aide à domicile, création d'offres d'habitats alternatifs et autres.

Pour mener l'ensemble de ces actions, je vous propose un budget global de près de 90 M€, répartis entre 45,9 M€ en faveur des personnes âgées et 43,9 M€ en faveur des personnes handicapées. En parallèle, le Département percevra des recettes pour 29,3 M€. Ces recettes sont en baisse prévisionnelle de 6 % par rapport à 2018, avec notamment une diminution de 830 000 € des crédits de compensation de l'Etat au titre des allocations APA et PCH (Prestation de Compensation du Handicap).

Mme TAYSSE – Lors de la précédente plénière, vous nous avez présenté le nouveau Schéma de l'Autonomie 2019-2023, ses cinq axes et onze fiches actions, soit une belle architecture intellectuelle qui ne peut générer que le consensus. Sur le papier, si j'ose dire, c'est la vie rêvée des anges ; sur le terrain, c'est une autre paire de manches !

Vous soulignez très justement, dans votre rapport, le vieillissement accru de la population corrézienne, qui devrait s'accroître dans les années à venir. Ainsi, notez-vous : « Avec 61 000 personnes âgées de plus de 65 ans, cette tranche d'âge est bien supérieure aux données constatées au niveau national ». Comment expliquer, dès lors, la baisse du nombre de bénéficiaires de l'APA ? 2015 : 4 817 bénéficiaires ; 2017 : 3 305 bénéficiaires ; 2018 : 3 379 bénéficiaires. On réaugmente un peu, vous l'avez dit tout à l'heure et tant mieux ! Parce qu'il y avait de quoi s'émouvoir tout de même. Soit les pompes funèbres enregistrent des bénéfices records, soit il existe un problème de gestion. La raison de cette baisse drastique du nombre de bénéficiaires est le nombre de rejets, nous dites-vous. Je ne ferais pas de mauvais humour, mais rappellerais tout de même le syndrome du repassage de la chemise du petit-fils, qui a fait son buzz en son temps. Cependant, comme toute bonne chose, une fois qu'elles ont vécu, les *fake news* deviennent obsolètes !

Les véritables causes de cette baisse du nombre de bénéficiaires ne seraient-elles pas plutôt le nombre de GIR 4 découragés de solliciter un plan APA, les 5 € de taxation supplémentaire qui s'appliquent à tous et s'ajoutent au reste à charge défini en fonction des revenus des personnes ? Par un tel raisonnement, la droite deviendrait-elle égalitaire elle aussi ?

M. LE PRÉSIDENT – C'est faux. C'est complètement faux. J'y reviendrai tout à l'heure.

Mme TAYSSE – Le cousu main, rare et cher ? Nous sentons tout de même qu'ordre est donné d'être parcimonieux dans le nombre d'heures accordées. J'en juge sur pièce : je vois des personnes qui arrivent, passent la porte à condition que l'on vienne les chercher, parce qu'ils ont deux cannes anglaises, et me disent qu'ils n'ont droit à rien. Cela m'émeut tout de même ! Je me fais aussi du souci car, aujourd'hui, nous sommes spectateurs. Nous sommes tous quelque peu fringants autour de cette table mais un jour nous serons vieux. Sans doute faut-il nous en préoccuper avant que la situation ne devienne plus grave qu'elle ne l'est déjà.

Quant à la révision des plans APA, je constate que les coordonnatrices invitent, dans nombre de cas, à faire le mort : en effet, si le plan est révisé, bien que les besoins aient crû avec l'âge, l'aide sera diminuée. Toutes ces observations sont quand même inquiétantes. Si nous faisons le compte, nous aboutissons tout de même à une baisse de -1 500 bénéficiaires, ce qui n'est pas rien.

Vous annoncez, par ailleurs, le développement de modes d'accueil alternatifs fondés sur le bénévolat (les familles d'accueil). C'est une très bonne chose, une solution humainement très intéressante à explorer. Malheureusement, il faut trouver ces bénévoles, ce qui représente une autre paire de manches, et l'enveloppe dédiée est nulle pour le moment. J'avoue cependant qu'il faut trouver les personnes et qu'un vrai travail de tractation est nécessaire. Si je peux me permettre un conseil, je pense que la meilleure des promotions pour susciter des vocations dans ce registre consiste probablement à faire témoigner des personnes qui pratiquent cet accueil. J'en ai rencontré récemment, dans le cadre d'un club d'aînés, qui venaient d'un autre département et relataient leur expérience. Je vous assure que faire venir ces gens-là dans des réunions vaut tous les arguments du monde. En effet, nous portons, dans notre société, un regard disqualifiant sur la personne âgée : si tu n'es pas beau, jeune, mince, riche et fringant, tu ne vauds rien aujourd'hui. Nous devons donc être solidaires des personnes qui ne correspondent pas aux canons de la beauté et de l'estime contemporaines, et leur donner un coup de main.

J'insiste donc sur le fait que le maintien à domicile représente une action majeure de la Collectivité. Nous sommes donc d'accord sur l'objectif, mais pas sur la budgétisation. Or, l'argent reste toujours le nerf de la guerre. Je m'inquiète aussi (et pour autant, ne crie pas avant d'avoir mal) du renforcement du rôle des ICA (Instances de Coopération de l'Autonomie). Sur le papier, les idées roulent, voire même galopent, mais dans la réalité, il s'agit tout de même d'une montée en puissance considérable de la charge de travail. Il suffit d'être assidu dans ces instances, en tant que Président, pour le constater *de visu*. Nous savons tous faire claquer le fouet dans l'air, surtout sur des personnels qui ne sont pas payés par la Collectivité. Vous n'avez alors pas les syndicats et les instances aux fesses ; ce sont les Présidents qui gèrent le terrain. Je vous l'ai déjà dit : sauf le respect que j'ai pour votre enthousiasme et votre dynamisme intrinsèques, je refuse de faire travailler des gens sans les payer. Nous allons

arriver au bout d'un système, car à un moment donné, le travail sera tellement important qu'il faudra embaucher. Or, pour embaucher, il faudra mettre la main au porte-monnaie.

Nous ne pouvons pas continuer à faire aussi bien en n'investissant pas davantage. Je sais que les budgets sont contraints, nous le savons tous. La gouvernance n'est pas chose facile. Vous me dites souvent que vous voulez échanger votre paire de souliers avec la mienne, car vous avez tous les graviers. Certes, il est peut-être plus facile de parler depuis là où je suis, mais nous le faisons de manière argumentée, honnête et respectueuse.

Le social représente un enjeu majeur ; il constitue aussi le cœur de métier de notre Collectivité, dans le cadre de la loi NOTRe. Nous regrettons donc que le social demeure un agent majeur du désendettement de cette Collectivité, au travers des coups de râpe mis sur les ressources humaines. Une autre chose m'inquiète également, à savoir ce phénomène d'externalisation chronique. L'externalisation a, par exemple, commencé avec les MASP (Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé) et nous constatons aujourd'hui que pour les jeunes handicapés, on fait appel au suivi de l'ADAPEI (Association Départementale de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales). Ainsi, sur beaucoup de sujets sociaux, qu'ils concernent le grand âge, le handicap, l'enfance ou l'insertion, comme nous le verrons dans les rapports suivants, nous aurions tendance à externaliser. Le privé ferait-il mieux que le public ? Il y a, ou avait, pourtant, dans cette Maison, des compétences de haut vol. Il serait fâcheux de ne pas savoir les utiliser et de s'en remettre aux vertus du privé à but lucratif pour faire ce que nous savons faire. Je pose donc la question, car cette montée en puissance de l'externalisation pourrait être perçue, par des personnes au regard politicien, comme une fonte de la fonction publique au profit du secteur privé.

M. LE PRÉSIDENT – S'il existe une personne à qui nul ne peut faire un procès d'intention en matière de « fonte de la fonction publique », c'est bien moi ! Qui a été l'un des artisans majeurs de la recréation des PTT avec la fibre, à la fois en tirant DORSAL dans Nouvelle Aquitaine THD (Très Haut Débit) et en faisant le choix d'un réseau public ? La règle de DORSAL était pourtant la concession, jusqu'à présent. Si la Corrèze n'avait pas fait le choix du 100 % fibre, nous aurions désormais un système concessif, comme beaucoup d'autres. Et il en va de même sur quantité d'autres sujets.

En revanche, ça et là, reconnaître des compétences présentes sur le terrain et pallier des difficultés d'ordre conjoncturel par un recours à l'externalisation me semblent être de bonnes choses. Pourquoi ? Est-il opportun d'embaucher un fonctionnaire avec toute la qualification et la capacité qu'il peut avoir, pour 40 ans, pour passer un pic de travail qui peut être momentané sur tel ou tel sujet, alors qu'à nos portes, nous avons la chance d'avoir un réseau qui crée de l'emploi ? L'ADAPEI (ce ne sont pas vraiment des lucratifs), la fondation Jacques CHIRAC, l'UDAF (Union Départementale des Allocations Familiales) auprès de qui nous externalisons effectivement les MASP (mais ils étaient auparavant au PEP). Effectivement, parfois, il peut y avoir certaines externalisations, mais les externalisations opérées ne le sont pas au détriment des salariés en poste. Nous aurions pu faire le choix de rebaucher quelques salariés en CDD (Contrat à Durée Déterminée), sur des actions de courte durée, et de les porter nous-mêmes, mais nous ne les aurions pas forcément portés avec la même qualité et envie que des associations dont tel est le travail.

Je n'identifie donc pas dans ce qui a été fait de forte volonté d'externaliser. Lorsque nous lançons un appel à projets en faveur d'hébergements temporaires de MNA (Mineurs Non Accompagnés), nous ne savons pas combien de temps ces situations de MNA perdureront. Relèvent-elles d'une politique qui, dans le cadre du plan Pauvreté et conformément à ce que le Président de la République a répété quatre ou cinq fois publiquement, porte sur des flux migratoires qui emporte la responsabilité nationale ou bien d'une politique qui doit rester au niveau des Départements ? La situation n'est pas encore stabilisée. Nous y reviendrons donc.

Mme TAYSSE – J'ai bien employé le conditionnel. Je n'oppose pas le public et le privé ; nous pouvons articuler nos forces et nos talents sur certains sujets.

M. LE PRÉSIDENT – Nous partageons donc l'essentiel en la matière.

Je souhaite ensuite revenir sur les aspects budgétaires. Vous faites un raccourci sur lequel je voudrais que nous nous mettions d'accord, afin que nous ne prêtions pas le flanc à une interprétation politicienne du sujet. Il est, en effet, erroné de dire que nous pouvons désendetter le Département parce que nous rognons sur le social. Le désendettement résulte exclusivement de la réduction de notre capacité d'investissement. Cette année correspond toutefois à la première au titre de laquelle nous avons la capacité de dégager un petit excédent de fonctionnement (qui peut être considéré comme pris sur le social), afin de le reporter sur le désendettement. Cependant, c'est précisément cette année que nous repositionnons 3,3 M€ sur les solidarités sociales. Certes, l'effet d'optique existe toujours vis-à-vis des 1,35 %, et à la limite, nous aurions pu prévoir d'emblée la pénalité, mais il nous faudra de toute façon assumer l'année durant laquelle nous opèrerons le décrochage. Par conséquent, parce que nous retrouvons, cette année, quelques marges de manœuvre, nous les dirigeons vers la politique de solidarité. Vous pourriez d'ailleurs nous reprocher de prendre un risque : en effet, ces marges de manœuvre apparaissent parce que nous avons arraché de très haute lutte 4,6 M€ de fonds de péréquation entre les départements. Or, nous les utilisons à hauteur de 3,3 M€ au titre des solidarités sociales tandis que, dans le même temps, l'Etat réduit sa propre participation de 2,7 M€. Si en 2020, nous ne retrouvons pas ce fonds, et si nous avons en outre décidé d'une baisse d'impôts, nous serions en grande difficulté.

Il s'agit aussi de l'une des raisons qui expliquent notre décision. Ces fameux 900 000 € de fiscalité viennent combler le delta entre les 4,6 M€ plus 1 M€. Tel est le calcul de base.

Mme TAYSSE – Nous ne pouvons que nous féliciter de cette manne de 4,5 M€ issue de la péréquation. Il fallait aller les chercher ! La solidarité interdépartementale n'est vraiment pas une évidence, il faut quand même mouiller la chemise pour en bénéficier ! Bravo à la Collectivité.

M. LE PRESIDENT – Ce bonus n'est cependant pas pérenne, même si nous avons de bons espoirs pour 2020. C'est pourquoi, nous devons trouver le bon équilibre, tel était le sens de mon explication. Nous pouvons nous désendetter parce que nous réduisons nos investissements. Là se trouve le vrai rapport à la dette. Nous restons malheureusement tendus sur le budget de fonctionnement.

Mme TAYSSE – Au-delà de notre satisfaction partagée à l'égard de cette recette « exceptionnelle », que nous aimerions bien pérenniser, parler toujours de dette quand on parle de dépenses de fonctionnement en lien avec le domaine social s'avère tout de même fâcheux, d'un point de vue philosophique. Certes, celles-ci représentent un coût, mais nous le devons aux personnes les plus défavorisées ; aucun homme ni aucune femme digne de ce nom ne saurait fermer les yeux devant cette misère. Nous devons donc assurer, surtout par les temps qui courent, alors que l'excès de misère met le pays à feu et à sang. Nous devons essayer de réduire les inégalités.

S'agissant par ailleurs de la ventilation de cette « embellie », elle n'a pas bénéficié aux personnes âgées maintenues à domicile, alors que le maintien à domicile représente une priorité tant pour le niveau départemental, que pour les niveaux régional et national. La hausse apportée à ce budget permet de faire face au nouvel EHPAD, à la situation des MNA, soit une dépense absolument obligatoire, et à l'APA en établissement, suite à l'évolution de son mode de calcul qui désormais nous engage à apporter une dotation globale aux établissements privés à but lucratif.

M. LE PRESIDENT – Nous ne le faisons pas, par principe. Nous verrons bien si nous devons, un jour, faire face à un recours. Nous ne sommes pas obligés de toujours tout accepter pour argent comptant.

Mme TAYSSE – Néanmoins, dans les faits, le nombre de bénéficiaires augmente un peu en 2018, parce qu'auparavant, la politique sociale pouvait vraiment être assimilée à de la contention. Des gens ont souffert de ce sérieux coup de râteau.

M. LE PRESIDENT – Je viens d'expliquer qu'accorder plus ou moins dans le domaine social ne résoudra pas le problème de la dette. Nous sommes donc d'accord. Je souhaite, en revanche, que nous regardions la situation bien en face. La loi ASV (Adaptation de la Société au Vieillissement) que le Président de la République François HOLLANDE a souhaitée a des effets bénéfiques sur deux aspects : elle diminue le reste à charge pour les

personnes les plus en difficulté ; elle met les aidants sur le devant de la scène, soit un phénomène que nous sommes d'ailleurs en train d'amplifier. Par ailleurs, elle prend en compte non pas uniquement le revenu des personnes, mais leur patrimoine dans son ensemble : pour ma part, je considère qu'il s'agit d'un effet positif de cette loi et je pense même qu'il a ainsi été vécu par la famille des socialistes. En conséquence, des personnes qui possèdent 200 000, 300 000 ou 400 000 € sur leurs comptes s'avèrent désormais moins soutenues. Effectivement, nous sommes passés de 4 800 à 3 300 bénéficiaires, mais pouvez-vous me citer des noms de personnes auxquelles nous avons interdit de déposer une demande ? D'aucuns expriment une demande et ne sont pas éligibles pour diverses raisons. Leur nombre se présente un peu en augmentation, puisque le nombre de demandes croît. Cependant si nous sommes passés de 4 817 à 3 300 bénéficiaires, ce n'est pas en raison des 5 € supplémentaires. Certes, ces 5 € ont une influence sur le nombre d'heures que chacun prend, mais pas sur le nombre de bénéficiaires. La Corrèze n'a pas décidé de réduire le nombre de bénéficiaires : nous le subissons. Le débat s'avère d'ailleurs exactement le même à propos des bénéficiaires du rSa. La baisse du nombre de bénéficiaires, et donc d'heures, provient de la prise en compte de l'ensemble de leur patrimoine, en sus de leurs revenus. Pendant deux années de suite, j'ai participé à toutes les réunions publiques, en assumant un projet qui était celui de votre famille politique et que nous avons simplement mis en place. Nous l'avons néanmoins assumé au nom de la justice sociale. En effet, quand le Président Hollande a décidé de faire en sorte que les personnes relevant de la tranche haute ne perçoivent plus l'allocation familiale, a-t-il vraiment influencé leur désir d'enfants ? Je suis favorable à l'universalité, mais la donne, y compris économique, a changé.

Pourquoi, en cette année 2019, nous réinjectons 1,1 M€ supplémentaire sur l'APA ? Une moitié s'avère liée à l'EHPAD de Brive, car nous créons 110 places de plus en Corrèze, et le reste se justifie par le fait que toujours plus de personnes demandent et ont droit à l'APA. Qu'il s'agisse des Majorités auxquelles j'ai appartenu ou de votre Majorité quand elle était en place, nous avons été, par le passé, très larges sur nombre de sujets. Nous avons désormais remis un peu d'ordre, or une petite partie des heures était liée à l'ancien désordre. Enfin, nous avons surtout reposé, avec l'ensemble de nos partenaires, le champ d'investigation du Département.

Il existe en effet trois intervenants dans le domaine social. S'agissant tout d'abord des personnes qui relèvent de la prévention (GIR 4 et moins), nous devons les surveiller en termes de dénutrition, d'où le plan Dénutrition, nous avons tout intérêt à les accompagner dans l'usage des tablettes faciles afin qu'ils conservent de l'autonomie, etc. Cependant, cette prévention relève du champ de compétences des mutuelles et le Département a, à un moment donné, pris leur place. Or, les mutuelles doivent elles aussi assumer leurs responsabilités car si demain, le passage à la retraite par points se déroule comme les récentes évolutions en matière de solidarité, nous serons très mal. Nous sommes cependant en train de reprendre toujours plus de terrain auprès des GIR 4, face au désengagement des mutuelles.

Ensuite quelle est la place des départements ? Elle porte sur les gestes essentiels de la vie, soit des éléments très précis et normés.

Enfin, il reste un sujet à couteaux tirés avec l'État, à savoir les soins (GIR 1 et GIR 2), y compris à domicile. Parce que l'État ne parle plus que de maintien à domicile, nul ne peut plus ouvrir de places de SSIAD (Services de Soins Infirmiers à Domicile). Il existe pourtant un besoin. De même, l'État a ouvert des places en EHPAD, mais il les a démédicalisées : elles coûtent donc moins cher, puisque les unités de séjour de longue durée ont été supprimées, en faveur d'unités de courts séjours. L'enveloppe budgétaire est donc la même pour l'État, qui peut alors annoncer avoir créé des places en EHPAD et, au final, le dispositif coûte plus cher au Département. Je revendique donc très clairement la limite entre le soin et notre aide à domicile. Le dernier rapport de la Mutualité Française corrobore d'ailleurs mon propos, tout comme la notion de 5^{ème} risque. Il ne revient pas aux départements d'assumer toute la misère du monde, mais bien à l'État comme à la solidarité nationale, en complément de la contribution des personnes elles-mêmes. Or, actuellement, tout converge vers cette notion de 5^{ème} risque. C'est pourquoi, en Corrèze, nous avons essayé de remettre chacun dans sa catégorie et de faire en sorte que nous puissions avancer.

Enfin, s'agissant des 5 €, il ne s'agit pas d'une politique égalitaire car, pour toutes les personnes qui perçoivent le Minimum Vieillesse, nous prenons en charge l'intégralité des frais. Nous ne faisons donc pas payer les plus pauvres, et nous avons mis en place une frange intermédiaire, à savoir les personnes qui perçoivent jusqu'à 1 200 € et bénéficient par conséquent d'un dispositif cousu main. Nous nous rendons cependant compte que les demandes diminuent, car les personnes ne souhaitent pas nous communiquer le niveau de leur patrimoine. Nous ne tenons pourtant compte que du patrimoine liquide.

Je comprends néanmoins l'ambiguïté de cette présentation de BP à BP, c'est pourquoi je tenais à rappeler tous ces éléments de fond.

Mme TAYSSE – Il est vrai qu'il convient de dissocier le nombre de bénéficiaires et le nombre d'heures. Je n'avais pas parlé du nombre d'heures tout à l'heure : il a diminué, en lien avec les 5 € supplémentaires, mais aussi avec le fait que les services mandataires des instances n'étant plus subventionnés, les tarifs ont forcément augmenté. Par conséquent, le pouvoir d'achat ne s'améliorant pas par ailleurs, les personnes ont diminué leur nombre d'heures, malgré leurs besoins.

Ensuite, sur la question du patrimoine, nous ne pouvons qu'être d'accord : il faut considérer l'entièreté des ressources de la personne pour pouvoir ajuster le ticket modérateur. Je ne vois pas quelle personne censée pourrait s'y opposer.

M. LE PRESIDENT – Certes, mais c'est l'une des fortes conséquences. Si vous connaissez des personnes qui ne peuvent plus percevoir l'APA, vous pouvez nous communiquer leurs noms et nous vous dirons s'ils ont réellement déposé une demande. En effet, entre le discours et la réalité... J'ai toujours été marqué par la crise de la vache folle : jamais il ne s'est vendu autant de fonds de rayons de vaches laitières peu cher que durant cette période. En outre, la loi ASV a également eu un effet très négatif, du fait de la réforme de la tarification : l'uniformisation a fait mal aux EHPAD. Les établissements considérés comme ayant déjà des moyens supplémentaires ont vu leurs dotations de l'Etat diminuer, et nous les avons entendus crier, d'où un effet d'optique. En effet, nous n'avons pas entendu crier ceux dont la dotation a été accrue. D'aucuns ont même sans doute un peu exagéré, mais l'on s'habitue mieux au plus qu'au moins.

Mme TAYSSE – Au-delà de tous les effets conjoncturels, législatifs ou autres que nous avons évoqués, je veux insister à nouveau sur le paradoxe de ce rapport, entre l'annonce, qui est réelle, d'une augmentation significative de la population de plus de 65 ans et la diminution du nombre de bénéficiaires de l'APA, à hauteur de -1 500 personnes, et ce, sans compter tous ceux qui y auraient droit et n'ont pas déposé de demandes. Il y en a énormément.

M. LE PRESIDENT – Il y a toujours eu, dans l'histoire, des personnes qui, par principe, ne demandent rien, alors même qu'elles sont dans le besoin. Un appauvrissement s'avère bien plus difficile à vivre par les riches que par les pauvres. Telle est bien la difficulté.

Ensuite, j'invite ces 1 500 bénéficiaires qui ont disparu de la circulation à déposer une nouvelle demande. Qu'attendent-ils ? Je n'ai pas de problème avec ça. L'envoi d'une demande relève de leur libre arbitre. Je suis prêt à assumer 1 500 bénéficiaires supplémentaires, c'est pourquoi d'ailleurs nous augmentons le budget de l'APA de 600 000 € sur le BP 2019.

Pouvons-nous passer au vote ? ... Qui est pour ce rapport ? ... Qui est contre ? ... Une abstention. Je vous remercie.

Nous en venons maintenant au projet GER'SON.

*La délibération n° 101 relative à la politique de l'Autonomie - Dotations 2019
est adoptée par 26 voix pour, 11 voix contre et 1 abstention.*

RAPPORT N° 102

MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF EXPÉRIMENTAL D'INSERTION PROFESSIONNELLE
POUR ADULTES AUTISTES EN CORRÈZE
DIT PROJET "GER'SON-ANDROS"

Mme MAURIN – Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental de l'Autonomie, nous avons souhaité conduire des actions innovantes pour favoriser l'inclusion des personnes handicapées. Fort de cet engagement, nous avons souhaité impulser et soutenir un projet d'inclusion porté par le Groupe ANDROS. Ce projet vise à inclure dix jeunes adultes autistes en milieu ordinaire de travail, au sein de l'entreprise GER'SON Pierrot Gourmand à Altiliac. Il s'inspire d'une première expérience similaire, menée avec succès par le Groupe ANDROS en Eure-et-Loir. Cette action poursuit un double objectif d'inclusion professionnelle des jeunes au sein de l'entreprise et d'inclusion sociale dans la vie quotidienne avec des activités et un hébergement en habitat partagé.

Ce projet sera mis en œuvre par l'ADAPEI de la Corrèze, en lien avec l'association Vivre et Travailler Autrement du Groupe ANDROS. L'accompagnement sera organisé sur trois temps : un temps de travail dans l'entreprise, un temps consacré aux activités socio-éducatives et un temps pour le logement et l'autonomie sociale au sein d'un lieu de vie partagé. D'ores et déjà deux jeunes adultes autistes sont intéressés par ce dispositif qui doit permettre de déboucher sur un CDI (Contrat à Durée Indéterminée), après une période d'adaptation professionnelle de six mois.

Dans le cadre de cette expérimentation, le Conseil Départemental accompagnera financièrement le projet pour chaque personne, dans la limite de 20 000 € par an, en cofinancement avec l'Agence Régionale de la Santé.

M. LE PRESIDENT – Pour en revenir au nombre de bénéficiaires de l'APA, certes en baisse, la Corrèze rassemble 4,6 % des personnes âgées de plus de 60 ans. Le Département 87 qui, sur le papier du moins, est plus socialiste que le nôtre, en compte 4,3 %, la Creuse 4,6 %, le Département 63, 4 % et le Département 56, 4 %, sachant que la moyenne nationale se situe à 3,9 %. Nous avons donc une prévalence à l'APA supérieure à celle des départements des alentours. Nos chiffres sont-ils en conséquence vraiment aberrants ? Ils l'étaient peut-être à une époque.

En l'absence d'interventions, nous passons au vote sur le projet Autisme. Qui est pour ? ... Pas d'avis contraire. Pas d'abstention.

La délibération n° 102 relative à la mise en œuvre d'un dispositif expérimental d'insertion professionnelle pour adultes autistes en Corrèze dit projet "GER'SON-ANDROS" est adoptée à l'unanimité.

Ce projet risque d'être lancé en présence de la Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées, qui devrait venir pour d'autres occasions. Nous avons besoin de votre validation ce jour, parce que les deux premiers jeunes autistes arrivent lundi prochain dans l'entreprise.

Nous passons au rapport 103.

RAPPORT N° 103

POLITIQUE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION – DOTATIONS 2019

M. SOLER – Depuis 2015, notre priorité est de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes Corrèziens et des bénéficiaires du rSa, en leur permettant d'accéder à un emploi ou une formation. Pour cela, nous avons fait le choix de mener une politique active et volontaire, en nous appuyant sur les besoins des entreprises locales et des publics concernés.

En 2019, fort des dispositifs déjà mis en place, nous poursuivrons dans cette voie avec de nouvelles actions pour faciliter l'insertion et l'accès à l'emploi. Evoquons, tout d'abord, le premier de nos dispositifs, BOOST Emploi : ouverte en 2016, la plateforme constitue désormais un outil incontournable de l'emploi en Corrèze. En 2018, ses chiffres de fréquentation ont été en hausse dans tous les domaines, avec notamment 6 % d'utilisateurs supplémentaires. Nous avons également souhaité organiser des forums BOOST Emploi pour faciliter le rapprochement entre l'offre d'emploi et les publics que nous accompagnons. Après Tulle en 2017, un forum territorialisé s'est tenu à Egletons en 2018. Nous organiserons deux nouveaux forums sur ce modèle en 2019, dont le premier se tiendra le 20 juin à Lubersac.

En complément de BOOST Emploi, nous avons également lancé BOOST Jeunes, en partenariat avec les Missions Locales, pour favoriser l'accès à l'emploi des jeunes Corrèziens. En 2018, 318 jeunes ont été suivis pour 80 % de sorties positives vers l'emploi, une formation ou un service civique. En 2019, nous viserons un objectif de 330 jeunes à accompagner.

S'agissant de l'insertion, notre offre d'accompagnement s'est diversifiée et largement enrichie sur les trois dernières années. La politique active que nous avons mise en place porte ses fruits avec une baisse du nombre de bénéficiaires du rSa de 15,3 % en Corrèze entre 2015 et 2018, contre 5,3 % en France sur la même période. En 2019, nous poursuivrons nos efforts avec des nouvelles actions pour conserver cette dynamique, en agissant au plus près des territoires et en lien étroit avec le monde économique. Etre bénéficiaire du rSa, ce sont des droits, mais aussi des devoirs. Nous maintiendrons ainsi notre dynamique en matière de Contrats d'Engagement Réciproque, sur lesquels nous avons déjà un taux de contractualisation de 87 %, bien supérieur à la moyenne nationale qui est seulement de 50 %. Avec un taux de réinsertion de 80 %, les "Clés de l'Emploi" seront également poursuivies cette année pour préparer les bénéficiaires du rSa au retour en entreprise.

Par ailleurs, nous irons à la rencontre des publics les plus isolés avec la mise en place d'un "bus de l'emploi", pour lutter contre les problématiques de mobilité qui constituent l'un des premiers freins à l'emploi.

Enfin, nous compléterons notre dispositif BOOST Emploi avec l'action BOOST Seniors, qui sera conduite dans le même état d'esprit que BOOST Jeunes, mais sera destinée à l'accompagnement des Corrèziens de plus de 50 ans. Notre travail partenarial avec l'Etat et la Région, dans le cadre de l'IdéeFOP, sera également poursuivi pour fédérer l'ensemble des acteurs locaux de l'économie, de l'emploi et de la formation. Parmi les nouveaux enjeux de cette année, nous devons être capables d'inscrire et de valoriser notre dynamique corrèzienne, dans le cadre de la mise en place de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Sur la base des actions réalisées et de nos résultats, la Corrèze a candidaté pour être Département pilote concernant le volet insertion de ce plan gouvernemental. Dans ce cadre, les modalités de contractualisation entre l'Etat et le Département vous seront présentées lors du Conseil Départemental de juillet prochain.

Pour la mise en œuvre de l'ensemble de cette politique de l'emploi et de l'insertion, je vous propose d'affecter un budget de 19,4 M€ pour 2019, avec une recette de l'Etat à hauteur de 11,6 M€.

Mme TAMIMI – Incluez-vous les formations et CDD, dans votre décompte des personnes au rSa réinsérées ?

(...Intervention inaudible de Monsieur SOLER...)

M. LE PRESIDENT – Et les CDD aussi, tout comme les créations d'entreprises... Uniquement celles qui sont sorties durablement. Il faut être sorti du rSa depuis plus de six mois.

Mme TAMIMI – La personne peut donc retomber au rSa ensuite.

M. LE PRESIDENT – D'aucuns reviennent en effet. Toutefois, si ces personnes retombent au rSa systématiquement, nous devons en conclure que leur orientation n'a pas été pertinente, que Pôle Emploi n'a pas effectué un bon *coaching*.

M. SOLER – Un retour au rSa peut effectivement survenir, avant tout parce que le premier accompagnement n'a pas été correctement réalisé ou n'était pas satisfaisant. Si une personne retombe au rSa et bénéficie d'un nouvel accompagnement, celui-ci sera ciblé différemment. De telles situations peuvent malheureusement survenir, mais à la marge.

Mme TAYSSE – Je voudrais d'abord dire un mot sur la politique de l'emploi : ça booste à tous les étages ! Ça booste tout court, ça booste jeunes et maintenant seniors. Ça booste à pied comme en bus, en forum démultiplié... Ça booste ! Et ça boom, j'espère ! En outre, si nous sommes candidats à l'expérimentation nationale...

L'aide financière BOOST Jeunes nous semble cependant peu utilisée, soit 125 € par mois sur quatre mois. En effet, nous avons en 2016 un engagement sur 32 dossiers pour 9 680 €, puis en 2017, un engagement sur 35 dossiers pour 12 250 € et en 2018, un engagement sur 12 dossiers pour 4 500 €. Je suis donc étonnée de cette fonte.

M. LE PRESIDENT – Ce sont les Missions Locales qui mobilisent sur ce dispositif. Elles ont les moyens à disposition. D'autres dispositifs d'Etat sont-ils, sur la période, venus en complément ? La généralisation de la Garantie Jeunes a dû intervenir. De notre côté, nous avons prévu, y compris réglementairement, de passer après les dispositifs de droit commun. Les Missions Locales nous sollicitent.

Mme TAYSSE – C'est un peu surprenant.

M. LE PRESIDENT – Il conviendra de regarder ce point dans les différents bilans.

Mme TAYSSE – Ma deuxième remarque porte sur le taux de réussite de l'accompagnement du BOOST Jeunes, par rapport à celui de l'accompagnement dit classique. Au montage de ce dispositif, il était spécifié que celui-ci s'adressait à des jeunes motivés et volontaires. Nous avons donc « les meilleurs d'entre eux » : à partir du moment où le jeune est motivé, volontaire et dispose d'une amorce de projet, il est presque à moitié sorti d'affaire, par rapport à ceux qui n'ont ni envie, ni projet, ni volonté d'avancer.

M. LE PRESIDENT – Nous avons tous le même public. Parmi ceux qui font du BOOST Jeunes, nous avons essentiellement les Missions Locales et nos propres *coachs*. Or, ces derniers n'ont pas affaire à la crème : ils s'adressent à ceux que les Missions Locales ne prennent pas, à savoir ceux qui ont dépassé l'âge de 26 ans et les bénéficiaires du rSa. Nous n'avons donc pas forcément affaire à des personnes motivées. Néanmoins, proposer un accompagnement, travailler sur l'estime de soi et prendre le temps a plus d'effet que de les laisser seuls, dans leur coin.

Mme TAYSSE – Si l'on met les moyens pour booster, cela booste. Il n'y a pas de mystère.

M. LE PRESIDENT – Ce dispositif répond donc à ses objectifs. Nous sommes d'accord.

Mme TAYSSE – En ce qui concerne la politique d'insertion, là aussi nous notons une baisse significative entre 2017 et 2019 (-267 000 €) et j'ai quelques interrogations générales sur l'insertion.

S'agissant de la chute du nombre de bénéficiaires du rSa, on invoque toujours la fraude et les dispositifs antifraude. Or, malgré tout, la fraude n'est pas pléthorique ; elle demeure assez constante. Le nombre de contrats aidés est également mis en avant : il ne faut pas oublier que ces emplois aidés s'avéraient vraiment performants et pertinents, dans le secteur marchand comme dans le secteur non marchand.

M. LE PRESIDENT – Ils ont en l'occurrence été détruits par le secteur « marcheur ».

Mme TAYSSE – Le 9 avril dernier, la DARES (Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques) a d'ailleurs publié un rapport sur les vertus et l'efficacité des emplois aidés, particulièrement intéressant. Ainsi, 72 % des personnes en emploi aidé dans le secteur marchand occupent un emploi six mois après leur sortie du dispositif. Il faudrait peut-être faire courir les marcheurs sur ce sujet...

Par ailleurs, vous annoncez 977 bénéficiaires du rSa suivis, ainsi que 828 sorties, parmi lesquelles 342 personnes affectées sur un emploi ou une formation soit 41 %. Nous sommes donc un peu en dessous de l'emploi aidé. Toutefois, je m'inquiète surtout pour les 486 autres personnes, qui n'ont ni emploi ni formation. Où sont-elles ? Voilà ce qui nous pose problème.

M. LE PRESIDENT – Il existe en effet des personnes qui ne veulent être nulle part.

Mme TAYSSE – Ce n'est pas une question de volonté. A un moment donné, la perte d'estime de soi est tellement grande, tout comme les difficultés, qu'un accompagnement plus long par le biais du rSa s'avère indispensable.

M. LE PRESIDENT – Tel n'est pas le sujet. Prenons l'exemple de bénéficiaires du rSa, qui se trouvent en ville, à Tulle comme à Brive, qui sont conviés à une réunion collective pour discuter de leurs engagements réciproques et à qui une personne dédiée est affectée en vue de l'établissement de leur contrat d'engagement réciproque. Ils ne viennent pas.

Mme TAYSSE – Nous savons très bien que certaines personnes se trouvent au bout du bout de la misère. Nous ne pouvons les laisser mourir de faim. Nous sommes bien obligés de nous en soucier. Votre schéma est très beau, mais à certains moments, vous n'avez plus de volonté.

M. LE PRESIDENT – Il revient aussi aux CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale) de faire leur travail, tout comme à l'ensemble des services sociaux. Chaque fois que le CCAS repère une personne sur le terrain ou que nos services sociaux en identifient une, parce que nous additionnons nos moyens, ils agissent. Faites une maraude un jour ! Certaines personnes ne veulent pas quitter la rue. Les services sociaux du CCAS, des Caisses d'Assurance, ainsi que nos propres services sociaux effectuent des signalements, mais il existe aussi des personnes qui ne veulent rien. C'est pourquoi, effectivement, certaines personnes sortent totalement de tous nos radars. Elles sont au bout du bout, je l'entends, mais le problème ne vient pas du fait que nous baissons les bras. La fraude représente un petit pourcentage, et un autre petit pourcentage correspond à ceux qui ne veulent pas bouger, même si nous leur remplissons un dossier.

Si vous trouvez la solution, donnez-la moi ! Dites-moi comment ! Je ne peux accepter que l'on fasse un procès d'intention à nos équipes. Nous nous occupons d'eux, mais après un, deux ou trois refus, c'est une question de responsabilité individuelle. Le rSa n'est pas un droit universel et même s'il l'était, d'aucuns n'adhéreront jamais à nos dispositifs. Certaines personnes ne s'inscrivent même pas sur les listes électorales.

M. SOLER – Je voudrais juste recentrer le débat. En effet, sur ce sujet, nous avons souvent l'impression d'être en *replay* en séance. Monsieur FRONTY dirait que si nous ne connaissons pas Shakespeare, nous ne comprenons pas le terme « replay » ; à une autre époque, on aurait dit que les disques étaient rayés.

D'abord, booster est important, car le plus gros problème que nous avons en matière de rSa est celui de la mobilité. C'est pourquoi, booster avec Internet permet d'apporter une proximité *via* Internet, aux personnes à la recherche du rSa comme d'un emploi. Le bus permet lui aussi, tout comme nos forums, de nous rapprocher des personnes qui ont un problème de mobilité.

Je voudrais d'ailleurs vous rapporter ce que nous avons fait la semaine dernière. Je salue d'ailleurs Madame QUERIAUD et son équipe sur ce sujet. Nous avons organisé une réunion, en ma présence, avec les bénéficiaires du rSa qui sont venus réfléchir, avec nous, à ce que nous pouvons envisager dans le domaine du rSa. En effet, qui mieux que ces bénéficiaires peut se permettre de nous faire des remarques ? Il y avait dans la salle un peu plus de 25 bénéficiaires du rSa, venus nous dire que telle action était pertinente, que telle autre devait être repensée, etc. Dans cette salle, nous avons tous la conviction qu'il n'existe pas de solution miracle, mais quantité de solutions envisageables. Celles-ci doivent cependant être conçues avec les personnes les plus touchées, c'est-à-dire les personnes qui perçoivent ce rSa, sachant que ce sigle comprend le terme « actif » : nous devons donc nous inscrire dans l'échange et la réciprocité.

Enfin, les personnes qui sortent du rSa ne sont pas toutes exclues de tout accompagnement. L'aspect médical compte également : certaines souffrent de problèmes psychiques ou de lourdes difficultés de santé ; or, elles sont accompagnées par le Conseil Départemental *via* des coaches. Elles continuent donc d'être accompagnées au quotidien, même sans percevoir le rSa, car elles ne pourront pas s'en sortir sans un accompagnement médical et social vers la socialisation. Elles ont besoin d'être accompagnées au-delà du rSa. Lorsque les personnes sortent du rSa puis y reviennent, elles bénéficient d'un accompagnement différent ; nous n'allons pas reproduire un accompagnement qui n'a pas été pertinent. Néanmoins, je rejoins aussi le Président : il existe aussi des personnes que nous souhaiterions vraiment accompagner davantage, mais nous n'avons pas les moyens d'aller frapper à leurs portes pour les inviter à nous suivre. J'en connais dans ma commune, mais je n'ai pas d'autorisation spécifique pour aller les solliciter et les prendre par la main. C'est pourquoi, avec Madame QUERIAUD et sa Direction, nous avons décidé de rencontrer les bénéficiaires du rSa, afin qu'ils puissent aussi inviter les personnes de leur connaissance à se tourner vers nous. Personne ici n'a le monopole du souci social en général ni du souci des bénéficiaires du rSa.

M. LE PRESIDENT – Il faudrait peut-être mettre en place une « socialisation d'office », sur le modèle de l'hospitalisation d'office. En effet, même un tiers digne de confiance ne peut faire ton bien contre ton gré. C'est un vrai sujet.

Mme TAYSSE – Il n'y avait aucune moquerie ni aucun sarcasme de notre part à propos du dispositif BOOST. C'était juste un peu d'humour sur un sujet grave. J'ai noté, parmi vos propositions, tout l'intérêt des Clés de l'Emploi : préparer, pendant quatre jours, une personne éloignée des compétences et savoir-faire à mobiliser lors d'un entretien d'embauche me paraît très intéressant.

Il est bien évident que notre Collectivité ne peut régler le problème à elle seule. La réponse doit être plurielle. Nous faisons ce que nous pouvons, aussi bien que nous le pouvons. Ceci étant, vous parlez de volonté pour aller vers les aides et dispositifs susceptibles de ramener vers une socialisation telle que nous l'entendons, et je vous réponds que nul ne choisit de dormir sur un trottoir, dans la crasse, en prenant le risque de se faire agresser.

M. LE PRESIDENT – Je vous propose de voter ce rapport. Qui est pour ? ... Qui s'abstient ? ... Qui est contre ? ... Je vous remercie.

*La délibération n° 103 relative à la politique de l'Emploi et de l'Insertion - Dotations 2019
est adoptée par 26 voix pour, 5 voix contre et 7 abstentions.*

Nous en venons maintenant au rapport 104.

RAPPORT N° 104

SANTÉ ET PRÉVENTION : PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE –
PRÉVENTION ET SANTÉ – DOTATIONS 2019

Mme AUDEGUIL – Face à un contexte économique particulièrement difficile et préoccupant au niveau national, le Département de la Corrèze fait le choix d'une politique de prévention et de santé publique volontariste, clairement tournée vers les Corrèziens, en veillant aux plus vulnérables.

Ainsi, les dotations pour 2019 démontrent une volonté de renforcer les solidarités territoriales en matière de prévention, et de maintenir une offre de santé pour tous les Corrèziens où qu'ils se trouvent sur le territoire. 2019 verra en effet la mise en place de notre Centre Départemental de Santé, avec un premier déploiement sur les territoires identifiés comme prioritaires pour apporter une offre de soins de proximité. La promotion de la santé sera également valorisée avec un budget de 358 000 €, principalement consacré à deux secteurs spécifiques :

- les enfants de moins de 6 ans, avec une politique tournée vers la prévention et le dépistage à travers le soutien renforcé au Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) ;
- la planification familiale, avec le renouvellement de nos partenariats avec les trois Centres hospitaliers du Département.

Par ailleurs, des actions de prévention, comme les ateliers massage bébé ou la prévention du syndrome du bébé secoué seront déployées au cours de l'année, à l'échelle de tout le territoire, auprès de nos partenaires et du grand public. De plus, nous poursuivons notre partenariat avec les associations locales qui assurent la prévention et la promotion de la santé sur les territoires, notamment en soutenant le Comité de Corrèze de la Ligue contre le Cancer.

Pour mener l'ensemble des actions de la politique Santé et Prévention, il vous est proposé un budget de 529 900 €.

M. LE PRESIDENT – Des questions ? ... Non. Je vous propose donc d'adopter ce rapport. Qui est pour ? ... Pas d'avis contraire. Pas d'abstention. Je vous remercie.

Nous passons au rapport suivant.

*La délibération n° 104 relative à la Santé et Prévention : Protection Maternelle et Infantile -
Prévention et Santé - Dotations 2019
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 105

POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE –
DOTATIONS 2019

Mme AUDEGUIL – En matière de prévention et de protection de l'enfance, 2018 a été l'année du déploiement de notre Schéma Départemental en faveur de l'Enfance. Fin 2018, 80 % des 35 actions du Schéma planifié sur quatre ans sont réalisées ou en cours de réalisation. En parallèle, nous devons faire face à une augmentation constante des accompagnements réalisés par l'ASE, avec des hausses depuis dix ans de 15 % du nombre d'enfants accompagnés, de 25 % du nombre d'enfants placés, de 17 % de mesures à domicile et de 80 % du nombre d'informations préoccupantes. 2019 sera donc une nouvelle année de mobilisation au service de l'enfance en Corrèze.

Parmi les principales actions qui seront engagées ou confortées, je citerai notamment la poursuite de la restructuration du dispositif Placement Familial, qui emploie 168 assistants familiaux (la campagne a déjà permis le recrutement de 23 assistants familiaux), l'accompagnement de la restructuration de l'offre des Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) et la mise en place de nouveaux Lieux de Vie et d'Accueil, la pérennisation des Appartements Relais Jeunes, la refonte de l'organisation de la Commission Départementale des Informations Préoccupantes pour créer une cellule plus opérationnelle et plus partenariale, la mise en place d'une Commission spécialisée pour favoriser l'adoption simple, dans un contexte de délaissement parental et, enfin, la création de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE). Ces instances seront effectives d'ici la fin du premier semestre 2019.

Par ailleurs, cette année s'inscrit à nouveau dans un contexte marqué par la forte augmentation du nombre de Mineurs Non Accompagnés (MNA), bouleversant l'équilibre de la politique de l'enfance partout en France. En Corrèze, l'arrivée massive de MNA amène à saturation les dispositifs de l'ASE et représente un coût élevé pour la Collectivité. Nous avons lancé un appel à projets pour la mise à l'abri et l'accompagnement de ces jeunes, afin de permettre une meilleure maîtrise du coût pour le Conseil Départemental. A cela, il convient d'ajouter le désengagement de l'Etat dans le champ du handicap et de la psychiatrie, faisant peser sur l'ASE des prises en charge toujours plus sensibles et complexes.

Pour assurer pleinement et efficacement nos responsabilités sur la prévention et la protection de l'enfance, il vous est proposé, pour l'année 2019, un budget de 19,8 M€, en augmentation de 1,3 M€ par rapport à l'année 2018.

Mme TAYSSE – En ce qui concerne le Schéma Départemental de l'Enfance, vous annoncez que 80 % de ses actions s'avèrent réalisées, ce qui est beaucoup. Nous ne pourrions que nous réjouir que vous atteigniez 100 %, mais un élément nous surprend néanmoins, à savoir les difficultés récurrentes que connaît le service de l'ASE.

J'identifie, en effet, une certaine précipitation dans la mutation des pratiques et des organisations, sans doute insuffisamment accompagnée. Par conséquent, chemin faisant, certains sont partis, ce qui traduit une souffrance. La volonté, l'engagement et la détermination sont certes des qualités, mais il convient, à un moment donné, de trouver le bon tempo, afin d'éviter toute casse humaine. Ce service comptait ainsi de réelles compétences : en matière de recueil des informations préoccupantes par exemple, la chaîne de transmission des informations a toujours fonctionné. En tant qu'Inspectrice de l'Education Nationale, je n'ai jamais relevé de manquements graves de la Collectivité de ce point de vue. Sans doute est-il possible de trouver à redire en matière de délais de réponse, mais il s'agit surtout d'un problème de ressources humaines face à la montée en puissance des notes d'informations préoccupantes ; pour autant, le dispositif fonctionnait.

M. LE PRESIDENT – Il fonctionne toujours.

Mme TAYSSE – Il fonctionne toujours. Néanmoins, lorsqu'un service connaît des mutations profondes, il convient de veiller à bien assurer les accompagnements et formations qui vont de pair, afin d'éviter toute perte de confiance et de repères. Notre souhait est donc que ce service absolument central, dans la mesure où il traite de l'enfance en danger, trouve enfin stabilité et vitesse de croisière, afin de pouvoir répondre au mieux à ses missions.

M. LE PRESIDENT – Effectivement, ces services ont toujours été compliqués et ce, dans tous les départements. Ils sont en outre stigmatisés par un certain nombre d'émissions, alors que les personnes qui les composent donnent sans compter.

Certes, notre Service d'Aide Sociale à l'Enfance a connu quelques évolutions, mais nous allons encore renforcer ses équipes. Un encadrant supplémentaire sera d'ailleurs nommé, afin de les accompagner au plus près.

Sur la politique de l'enfance de manière générale, sans même parler des flux de MNA, les besoins ne vont qu'en augmentant, parce que les hommes politiques ne sont pas les seuls à démissionner de leurs fonctions : il en va de même pour les citoyens qui parfois démissionnent de leurs tâches éducatives. L'Education Nationale accomplit un travail remarquable, notamment en matière d'informations préoccupantes. En effet, mieux vaut un signalement inutile plutôt que de passer à côté d'une situation préoccupante. Nous sommes donc en train d'y faire de plus en plus attention. Toutefois, lorsqu'arrive en sus toute la problématique des MNA, l'ensemble devient compliqué à gérer en termes de charge.

Je vous remercie pour vos propos ; ils étaient partagés.

Mme TAYSSE – Le travail social constitue une tâche difficile, même pour les professionnels qui se retrouvent forcément atteints d'un point de vue affectif. Les situations qu'ils rencontrent au quotidien s'avèrent parfois tellement dramatiques qu'ils ne peuvent y rester totalement imperméables. J'attire donc l'attention sur tous ces travailleurs sociaux, et plus particulièrement sur ceux qui interviennent à domicile dans le cadre des AEMO (Actions Educatives en Milieu Ouvert). A une époque, ils étaient rattachés au MSD (Maisons de Solidarité Départementales), qui leur donnaient un étayage humain et professionnel leur permettant de mener à bien leurs missions. Ils ne doivent pas être des électrons libres ; leur rattachement administratif à l'ASE ne doit pas leur faire perdre toute proximité avec les équipes de terrain. En effet, nous ne gagnerons cette partie-là qu'en jouant collectif.

M. LE PRESIDENT – Nous devons effectivement travailler sur cette proximité en termes de fonctionnement.

Je vous propose d'adopter ce rapport. Qui est pour ? ... Qui s'abstient ? ... Le Groupe s'abstient. Je vous remercie.

*La délibération n° 105 relative à la politique de Prévention et de Protection de l'Enfance -
Dotations 2019
est adoptée par 26 voix pour et 12 abstentions.*

Nous en venons maintenant au rapport 106.

RAPPORT N° 106

POLITIQUE DE PRÉVENTION ET ACTIONS SOCIALES –
DOTATIONS 2019

Mme QUEYREL-PEYRAMAURE – Avec douze Maisons de Solidarité Départementales, réparties sur tout le territoire, le Département conduit une action sociale de proximité au plus près des Corréziens. Cette année encore, nous nous attacherons à consolider cette offre de services de proximité et à poursuivre l'amélioration de la qualité du service au public, notamment dans les objectifs suivants :

- formaliser l'accueil, l'information et l'orientation du public ;
- mieux prendre en compte les parcours individuels des personnes ;
- renforcer les liens avec les partenaires, afin de fluidifier les parcours, coordonner et adapter nos actions.

Le budget proposé pour 2019 est de 331 000 € et comprend notamment :

- les secours et assistances pour 70 500 € ;
- les participations et subventions à divers organismes ou associations pour 61 000 € ;
- les mesures d'accompagnement social personnalisé pour 187 000 €.

M. LE PRESIDENT – Pas d'expression ? ... Qui est pour ce rapport ? ... Pas d'avis contraire, pas d'abstention. Je vous remercie.

*La délibération n° 106 relative à la politique de Prévention et d'Actions Sociales -
Dotations 2019
est adoptée à l'unanimité.*

Nous passons au rapport 107.

RAPPORT N° 107

ACTIONS EN FAVEUR DES COLLÈGES PUBLICS, DE L'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE –
ACTIONS TRANSPORTS : ÉLÈVES HANDICAPÉS, HANDIMOBILE, JEUNESSE –
DOTATIONS 2019

Mme PITTMAN – Notre engagement fort en faveur de la jeunesse trouve une expression particulièrement marquée à travers la compétence départementale de gestion des collèges. Pour mémoire, lors de la séance du 28 novembre dernier, nous avons approuvé un montant de 2 354 600 € au titre de la dotation principale 2019 des collèges.

Je vous précise à cet égard que nous avons engagé une réforme de calcul de cette dotation. Celle-ci sera applicable pour le budget des collèges 2020. Cette démarche vise à corriger des effets négatifs qui ont pu nous être signalés, résultant de l'application de la règle en vigueur. La révision a pour objectif de tendre vers davantage d'équité et de répondre avec précision à nos obligations.

En complément, je vous propose d'attribuer aujourd'hui, aux collèges corréziens, un montant de crédits de fonctionnement de 4 392 300 € et un montant de crédits d'investissement de 122 000 €. Ces ressources sont notamment destinées à pourvoir à des dépenses d'entretien, d'achat de matériels ou de mobiliers. Une attention particulière du Département est accordée à la couverture des charges de viabilisation des établissements : une enveloppe de 100 000 € est soumise à votre approbation. Ce soutien va de pair avec un accompagnement technique des services sur la maîtrise des coûts énergétiques.

Notre soutien permet aussi d'apporter une ouverture culturelle aux élèves *via* le dispositif "collège au cinéma", ou encore de les intéresser au monde de l'entreprise, en partenariat avec la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) et le MEDEF (Mouvement des Entreprises de France), au titre du programme "Ecole et Entreprises".

525 000 € sont destinés à accompagner les familles les plus modestes par l'aide à la restauration, à la promotion de l'internat, aux bourses de l'enseignement supérieur. Dans le même esprit de solidarité, notre partenariat avec l'ODCV -Oeuvre Départementale des Centres de Vacances- (328 000 €) permettra aux jeunes Corréziens de profiter de classes de découverte, classes d'intégration et autres séjours.

Je vous propose enfin d'affecter un montant total de 2 630 000 € pour couvrir les charges liées au transport scolaire des élèves handicapés, au dispositif Handimobile et à la prise en charge de frais de transport, à l'occasion des sorties culturelles des jeunes Corréziens.

Mme VALLEE – Nous avons vu tout à l'heure que le budget dédié à certaines actions en faveur de la jeunesse et des familles baissait significativement, mais vous nous en avez expliqué les raisons. J'ai bien compris aussi que toutes les enveloppes seraient ajustées en fonction des demandes.

Je souhaiterais néanmoins qu'un retour nous soit fait sur le nombre de demandes de bourses déposées dans les services et sur le nombre de dossiers accordés et ce, sur plusieurs années. Il serait, en effet, utile de disposer d'un comparatif sur cinq voire dix ans, afin d'analyser l'évolution du nombre total de demandes, du nombre de demandes rejetées et du nombre de demandes acceptées par la Collectivité.

M. LE PRESIDENT – Lorsque nous votons le rapport à la CP (Commission Permanente), ne précisons-nous pas le nombre de dossiers ajournés ? Nous regarderons ce point.

Mme VALLEE – En ce qui concerne le versement de ces bourses, qu'elles concernent l'enseignement supérieur ou les collégiens, comme je l'avais déjà indiqué, ces versements interviennent beaucoup trop tard au cours de l'année scolaire.

M. LE PRESIDENT – Quand les versons-nous ?

Mme VALLEE – Elles sont versées en début d'année civile (mars-avril), alors qu'auparavant, elles l'étaient au cours du premier trimestre.

M. LE PRESIDENT – Avant le vote du budget.

Mme VALLEE – Non. L'année 2016 a correspondu à une année blanche pour les bourses : les étudiants n'ont pas touché leurs bourses en fin d'année 2016, alors qu'auparavant, ils la recevaient toujours au mois d'octobre. En 2016, les bourses n'ont pas été versées ; elles ne l'ont été qu'en mars-avril 2017. Une année budgétaire a donc été « sautée ».

Depuis, les bourses sont tout le temps versées en début d'année. Or, les familles et les étudiants ont besoin d'argent dès le début de l'année scolaire. Les collègues se retrouvent donc avec des impayés dès le premier trimestre et des problèmes se posent pour les étudiants également. J'avais déjà posé la question en novembre 2016, des étudiants m'ayant signalé qu'ils n'avaient rien reçu. On m'avait répondu que cela ne posait pas de problème, qu'il n'y avait eu aucun retour. Or, cela pose des problèmes.

M. LE PRESIDENT – C'est vrai, nous n'avons pas eu de retours.

Mme VALLEE – Ce problème est soulevé de manière récurrente au sein des Conseils d'Administration des collèges. Nous l'avons encore entendu cette semaine. C'est un problème. Il faudrait en revenir à des versements en début d'année scolaire.

M. LE PRESIDENT – Je comprends de votre propos que toutes les cohortes de collégiens et étudiants ont perçu leurs bourses. Cependant, d'un point de vue budgétaire, une année nous a permis de faire une année blanche.

Mme VALLEE – Nous assistons cependant à une augmentation des impayés, car les situations ne sont pas régularisées par la suite.

M. LE PRESIDENT – Nous regarderons ce qu'il est possible de faire, car cela nous imposerait de positionner, en 2019, deux années budgétaires sur la même année civile. Je n'avais pas identifié cette opération de passe-passe. Quelle est l'incidence ? 140 000 € ?

Mme VALLEE – La mise en place d'une nouvelle règle de calcul a, par ailleurs, été évoquée au titre de la dotation globale des collèges.

M. LE PRESIDENT – Oui. Nous souhaitons la passer au prochain CD (Conseil Départemental), afin qu'ils aient de la visibilité sur les budgets suivants avant de partir en congé.

Mme VALLEE – Cela permettrait d'éviter des crédits exceptionnels.

M. LE PRESIDENT – Je souhaite que les services travaillent sur cette dotation, puis nous organiserons peut-être une petite Commission afin de préparer soit la CP de juin, soit le CD, au plus tard.

Mme BOISSIERAS – Il s'agit d'une évolution importante pour les établissements. Nous en avons parlé avec nos collègues de la Minorité : les fonds de roulement sont en train de diminuer de manière inquiétante.

M. LE PRESIDENT – Nous sommes au bout d'un système, comme nous l'avons constaté lors du dernier CD.

Mme BOISSIERAS – Je voudrais vous rapporter quelques éléments qui me paraissent importants à propos de l'ODCV. J'ai assisté à son Conseil d'Administration avanthier ; parce que j'étais la seule représentante du Département, je souhaite vous relayer ce que j'y ai entendu.

Le compte administratif présente cette année un déficit de 60 000 € et un résultat en recul de 130 000 € par rapport à celui de l'an passé. Malgré une hausse des produits et de l'activité, ce résultat s'explique par une augmentation des charges très impactées par la mise en place du loyer de 100 000 € sur Chamonix, la perte d'emplois aidés et des travaux d'entretien de plus en plus nombreux. La trésorerie reste tout de même très correcte, mais je pense que nous devons être vigilants pour les années à venir. En effet, les trois problématiques évoquées seront toujours d'actualité et les travaux d'entretien plus conséquents. Il semblerait que le gros travail accompli envers le site de Bugeat ait quelque peu pénalisé les taux de remplissage de La Martière et de Chamonix. Ils en sont conscients et essaient de se réorganiser, mais rencontrent un problème d'effectifs au niveau du Siège. Ils sont en train de mettre en place de très nombreux projets autour du Sport Santé, envers les jeunes, mais aussi les seniors. Ils travaillent sur la nutrition, sur les séjours prévention des risques, etc. C'est très intéressant.

Nous devons donc être très vigilants parce que le résultat de l'ODCV pourrait demeurer en recul au cours des deux ou trois années à venir, ce qui mettrait à mal le fonds de roulement.

M. LE PRESIDENT – Il était important de régulariser certains aspects, y compris juridiques, afin qu'il ne demeure aucune ambiguïté. Nous restons néanmoins en lien permanent. Ils sont plutôt dynamiques. Ils boostent !

M. BOUZON – Je souhaite intervenir à propos des actions menées par le Département pour aider les familles dont les enfants partent en classes découverte ou patrimoine. L'année dernière, 101 enfants en ont bénéficié. En page 8, le rapport précise que le budget passera de 15 000 à 5 000 €. Je voudrais donc avoir la confirmation de ce qui a été dit tout à l'heure, à savoir que le mode d'attribution ne serait pas modifié et que, si besoin, une DM serait mise en place pour accroître cette somme. Sommes-nous bien d'accord ? Ai-je bien entendu ?

M. LE PRESIDENT – Le rapport intègre les modalités pratiques. Or, elles n'ont pas été modifiées. A partir de là, dès lors que des demandes arriveront, nous serons bien obligés de les honorer.

Au-delà des chiffres mis sur la table, la consigne de l'exécutif aux équipes était la suivante : vous ne changez rien. Nous évoquerons tout à l'heure les aspects culturels et vous verrez qu'il y a eu moins uniquement parce qu'en cours de route, l'organisme a arrêté.

Je voulais d'ailleurs vous le dire : j'ai utilisé l'argument de la sincérité des débats, or d'aucuns auraient pu penser que cela m'arrangeait, puisque de ce fait, certains crédits se présentaient en augmentation, par rapport aux comparaisons de BP à BP. Nous n'avons pas eu de questions à propos de la politique de la famille, mais dans ce domaine, de BP à BP, nous sommes à plus de 2 M€ d'augmentation, alors que nous affichons, selon la même logique que dans les autres domaines, +1,3 M€. Il n'existe donc aucune ambiguïté sur la logique appliquée.

Je vous propose donc d'adopter ce rapport. Qui est pour ? ... Qui s'abstient ? ... La Minorité. Je vous remercie.

*La délibération n° 107 relative aux actions en faveur des collèges publics, de l'éducation et de la jeunesse -
Actions transports : élèves handicapés, Handimobile, jeunesse - Dotations 2019
est adoptée par 26 voix pour et 12 abstentions.*

RAPPORT N° 108

POLITIQUE SPORTIVE DÉPARTEMENTALE – DOTATIONS 2019

M. ROUHAUD – Avec ses 1 000 clubs, 553 comités départementaux et 63 000 licenciés, le secteur sportif corrézien affiche une vitalité incontestable. Notre mobilisation en faveur de la pratique sportive, qui est à la fois un facteur d'intégration sociale, de bonne santé physique, et d'épanouissement personnel, s'accompagne d'un soutien financier constant et reconnu par les Corrèziens.

Par son action, le Département apporte son concours autant au développement de la pratique amatrice en club qu'au sport de haut niveau. En 2019, 1 662 000 € serviront les projets des sportifs corréziens professionnels ou amateurs, 1 296 000 € seront consacrés au soutien au mouvement sportif corrézien, principalement afin d'apporter notre contribution aux comités départementaux qui viennent en appui des projets des clubs locaux.

Par ailleurs, le calendrier de dépôt des subventions, qui permet aux clubs "Elite" et aux clubs "Corrèze" de connaître en fin d'année le montant de leur financement pour l'année suivante, sera maintenu en 2019. Cette initiative appréciée permet aux associations de construire leur budget de façon plus sereine et de planifier leurs projets.

Le sport nature, axe fondamental de notre politique sportive, n'est pas oublié. En 2019, le Trail des Myrtilles vient rejoindre les quatre autres Trails phares du Département, partenaires de l'opération "Corrèze Destination Trails". Cette opération monte en puissance et investira cette année encore les salons les plus spécialisés de ce domaine.

Par la même occasion, je vous donne d'ailleurs rendez-vous ce soir à 18 heures pour la remise des prix du Challenge "Corrèze Destination Trails 2018" et la cérémonie en l'honneur de nos sportifs de haut niveau.

M. ARFEUILLERE – Merci Gilbert. Des questions ? Oui, Christian.

M. BOUZON – Nous allons voter dans quelques instants 8 000 € pour le sport adapté en Corrèze, j'en suis assez fier et j'espère qu'il en est de même pour vous tous.

Je suis, pour ma part, assez sensible sur ce sujet. J'ai d'ailleurs récemment assisté à une rencontre de sport adapté sur notre canton, il s'agissait plus particulièrement d'une rencontre de pétanque.

Comme vous le savez déjà sûrement, la Corrèze accueillera en juin les Championnats de France de sport adapté, qui s'adressent à des sportifs atteints de handicaps mentaux. Il s'agit d'un véritable honneur pour la Corrèze. C'est également un honneur pour nous de voter l'attribution de 8 000 € au sport adapté, même si 10 000 étaient demandés.

Au-delà de cela, peut-être pourrions-nous également accorder une page dans le Corrèze Magazine pour les associations chargées de la gestion de cet événement, à savoir les Championnats de France de sport adapté. Cela nous permettrait de montrer d'une nouvelle façon que nous sommes solidaires de cet événement.

M. ARFEUILLERE – Merci Christian. C'est effectivement une très bonne idée de communiquer à ce sujet.

Par expérience, nous avons accueilli à deux reprises sur la commune d'Ussel les Championnats de France de sport adapté (d'une part, de badminton et, d'autre part, de VTT), en collaboration avec la Fondation Jacques CHIRAC. Ce sont effectivement de belles manifestations qu'il convient d'accompagner. Nous transmettrons donc le message au service Communication. Merci Christian.

Y a-t-il d'autres interventions ? ...

M. LEYGNAC – Je vous informe également que nous accueillerons une compétition de sport adapté, plus particulièrement de kayak, en septembre à Argentat. Nous sommes également très fiers d'organiser une telle manifestation.

M. ARFEUILLERE – Merci. S'il n'y pas d'autre intervention, je vous propose de procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Toute la Minorité ?

*La délibération n° 108 relative à la politique sportive départementale -
Dotations 2019
est adoptée par 26 voix pour et 12 abstentions.*

Mme BOISSIERAS – Nous avons posé quelques questions concernant certaines dotations, notamment sur le CAB en Commission et nous n'avons pas reçu de réponse. Nous aurions donc souhaité avoir des informations plus précises sur la répartition.

M. ARFEUILLERE – Avez-vous des questions précises ? Nous pouvons y répondre si vous le souhaitez.

M. MURAT, Directeur Général des Services – Concernant le CAB, la subvention est inchangée.

Mme BOISSIERAS – Merci de votre réponse, nous sommes maintenant avertis.

M. ARFEUILLERE – Le rapport est donc approuvé à la Majorité. Merci.

RAPPORT N° 109

POLITIQUE CULTURELLE DÉPARTEMENTALE – DOTATIONS 2019

M. COLASSON – Le Département soutient activement les acteurs culturels, qui par leur dynamisme et leur créativité, contribuent à l'animation des territoires et permettent à chaque Corrèzien d'accéder à une offre culturelle de proximité, variée et de qualité. Cette année, une enveloppe totale de 2 046 650 € lui sera consacrée.

Concernant, tout d'abord, les compétences obligatoires, voici les dotations et leur ventilation :

- pour le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques : 413 000 € ;
- pour la BD (Bibliothèque Départementale) : 242 200 € ;
- pour les Archives Départementales : 147 100 € ;
- pour les expositions temporaires dans les musées : 128 000 € pour le musée du Président Jacques CHIRAC, dont 8 000 € en investissement, et 10 000 € pour le musée de la Résistance Henri QUEUILLE, dont 4 000 € en investissement.

Des rapports détaillés spécifiques à la BD et aux Archives Départementales vous seront présentés ultérieurement.

Pour information, le musée du Président Jacques CHIRAC présentera une exposition originale sur six véhicules présidentiels ayant été utilisés par les Présidents de la V^{ème} République. Cette exposition a été préparée en collaboration avec mon confrère, le Docteur Etienne ROUX, gynécologue-obstétricien au Centre Hospitalier de Tulle, qui a écrit un livre à ce sujet.

Le musée Henri QUEUILLE, dont nous connaissons la qualité des actions mémorielles, présentera, sous l'impulsion de son Président, notre collègue Jean STÖHR, Maire de Neuvic, dont nous connaissons le dynamisme et l'attachement à ce haut lieu de la mémoire corrézienne, une nouvelle exposition qui nous fera découvrir à travers une rétrospective inédite l'homme Henri QUEUILLE dans ses engagements locaux. Cette exposition sera suivie d'une seconde l'an prochain, année du cinquantenaire de sa disparition, qui mettra à l'honneur l'homme politique national.

S'agissant ensuite des compétences optionnelles, 1 124 000 € sont prévus pour tous les porteurs de projets culturels. La ventilation est la suivante :

- 267 700 € pour les actions culturelles de territoire (je vous rappelle qu'il y a cinq territoires) ;
- 807 400 € pour le soutien aux événements et structures à vocation départementale ;
- 48 900 € pour l'aide aux parcours culturels et artistiques de la jeunesse, dont 20 000 € pour les échanges internationaux et les comités de jumelage, et 28 900 € (soit 6 900 € de plus qu'en 2018) pour les ateliers d'éducation artistique dont l'intérêt pédagogique est reconnu.

Cette dernière augmentation a été rendue possible grâce à un redéploiement exceptionnel de l'enveloppe événements départementaux, pour satisfaire les demandes toujours plus nombreuses des enseignants. Nous avons ainsi reçu 40 demandes cette année de la part des écoles et collèges.

Concernant la sauvegarde et la valorisation du patrimoine corrézien, en plus de l'aide que le Conseil Départemental apporte aux communes au titre de la protection du patrimoine public, le Conseil Départemental a prévu une enveloppe de 20 000 € en investissement pour aider les propriétaires privés à sauvegarder leur patrimoine immobilier. 4 000 € en fonctionnement sont également prévus pour l'organisation des Journées Européennes du Patrimoine, qui se dérouleront cette année les 21 et 22 septembre prochain. Le total de l'enveloppe est donc de 24 000 €.

Pour Sédières, le budget prévu pour la saison estivale 2019, saison à laquelle les Corrèziens sont très attachés, est de 298 500 €, dont 19 050 € en investissement. La programmation est cette année encore très variée. Elle associe spectacles, expositions, musique classique et contemporaine, et animations diverses.

Pour les spectacles, sont prévus cinq apéros-concerts et cinq spectacles jeune public (dont vous trouverez les dates dans la délibération). Une soirée gratuite festive « *100 % Corrèze* », dont l'objectif, vous le savez, est de mettre en valeur et de faire connaître les talents corrèziens, se tiendra le 6 juillet. Au programme : des animations à destination des familles, un concert avec des talents Corrèziens, et pour clore la soirée, un spectacle sons et lumières, projeté sur le Château, à partir d'une légende sur la Corrèze au temps des Gaulois, en référence au site de Tintignac. Cette légende, très originale, a été imaginée et scénarisée par le service des Archives Départementales. Quelques belles surprises vous attendent ! Trois spectacles en partenariat sont également prévus :

- une nouvelle création de la compagnie KOUBI le 11 août ;
- une œuvre lyrique le 14 août dans le cadre du festival de la Vézère, avec l'Orchestre d'Auvergne, qui vient à nouveau se produire à Sédières, et la Soprano Julia LEZHNEVA ;
- et enfin, un après-midi « *Corrèze, terre d'accordéon* », avec Sébastien FARGE et Marjolaine PAITEL, qui conclura un stage de formation d'accordéoniste organisé par Sébastien FARGE avec le concours de la SACEM Nouvelle-Aquitaine.

S'agissant des expositions, Sédières accueillera cinq artistes, tous de grande qualité, dans des domaines différents : peinture, sculpture, photographie, même soufflage de verre avec, en particulier, Gilles SACKSICK, un artiste éclectique, peintre, graveur, lithographe, écrivain et musicien. Monsieur SACKSICK vit en Corrèze, à Végennes, une grande partie de l'année. Pour plus de détails, je vous invite à vous reporter à la délibération.

Je vous propose de délibérer sur l'ensemble de ces dispositions. Merci.

M. ARFEUILLERE – Merci Francis pour cette présentation. Des questions ? Oui Christian.

M. BOUZON – Dans ce rapport, vous indiquez que la politique culturelle du Département est d'abord, je cite « *de soutenir activement celles et ceux qui contribuent à diffuser des pratiques culturelles auprès d'un public corrèzien* » et ensuite « *de faire connaître et apprécier les différentes facettes des arts sur notre Département* ». Je le soutiens, l'opposition le soutient également.

Je souhaite aussi vous rappeler les deux priorités de votre rapport : offrir aux Corrèziens des moments festifs, fédérateurs et révélateurs de notre identité corrèzienne, mais aussi dynamiser les lieux culturels qui appartiennent au Département, comme le Domaine de Sédières. Avec ces choix, il s'agit de s'appuyer sur la conviction forte que la culture est à la fois un droit pour tous les citoyens, une nécessité pour l'épanouissement, et un facteur de lien social.

Mon intervention porte particulièrement sur la soirée « *100 % Corrèze* » qui, vous le savez, a connu un immense succès l'année dernière. Toute la Corrèze en a parlé, c'est dire si la réussite était au rendez-vous.

Nous nous étonnons donc de la baisse de ce budget : pourquoi le budget de Sédières est-il passé de 405 000 € à 298 000 € ? Pourquoi diminuer ce budget de 100 000 € alors que nous savons que le Domaine de Sédières est notre vitrine et que les rencontres qui y sont organisées plaisent aux Corrèziens ? Je comprends que vous avez supprimé un apéro-concert et un spectacle jeune public, mais cela ne représente pas 100 000 €. Je me pose donc la question suivante : fallait-il vraiment diminuer le budget de la culture ? Il faut certes faire des économies, mais fallait-il en faire sur la culture ?

Enfin, pour terminer, je ferais un petit clin d'œil aux nouveaux membres qui nous écoutent. Je vois que vous avez placé la Corrèze sous le signe du 100 % gaulois, j'espère donc que nous ne serons pas des Gaulois réfractaires à la culture.

M. ARFEUILLERE – Francis, souhaites-tu répondre ?

M. COLASSON – Non seulement nous ne sommes pas réfractaires à la culture, mais la culture fait partie intégrante de nos priorités.

Concernant Sédières, je soulignerais qu'il est parfois possible de bien faire avec un budget moindre. C'est d'ailleurs ce qui s'est passé cette année, nous avons réussi à élaborer un excellent programme avec un budget légèrement plus contraint. Il s'agit simplement de bonne gestion selon moi.

M. ARFEUILLERE – Merci pour l'intervention et la réponse. Avez-vous d'autres questions ? ... Je vous propose de passer au vote. Le rapport est approuvé à la Majorité, merci.

*La délibération n° 109 relative à la politique culturelle départementale -
Dotations 2019
est adoptée par 26 voix pour et 12 abstentions.*

RAPPORT N° 110

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES : DOTATIONS 2019

M. STÖHR – Les Archives Départementales ont pour missions la collecte, la conservation, le classement, la communication et la valorisation des documents.

L'année 2018 a été marquée par le succès de la très belle exposition réalisée par nos services des Archives : « *Mémoires 14-18 : 19 portraits de Poilus Corrèziens dans la Grande Guerre* » qui débute d'ailleurs son itinérance dans de nombreuses communes du Département. Grâce au développement du numérique, ce sont 43 millions de pages qui ont été consultées via le site internet des Archives.

En 2019, nous poursuivrons la politique de valorisation en direction du grand public, et notamment des jeunes et scolaires. Cette année sera marquée par la mise en place d'une animation d'un genre nouveau afin de proposer un regard neuf sur les métiers des Archives, sous la forme d'un "Cluedo" grandeur nature qui sera notamment proposé pour les Journées Européennes du Patrimoine.

Enfin, 2019 marquera un tournant important : la mise en place d'un système d'archivage électronique pour les documents des services départementaux. En bénéficiant de l'expérience des Archives Départementales de la Vienne, nous mettrons en place un archivage permettant de faire face aux besoins d'intégrité, de pérennité, et de sécurité que nécessite sur le long terme la production administrative de plus en plus dématérialisée.

Pour mettre en œuvre ces projets, le budget total pour 2019 est de 147 100 €.

M. ARFEUILLERE – Avez-vous des questions à ce sujet ? ... S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote. Le rapport est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

*La délibération n° 110 relative aux Archives Départementales :
dotations 2019
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 111

BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE : DOTATIONS 2019

Mme TAURISSON – La Bibliothèque Départementale joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre d'une politique culturelle de proximité dans les territoires ruraux. Les 123 bibliothèques de son réseau et les 43 écoles situées sur des communes ne disposant pas de point d'accès à la lecture publique peuvent bénéficier gratuitement de ses 300 000 documents.

2019 verra la poursuite et la mise en œuvre d'actions pour proposer de nouveaux services et de nouvelles fonctionnalités, notamment :

- les nouvelles formes d'accès aux produits culturels par le biais des ressources numériques, en fort développement depuis deux ans ;
- la mise en place d'un service à destination des publics empêchés de lire du fait de leur handicap, qu'il soit moteur, visuel, psychique, ou d'un trouble cognitif (dyslexie, dyspraxie).

Pour 2019, le budget global s'élève à 242 000 €.

M. ARFEUILLERE – Des questions ? ... Pas de prise de parole, nous passons au vote. Le rapport est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

*La délibération n° 111 relative à la Bibliothèque Départementale :
dotations 2019
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 201

RÉSEAUX ET INFRASTRUCTURES – DOTATIONS 2019

M. TAGUET – L'amélioration du réseau routier départemental est l'une de nos priorités car la mobilité concerne tous les Corréziens.

Avec la mise en place progressive des Routes 4.0, le service est plus que jamais tourné vers les besoins des usagers. Il nous faut rendre les routes départementales plus sûres et encore mieux les entretenir.

Pour 2019, notre engagement est triple :

- améliorer le réseau en renforçant nos programmes de travaux et d'entretien, en particulier sur trois axes : le service hivernal, le curage des fossés, et l'élagage ;
- accélérer notre Plan Routes 2025, avec plusieurs projets qui entrent en phase opérationnelle ;
- et moderniser la relation aux usagers, avec le projet Routes 4.0.

La poursuite du déploiement des outils permettra cette année la montée en puissance des services apportés aux usagers.

Dès 2015, nous avons décidé d'augmenter l'enveloppe de 2 M€ pour l'investissement sur les routes, portant le budget de 12 à 14 M€ par an. Cette année, nous renforçons encore notre effort avec une augmentation de 2 M€, pour porter le budget à 16 M€.

S'agissant de l'investissement, je vous propose d'attribuer :

- 11,2 M€ pour la modernisation de nos infrastructures routières qui supportent les plus gros trafics, l'amélioration des dessertes locales et la politique d'entretien renforcé des ouvrages d'art ;
- 1 M€ pour notre Plan Routes 2025, avec l'entrée en phase opérationnelle de plusieurs projets :
 - pour le contournement de Malemort, après des acquisitions foncières, 2019 permettra de lancer les procédures d'autorisation en vue du début des travaux en 2020,
 - les déviations de Noailles et Lubersac verront la poursuite des études d'avant-projet en vue des dossiers de DUP,
 - après concertation publique, nous choisirons à l'automne le parti d'aménagement pour la déviation de Meymac.
- 600 000 € permettront d'accompagner les traversées de bourgs en partenariat avec les communes ;
- 1,4 M€ sera dédié à la sécurisation des conditions de circulation ;
- 1,5 M€ pour la modernisation de la flotte de véhicules, d'engins et de matériels.

S'agissant du fonctionnement, je vous propose un budget de 5,4 M€, qui se décline en trois volets principaux :

- 2,2 M€ pour l'entretien du patrimoine, afin de répondre aux besoins de maintenance courante (enduits, fauchage-débroussaillage, signalisation, dispositifs de sécurité) ;
- 1,9 M€ pour le fonctionnement, l'entretien et la maintenance de la flotte de véhicules, engins et matériels ;
- et enfin 400 000 € pour la gestion du service hivernal.

Au total, ce sont donc 21,4 M€ que nous proposons d'affecter pour 2019 au réseau routier départemental.

M. ARFEUILLERE – Merci Jean-Marie. Des questions ? ...

Mme VALLEE – Dans ce rapport, vous faites l'apologie du projet 4.0. Mais qu'en est-il réellement ? Il semblerait que le 4.0 ne fonctionne pas pour le mieux. Les agents du COR (Centre Opérationnel Routier) n'ont toujours pas reçu de formation et se débrouillent comme ils le peuvent pour gérer toutes les demandes.

Il est vrai que, pour le moment, les demandes ne sont pas conséquentes, et heureusement dirons-nous, car elles sont systématiquement traitées comme des urgences, désorganisant les chantiers en cours par les agents de terrain. Il me semblait pourtant, et je rappelle ici les propos du Président, que chaque demande serait traitée à son juste niveau d'urgence pour mieux les organiser et les planifier sur le terrain.

D'autre part, vous avez voulu que les pratiques en matière de gestion du domaine public soient harmonisées car vous aviez constaté qu'il y avait trois façons d'opérer, autant que de territoires. Je vous informe aujourd'hui qu'il n'y a plus trois façons d'appliquer le règlement de la voirie départementale, mais bien neuf façons d'interpréter les choses. Il y a :

- ceux qui l'appliquent à la lettre, sans pragmatisme (et vous n'hésitez pas à faire dépenser des milliers d'€ aux collectivités pour peu de résultats, qui peut le plus, peut le moins) ;
- ceux qui n'ont pas vraiment d'avis et qui se retranchent derrière des directives bateau, et vaille que vaille ! ;
- et heureusement ceux qui ont du discernement et du bon sens, ils sont de bons conseils, ces derniers étaient en grande partie déjà en poste sur des postes similaires.

Il y a encore beaucoup de formation à faire auprès des agents. Il en va de votre responsabilité, et pas de celle des agents, à qui je ne jette pas la pierre, ces derniers font simplement les frais de votre réforme. Je vous rappelle qu'ils ne s'adressent pas seulement à des particuliers, mais aussi à des professionnels de la route, il en va donc de l'image du Département.

Le départ d'agents piliers de la réorganisation ne nous rassure pas. Qui allez-vous nommer à leur place ? Allez-vous recruter ?

Vous persistez sur la conduite à un agent pour la viabilité hivernale. Il semble pourtant que les tests n'aient pas été très concluants. De cette façon, je comprends mieux que vous n'aurez pas de mal à conclure qu'il faut externaliser le service.

Nous souhaitons donc un réel point, non enjolivé, sur le fonctionnement du service des Routes. Ce service est en grande souffrance : allez-vous reprendre cette nouvelle organisation ou poursuivrez-vous dans cette direction ?

Je note aussi que le budget de fonctionnement est en baisse, de près d'1 M€, et notamment sur l'entretien du patrimoine et la maintenance des engins. Je crains que cette baisse ne puisse laisser présager une amélioration du service.

En investissement, je remarque que le budget alloué à l'achat de véhicules est faible et à peine en augmentation par rapport à 2018. Or, le Président nous avait bien dit qu'il y aurait un plan pluriannuel pour l'acquisition nécessaire du matériel, c'était l'une des promesses faites devant les agents. Je ne comprends donc pas cette absence de traduction budgétaire.

M. ARFEUILLERE – Merci Stéphanie. Il est vrai que nous sommes dans une phase de démarrage et de mise en place de l'opération 4.0. Jean-Marie.

M. TAGUET – Nous ne faisons pas l'apologie de Routes 4.0. Nous nous inscrivons dans notre démarche initiale. Dès le départ, nous avions prédit que cela serait compliqué. Il s'agit, en effet, d'une révolution pour le fonctionnement du service des Routes.

Un cadre a été mis en place avec les agents. Nous avons modifié les postes de 300 agents au niveau des routes départementales. Nous avons accompagné ces changements progressifs.

Je pense que nous nous sommes engagés autant que nous le pouvions auprès des agents et des syndicats. A mon niveau, je me suis rendu sur le terrain, j'ai rencontré les agents, les Directeurs intermédiaires, les chefs de service, etc.

Au fur et à mesure que des difficultés apparaissaient, nous avons apporté des améliorations, nous avons écouté les remontées qui nous étaient faites, nous avons modifié le projet initial pour assurer la meilleure corrélation possible avec le terrain.

Concernant les formations, à l'heure actuelle, les inspecteurs du domaine public ont été entièrement formés. Pour les chefs de secteur, une formation reste à effectuer. Les ordonnanceurs ont, quant à eux, bien suivi toutes les formations au fur et à mesure du développement des outils.

Concernant le COR, je m'y rends très régulièrement, jusqu'à trois fois par semaine. Je suis en relation directe avec tous les ordonnanceurs et chefs de projet. Or, la détresse que vous décrivez, je ne la perçois pas. Je m'entretiens pourtant très souvent avec les agents, pour pouvoir modifier et améliorer le fonctionnement du système.

Nous entendons les appréhensions que peut provoquer l'évolution de Routes 4.0, mais je le répète, nous nous inscrivons dans notre conduite et notre démarche initiales, et nous essayons de garantir la meilleure corrélation possible avec le terrain.

S'agissant de la conduite à un agent, et plus particulièrement de la conduite sur verglas, des tests ont effectivement été réalisés. Pour ces tests, nous nous sommes rendus sur le terrain, auprès des agents, avec le Directeur des Routes. A ce jour, des interrogations existent concernant le dégagement des routes. Rien n'est acté et des possibilités d'évolution sont envisageables.

Nous avons beaucoup travaillé avec les agents de terrain. Je me suis notamment engagé personnellement concernant les trajets et les circuits de déneigement, qui sont en place depuis des années. Des revendications étaient, en effet, émises par les agents sur le terrain depuis très longtemps. Ces dernières n'avaient toutefois jamais été prises en compte jusqu'à présent, du fait de pertes d'information. Une Commission sera donc mise en place, les agents de terrain seront présents pour pouvoir apporter leur connaissance.

Je suis d'accord avec vous (et c'est le discours que je tiens aux agents) au-delà de la théorie, il est plus que nécessaire que tous les agents adhèrent au projet et soient acteurs de ce changement pour que l'ambition Routes 4.0 fonctionne. Notre démarche, et j'insiste à ce sujet, est d'écouter au mieux les remontées du terrain et ce, au niveau de tous les services, pour faire avancer les choses.

Je suis d'accord avec vous, nous sommes encore loin du rendement optimum. Un point d'étape sera réalisé en octobre, conformément à l'engagement du Président. Une table ronde sera organisée, permettant de faire un retour sur les actions mises en place. J'insiste à nouveau : au fur et à mesure des évolutions, nous écoutons les remontées du terrain et tentons d'apporter les meilleures réponses possibles aux problématiques récurrentes.

Concernant les recrutements, il est vrai que certains piliers, qui étaient présents depuis des années, nous quittent. Des recrutements sont néanmoins en cours et des nominations auront lieu. Concernant notre Directeur des Routes, Grégoire SAUSSUS, ce dernier quittera la Collectivité pour réaliser un projet personnel. Son départ a malheureusement dû être anticipé. Le recrutement de son successeur est en cours.

Avec le Président et le Directeur Général des Services, nous souhaitons nommer un Directeur par intérim. Il est, en effet, important pour la conduite de notre projet qu'un Directeur soit en place au sein du service des routes. Le travail réalisé par la Direction des Routes a été très important, il était donc essentiel d'éviter tout flottement. Il a ainsi été demandé à notre Directeur Général Adjoint, Eric LARUE, d'assurer l'intérim de la Direction des Routes jusqu'à la nomination du nouveau Directeur.

J'en profite d'ailleurs pour remercier ici le Directeur pour le travail réalisé jusqu'à présent. Concernant les jurys, ces derniers sont en cours. Dès lors qu'ils seront mis en place, nous pourrons vous informer des recrutements réalisés, poste pour poste. Les nominations seront faites de façon globale dans les semaines à venir.

Voici ce que je peux répondre à vos interrogations et vos sollicitations. Sachez, comme je le dis toujours aux agents, je suis à votre disposition si vous souhaitez me rencontrer pour approfondir certains points et avoir des précisions.

M. ARFEUILLERE – Merci Jean-Marie, je crois que tu as répondu point par point à l'interrogation de Stéphanie.

Une nouvelle organisation demande toujours un temps de mise en place et d'adaptation, et parfois des réajustements. Une organisation efficace et optimale ne peut malheureusement être trouvée dès le premier essai, des adaptations sont donc nécessaires. Et comme l'a rappelé Jean-Marie, les recrutements sont en cours suite aux départs.

M. TAGUET – S'agissant du matériel, le sujet a été évoqué en Commission. En matière d'investissement, nous nous sommes rapprochés du service de garage, qui nous a guidés dans les investissements à réaliser. Le plan pluriannuel annoncé par le Président sera effectif progressivement.

Du fait de certaines réorganisations, nous n'avons par ailleurs pas pu réinvestir sur tout le matériel. Nous améliorons donc progressivement notre parc. Je peux prendre l'exemple des camions et de la viabilité hivernale : nos camions auront des berces différentes pour préserver le matériel et garantir une plus grande efficacité.

Une partie de l'activité de fauchage-débroussaillage a effectivement également été externalisée. Ces différents éléments nous ont permis d'éliminer tous les véhicules obsolètes et de recentrer notre parc.

S'agissant du fauchage-débroussaillage, les choses se sont bien déroulées. Nos agents reprendront bientôt un secteur qui était déficient, ce qui démontre que nous n'externalisons pas toutes nos activités au secteur privé. Nous les réinternalisons également. Nos agents sont d'ailleurs demandeurs, ce qui est normal puisqu'il s'agit de leur cœur de métier. Nous les avons donc écoutés et allons réinternaliser le fauchage sur le secteur.

M. ARFEUILLERE – Merci Jean-Marie et Stéphanie. D'autres interventions ? ... Non. Je vous propose donc de passer au vote. Le rapport est adopté à la majorité, je vous remercie.

*La délibération n° 201 relative aux réseaux et infrastructures -
Dotations 2019
est adoptée par 26 voix pour et 12 abstentions.*

RAPPORT N° 202

AIDES AUX COLLECTIVITÉS – DOTATIONS 2019

Mme DUMAS – La Corrèze est marquée par un engagement historique du Département aux côtés des communes et des intercommunalités. Le Département est ainsi le premier financeur des collectivités corréziennes.

Sur la période 2015-2017, ce sont 38,3 M€ d'aides départementales qui ont été accordées aux communes et à leurs groupements, pour la réalisation de leurs projets d'aménagement, d'équipement et de développement.

En 2018, nous avons décidé de renforcer cette politique des aides aux collectivités en faveur des territoires ruraux, en leur donnant les moyens de préparer l'avenir et en accompagnant l'activité économique et l'emploi en Corrèze. Cela s'est concrétisé par la mise en place d'un dispositif contractuel sur la période 2018-2020 entre les collectivités locales et le Département, visant à apporter une visibilité claire aux maîtres d'ouvrage et sécuriser ainsi leurs projets d'ici la fin de la mandature.

Le Département s'est engagé sur un effort financier de 40 M€ sur cette période, soit une augmentation de 1,7 M€ par rapport aux trois années précédentes. Ce sont ainsi 1 860 projets qui ont été retenus dans ces contrats départementaux, dont 390 participent à la transition écologique. L'ensemble de ces projets devrait générer 250 M€ de travaux en Corrèze.

Une première évaluation du dispositif contractuel lors des réunions cantonales 2019 souligne la bonne appropriation par les maires, confirmant que cette politique d'aides de proximité s'adapte aux besoins du territoire. En effet, le dispositif est souple puisqu'il permet à une collectivité ayant décidé de ne pas réaliser une opération, de réaffecter, via un avenant, le montant d'aide contractualisé sur une ou plusieurs nouvelles opérations. Dans ce cadre, une marge de manœuvre pourrait se dégager à l'issue de la première année 2018 et le reliquat en résultant pourrait être redéployé sur de nouvelles opérations.

Les projets relatifs au dispositif eau et assainissement feront l'objet d'une programmation commune de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Département. Nos aides sont ainsi coordonnées avec celles de l'Agence. En mars dernier, sur notre invitation, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne a présenté aux élus et aux acteurs locaux son 11^{ème} programme. En concertation avec l'ensemble des collectivités, nous établirons et mettrons en place une nouvelle politique départementale de l'eau pour 2019-2021, qui vous sera présentée en séance plénière en juillet. La consultation des collectivités est en cours et des réunions de concertation sont prévues en mai.

Cette nouvelle politique départementale de l'eau s'accompagnera d'un effort financier d'un montant de 3 M€, soit 1 M€ par an pour la période 2019-2020. Dès le budget 2019, c'est donc 1 M€ supplémentaire que nous vous proposons d'affecter aux aides aux collectivités, soit un budget de 14 M€.

En parallèle, nous poursuivons notre accompagnement au montage et à la réalisation des projets des collectivités, en leur apportant une ingénierie technique avec l'Agence Départementale de Corrèze Ingénierie, une ingénierie de projet avec cinq chefs de projets de développement référents sur chaque grand territoire corrézien, une ingénierie administrative et financière avec la Direction du Développement des Territoires, et une ingénierie transversale dans les autres domaines de compétences du Département en mettant à disposition l'expertise des services.

Je vous remercie.

M. ARFEUILLERE – Merci Laurence. Des interventions ? ... Oui Stéphanie.

Mme VALLEE – Comme nous l'avions prédit, les dépenses inscrites pour 2018 sont loin d'être réalisées et nous assistons donc à la mise en place de nombreux avenants aux contrats.

La méthode précipitée pour sa mise en place a inévitablement conduit à cette situation. Je dirais néanmoins qu'heureusement, les collectivités ont la possibilité de modifier les engagements pour mener à bien leur projet. Il s'agirait sinon d'un véritable échec de cette politique pour le Département.

Quoi qu'il en soit, c'est bien à cause ou grâce à ces crédits non dépensés, que les crédits passent de 13 à 14 M€. Ce M€ n'est toutefois pas un crédit supplémentaire, mais juste un report.

Concernant l'eau, vous aviez fait de cette politique une priorité. Puis vous avez renoncé à l'arrêt des crédits dès 2019. Finalement, vous rajoutez 1 M€ par an de 2019 à 2021, soit 3 M€. C'est une bonne chose, mais reconnaissez que votre gestion est quelque peu hasardeuse, vous qui prônez les politiques de planification comme la contractualisation plutôt qu'à la carte. Je crains donc ici un retour du clientélisme.

M. ARFEUILLERE – Il n'y a pas de clientélisme. Le choix d'arrêter les aides sur l'eau était politique. Il a fallu à un moment donné faire des choix concernant les aides aux collectivités. Le choix avait alors été fait par la Majorité, et nous l'assumons, d'arrêter les aides sur l'eau.

Il ne s'agit pas aujourd'hui de revenir en arrière, mais nous avons davantage de moyens. Nous faisons donc le choix de l'enjeu sur l'eau, qui est majeur avec l'Agence de l'Eau.

C'est donc un choix politique. Nous ne revenons pas en arrière, mais nous donnons à nouveau des aides aux communes pour l'enjeu de l'eau, qui sera un enjeu majeur dans les années à venir, vous le savez bien.

D'autres interventions ? ... Jean-Claude.

M. PEYRAMARD – Concernant les contrats de contractualisation signés avec les diverses collectivités, je souhaiterais obtenir un point de détail dans l'application. Lorsque les communes apprécient au hasard des travaux (ce qui est, je pense, la grande majorité des cas) comment faire pour être le plus efficace possible et dimensionner le volume des investissements à juste valeur sans avoir à refaire les dossiers ?

M. ARFEUILLERE – C'est effectivement la difficulté de la contractualisation. La commune décide parfois au dernier moment de faire ou ne pas faire tels travaux, ou encore de les faire autrement. Je reconnais donc que bien jauger le projet et le timing est difficile.

Malgré ces difficultés, la contractualisation permet aussi de garantir une bonne visibilité, que ce soit pour nous, Collectivité ou Département, ou que ce soit pour la commune dans la réalisation de ses projets.

M. PEYRAMARD – Si le montant annoncé par une commune pour des travaux s'avère plus important que prévu une fois le dossier plus abouti, que faut-il faire ? La commune doit-elle déposer un dossier complémentaire ou le dossier peut-il être adapté en fonction des crédits qui ne sont pas utilisés dans d'autres domaines ?

M. ARFEUILLERE – Je pense que dans ce type de situation, il faut en discuter avec nos services pour envisager une modification du dossier. Cela s'est déjà fait. Cela ne doit pas non plus être systématique, mais lorsqu'un projet est bien abouti, nous sommes là pour l'accompagner.

M. TAGUET – Sur notre canton, certains projets n'ont pas abouti et les crédits ont tout simplement été reportés. Il s'agit seulement d'une question d'adaptation. C'est arrivé récemment et il n'y a aucune difficulté sur ce point.

M. ARFEUILLERE – La question est ensuite de savoir si le dossier doit à nouveau passer en Commission.

Par expérience, nous avons eu le cas sur la commune d'Ussel, nous avons prévu de refaire la toiture de la maison de l'enfance. Le projet a finalement été totalement modifié, nous avons donc passé le dossier en Commission Permanente sous forme d'avenant à la contractualisation. Il faut se rapprocher des services, c'est en tout cas possible de le faire.

D'autres interventions ? ... Nous passons donc au vote. Le rapport est approuvé à l'unanimité, je vous remercie.

*La délibération n° 202 relative aux aides aux collectivités -
Dotations 2019
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 203

DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES 2019

M. ARFEUILLERE – Comme vous le savez, 2019 était l'année de la Corrèze. Notre ambition est de rendre notre Département encore plus attractif.

Le développement et l'attractivité de la Corrèze, étroitement liés, s'appuient sur trois volets essentiels, tous porteurs d'attractivité et qui concourent à impulser des actions à partir d'initiatives existantes ou d'innovations.

Le premier volet est fondé sur le rôle stratégique du Département, reconnu par le législateur, dans l'accompagnement des territoires. En 2019, nous continuerons à renforcer notre action avec notamment le soutien financier que nous apportons aux communes et EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) tel que nous venons de le voir, et l'expertise et l'appui technique des chefs de projets de Corrèze ingénierie que nous mettons au service des acteurs locaux. Les évolutions liées à la loi NOTRe, qui a modifié nos champs de compétences, n'ont pas altéré notre ambition consistant à maintenir cette politique d'accompagnement de nos territoires. Notre programme « Corrèze Transition Ecologique » participe également à cette dynamique de développement et d'attractivité.

Le second volet concerne les actions de promotion de la Corrèze, de ses produits, de ses événements et la qualité de son savoir-faire. Il s'agit d'agir sur l'attractivité et l'image de la Corrèze pour renforcer son rayonnement, notamment en mettant en place des outils spécifiques. L'année 2019 sera ainsi celle de la création et du déploiement de la marque Origine Corrèze, qui aura vocation à assurer la reconnaissance des produits et des savoir-faire de la Corrèze, de soutenir notre activité et nos emplois. Notre volonté est de balayer les préjugés courants sur notre territoire et accompagner le développement de la Corrèze, une stratégie digitale sur les réseaux sociaux et notre présence sur les salons accompagnant cette démarche de promotion.

Le troisième volet vise à conforter l'attractivité économique de notre Département, grâce à la promotion et le soutien aux acteurs économiques. A ce titre, nous participerons au financement de l'aéroport Brive Vallée de la Dordogne et renouvellerons notre soutien aux trois Chambres Consulaires du territoire. Dans le domaine agricole, nous poursuivrons notre aide aux investissements en conventionnant avec la Région, et nous soutiendrons l'évènementiel agricole et la promotion de notre agriculture corrézienne.

Nous proposons ainsi un montant de presque 1,6 M€ pour 2019, confirmant notre volonté de développer, valoriser et promouvoir notre Département.

Souhaitez-vous intervenir ? ... Christian.

M. BOUZON – L'opposition est tout à fait d'accord avec ce rapport et nous voterons d'ailleurs pour. Nous sommes d'accord pour faire de la Corrèze un territoire attractif, pour exporter la Corrèze, et pour inscrire la Corrèze à de grandes manifestations comme le Salon de l'Agriculture ou le made in France.

J'ai une question : où en sommes-nous véritablement sur le marketing Origine Corrèze ? Tout le monde y croit et pourtant, il semblerait que tout cela stagne.

J'ai également une deuxième intervention. Pour avoir participé au Salon de l'Agriculture récemment et être allé au stand de la Lozère, qui est quand même un Département moins important que le nôtre, j'ai pu constater que ce dernier était magnifique.

Je me demande donc si un montant de 50 000 € est suffisant pour communiquer pendant deux grands Salons tels que celui de l'Agriculture et du made in France.

M. ARFEUILLERE – Merci. Sur le marketing de la marque Origine Corrèze, il est vrai que nous sommes dans la première phase du plan. Les choses n'ont peut-être effectivement pas beaucoup avancé, il est toujours difficile de se vendre, nous le savons. Les aspects communication et commercialisation sont difficiles.

Concernant l'enveloppe de 50 000 €, il est vrai que cela peut paraître faible en comparaison avec d'autres stands.

M. BOUZON – Pour le stand de la Lozère, l'enveloppe attribuée était trois à quatre fois plus importante que la nôtre. Le Département s'était associé avec la Chambre de l'Agriculture, Lozère Tourisme, etc.

Cela peut peut-être nous inspirer. Il pourrait, en effet, être judicieux de réellement marquer notre positionnement pour cette année.

M. ARFEUILLERE – C'était l'une des premières années que la Corrèze participait à un tel salon. Des améliorations sont donc effectivement nécessaires et les moyens nécessaires doivent y être consacrés.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce rapport ? ... Je vous propose de passer au vote. Le rapport est approuvé à l'unanimité. Je vous remercie.

*La délibération n° 203 relative Développement et attractivité des territoires 2019
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 204

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE POUR LA CRÉATION, L'AMÉNAGEMENT ET LA GESTION DE
L'AÉRODROME DE BRIVE-SOULLAC ET APPROBATION DU CONTRAT D'OBJECTIFS
AÉROPORT BRIVE VALLÉE DE LA DORDOGNE

M. DELPECH – Le Syndicat Mixte, créé en 1988, aujourd'hui en charge de la gestion de l'aéroport de Brive Vallée de la Dordogne, a connu différentes modifications statutaires depuis sa création.

Sous l'effet conjugué de la nécessité d'élaborer une stratégie aéroportuaire régionale et des dispositions de la loi NOTRe, la Région Nouvelle-Aquitaine entend désormais renforcer son engagement au sein du Syndicat Mixte en faisant évoluer son taux de participation.

Dans ce cadre, les partenaires ont convenu d'une nouvelle modification statutaire du syndicat mixte, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- le taux de participation de la Région Nouvelle-Aquitaine passe de 10 à 25 % ;
- le taux de participation du Département passe de 33,81 à 25 % ;
- la sortie de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze ;
- de nouvelles conditions de majorité renforcées pour décider des orientations stratégiques à donner à la gestion et au développement de l'aéroport.

Par ailleurs, les partenaires ont souhaité établir un contrat d'objectifs, destiné à définir de façon concertée la feuille de route du développement de cet aéroport. Ce contrat est conclu entre le département de la Corrèze, la Région Nouvelle-Aquitaine, la Communauté d'Agglomération de Brive et le Syndicat Mixte pour une durée de cinq ans. Il rappelle la volonté affirmée de chaque signataire de ne pas voir sa contribution augmenter au-delà des engagements initiaux. Il précise que la contribution statutaire des membres sera différenciée selon la nature des dépenses (fonctionnement et investissement). La contribution du Département sera plafonnée à 1 M€ par an en fonctionnement. Le Département contribuera, par ailleurs, à l'effort d'équipement de l'aéroport dans la limite de 200 000 € par an.

Je précise que l'avis des membres de la Commission a été unanime.

M. ARFEUILLERE – Merci Jean-Jacques. En l'absence d'intervention sur cette modification, je vous propose de procéder au vote. Le rapport est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

La délibération n° 204 relative à la modification des statuts du Syndicat Mixte pour la création, l'aménagement et la gestion de l'aérodrome de Brive-Souillac et approbation du contrat d'objectifs aéroport Brive Vallée de la Dordogne est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 205

TOURISME – DOTATIONS 2019

M. LEYGNAC – Les vacances représentent un besoin vital pour 55 % des Français et la campagne fait partie des destinations en vogue. La Corrèze, avec 7,5 millions de nuitées et 200 M€ de consommation touristique, est bien positionnée pour répondre aux envies de déconnexion, de ressourcement, de dépaysement et d'authenticité des voyageurs.

L'enjeu est de maintenir notre compétitivité dans une économie mondialisée et bouleversée par les géants du web. Pour séduire, attirer et fidéliser, il faut savoir tenir la promesse d'une véritable expérience de vie, personnalisée, loin des standards et des sentiers battus.

Ces nouvelles attentes et ces nouveaux comportements amènent à repenser en profondeur la stratégie, la communication et l'offre des acteurs institutionnels et des prestataires touristiques, en intégrant une dimension digitale à chaque étape du parcours du voyageur. C'est l'ambition de notre programme Tourisme 4.0. Pour y parvenir, il faut être présent sur la totalité du site du voyageur.

En phase de séduction, la visibilité de la destination passe par un travail avec les influenceurs, une présence accrue sur les réseaux sociaux, des partenariats avec des plateformes spécialisées où nos cibles de clientèle (familles, sportifs, découvreurs) vont rechercher l'inspiration pour leurs futures vacances.

Lorsque le voyageur planifie son voyage, ce sont la qualité des sites web de nos hébergeurs et la maîtrise de l'e-réputation de la destination qui comptent. Au moment de la réservation, il est crucial pour les professionnels de disposer des outils qui leur permettront de se vendre en direct tout en étant visibles sur les grandes plateformes de vente en ligne.

Lorsque le touriste est présent en Corrèze, il faut que l'accueil soit de qualité et le numérique doit permettre une expérience de séjour augmentée. L'accès à la réservation des offres d'activités et de visites doit également être facilité.

Après le séjour, l'enjeu est la fidélisation. Là encore, la présence sur les réseaux sociaux et la gestion de l'e-réputation sont des facteurs de réussite.

Cette année, la convention d'objectifs avec notre agence de développement touristique Corrèze Tourisme visera trois axes de travail principaux :

- la création de contenus digitaux 4.0 ;
- la structuration des filières affinitaires correspondant à nos clientèles cibles, à savoir : les sportifs, les pêcheurs, les familles et les découvreurs ;
- et l'accompagnement des prestataires touristiques dans leur mise en marché digital et la qualification de leur offre.

Pour répondre à cette ambition, je vous propose d'affecter une enveloppe globale de 1,165 M€ à notre politique du tourisme pour 2019.

M. ARFEUILLERE – Merci Jean-Claude. Des demandes ? ... Stéphanie.

Mme VALLEE – Le tourisme perd encore 55 000 € en fonctionnement, ce qui peut être entendu compte tenu de la baisse des effectifs. Je m'interroge tout de même sur la pertinence de ne pas maintenir les effectifs au même niveau alors que le tourisme est un enjeu majeur de développement économique pour la Corrèze. Nous nous abstenons donc pour cette raison. Nous partageons toutefois tout à fait la stratégie de développement décrite dans le rapport.

J'avais déjà fait la remarque l'année dernière et je ne comprends toujours pas pourquoi les investissements sur le numérique qui étaient prévus l'an passé n'ont pas été réalisés pour l'équipement des offices de tourisme. Ils nous avaient pourtant été présentés comme une compensation de la baisse des dotations de fonctionnement. Pourquoi donc tant de retard ?

M. ARFEUILLERE – As-tu les réponses Jean-Claude ?

M. LEYGNAC – Le départ en retraite non remplacé de Régine CHASSAGNE et le remplacement de Nicolas MIGNARD par Marie SAULE nous ont permis de récupérer les 55 000 € sur le fonctionnement.

Quant aux offices du tourisme, je ne peux pas vous fournir de réponse précise.

M. ARFEUILLERE – Sur l'investissement, des tables sont en expérimentation.

M. TAGUET – Une table est en test à l'office de tourisme d'Egletons depuis un mois et demi, avant de lancer au niveau du Département ce programme de tables numériques dédiées au tourisme. Nous échangeons avec le Service Numérique de Michèle GARY PAILLASSOU afin de permettre une évolution du produit avant son déploiement.

Mme GARY-PAILLASSOU, Directeur de la Transformation Numérique et Innovation – Un test est effectivement organisé en grandeur nature dans un office de tourisme. Le prototype imaginé était assez grand. Certains offices de tourisme nous ont fait savoir que la taille était trop importante pour eux et qu'ils préféraient avoir des modules plus petits, notamment du fait de la taille de leurs locaux. Nous avons donc sondé et recensé les préférences des uns et des autres et nous avons fait plusieurs propositions. Nous ferons un point à l'issue des trois mois de test à l'Office de Tourisme d'Egletons. Les équipements sont bien prévus dans le budget de fonctionnement.

M. ARFEUILLERE – Merci pour ces précisions. L'équipement est donc en test. Il sera déployé dans tous les offices si le test est concluant.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. LEYGNAC – Je souhaite seulement ajouter que nous renforcerons la proximité du Service Corrèze Tourisme auprès des prestataires puisque nous mettons en place la réservation en ligne Eloha. Un commercial rencontrera les prestataires afin de les aider à répondre à ce défi du numérique, avec l'objectif final d'augmenter leur chiffre d'affaires. L'audit qui a été mené a en effet démontré que de nombreux prestataires étaient en difficultés.

M. ARFEUILLERE – Merci Jean-Claude. D'autres interventions ? ... Nous procédons au vote. Jean-Claude LEYGNAC ne participe donc pas. Le rapport est approuvé à la Majorité, merci.

*La délibération n° 205 relative au Tourisme - Dotations 2019
est adoptée par 25 voix pour et 12 abstentions.*

RAPPORT N° 206

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE – DOTATIONS 2019

Mme ROME – En juillet 2016, nous avons décidé ici même d'engager un programme inédit et ambitieux pour le numérique : Corrèze 100 % fibre 2021.

En 2018, les travaux ont démarré avec la pose des nœuds de raccordements optiques qui se terminera dans quelques semaines. En parallèle, les premiers kilomètres de fibre sont en cours de déploiement depuis le début de l'année. Dans ce cadre, les équipes techniques du Département et des entreprises travaillent en lien étroit avec les Maires. Des réunions sont organisées sur le terrain pour présenter les travaux et le déploiement de la fibre sur les communes.

2019 sera ainsi la première année de commercialisation de la fibre, avec les huit opérateurs déjà présents sur le réseau corrézien (dont Orange, Free et Bouygues Télécom). Le 16 janvier dernier, plus de 500 personnes étaient présentes à Ussel pour la première réunion de commercialisation de la fibre, pour près de 1 700 foyers des communes d'Ussel, de Saint-Exupéry-les-Roches, de Saint-Fréjoux et de Saint-Bonnet-Près-Bort. Cette mobilisation témoigne de l'attente forte des Corrèziens vis-à-vis du 100 % fibre.

Des réunions de commercialisation se tiendront ainsi sur chaque secteur, au fil de l'avancement des travaux, en lien étroit avec les Conseillers Départementaux et les Maires.

Concernant le financement du programme Corrèze 100 % fibre, la part du Département a été réglée en intégralité sur 2018. Pour ce qui est de 2019, je vous propose, au titre du numérique, un budget de 1 422 500 €.

Concernant la téléphonie mobile, quatre pylônes du programme "Centre-Bourg" ont été activés en 2018. Un cinquième sera livré durant le troisième trimestre à Bellechassagne.

Pour ce qui concerne l'autre programme des sites stratégiques, les pylônes de Clergoux et Meilhards seront en service d'ici l'été. S'agissant des deux pylônes de Soursac, les travaux débuteront en mai 2019 et à l'été pour ce qui est de Saint-Geniez-ô-Merle.

Tous les pylônes de ces programmes se verront basculer en 4G d'ici fin 2019 ou début 2020. Il s'agit d'un engagement des opérateurs. Une enveloppe de 150 000 € permettra de terminer ces deux programmes.

Concernant le nouveau plan New Deal, désignant un accord entre l'Etat et les opérateurs de téléphonie, six sites ont déjà été sélectionnés en Corrèze sur la période 2018-2019 : Brignac-la-Plaine, Saint-Bonnet-près-Bort, Sainte-Féréole, le domaine des Monédières à Meyrignac-l'Eglise, le château de Ventadour à Moustier-Ventadour, et les jardins Sothys à Auriac.

Par ailleurs, notre programme de développement des infrastructures s'accompagne d'un plan de développement des usages et services numériques auprès des Corrèziens. Le programme « Je dis Web » a débuté récemment et se déroulera durant toute l'année, avec 22 rencontres les jeudis. Ce programme de médiation numérique vise prioritairement les agriculteurs (en partenariat avec la Chambre d'Agriculture), les seniors (en lien avec les Instances de Coordination de l'Autonomie et Corrèze Téléassistance), et les personnes en recherche d'emploi (en lien avec BOOST Emploi et notre Service Insertion).

Le numérique est également au service du financement des projets corréziens, grâce à la plateforme Coup de Pouce Corrèze. Ce site web agrège l'ensemble des projets corréziens présents sur les plateformes de financement participatif. Depuis le lancement de l'opération en 2016, 1,9 M€ ont été mobilisés sur ces projets.

Le numérique sera de plus mis au service de l'innovation, via un événementiel qui présentera de nouveaux outils et services numériques sur un thème dédié : tourisme, e-santé ou habitat "intelligent" d'ici la fin de l'année.

Les acteurs du numérique en Corrèze se sont fédérés autour du Département dans la volonté de partager une vision commune, de mutualiser les informations, de communiquer sur les besoins, sur les attentes, sur les projets, et de travailler en réseau pour faire du numérique un réel pouvoir d'attractivité de la Corrèze.

M. ARFEUILLERE – Merci Hélène. Je ne vois pas de demande de parole sur ce rapport. Nous passons ainsi au vote. Des votes contre ? ... Abstentions ? ... Unanimité, je vous remercie.

*La délibération n° 206 relative à l'aménagement numérique du territoire -
Dotations 2019
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 207

POLITIQUE DE L'HABITAT – DOTATIONS 2019

Mme DUCLOS – La volonté du Département est d'agir pour l'amélioration de l'habitat, et de soutenir l'économie locale en favorisant les opérations de rénovation. L'ensemble des actions menées répond aux attentes de nombreux particuliers, des communes et des bailleurs sociaux. Ainsi, près de 700 projets ont été accompagnés en 2018. L'an passé, nous avons fait évoluer l'aide à l'accession à la propriété, par l'application d'un critère de valorisation du bâti datant d'avant 1980, afin de permettre la revitalisation des centres et des bourgs.

Nous avons également favorisé la dynamique à l'accession des jeunes ménages avec le principe de la bonification.

Nous travaillons en partenariat avec les EPCI dans la mise en place des opérations programmées d'amélioration de l'habitat.

Je vous propose, par conséquent, de reconduire l'ensemble de nos interventions en faveur de l'habitat en 2019.

En parallèle, le Département porte, avec l'Etat, le Plan d'Actions en faveur du Logement et de l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) qui a pour objectif de favoriser l'insertion dans le logement des Corrégiens les plus fragiles. Le comité responsable de ce plan a approuvé dernièrement la nouvelle charte de prévention des expulsions pour la période 2019-2025. Cette charte vise à renforcer la mobilisation de chacun autour d'enjeux partagés et de faire évoluer les outils et pratiques en faveur de cette prévention.

Par ailleurs, je vous propose de maintenir pour cette année nos deux actions pour les deux fonds d'aide au logement : 621 000 € pour le Fonds de Solidarité Logement et 60 000 € pour le Fonds Commun Logement.

Nous confirmons également notre partenariat avec les trois Foyers de Jeunes Travailleurs que nous accompagnerons à hauteur de 177 600 €.

Au total, nous parlons ainsi de 2 M€ en investissement et 771 000 € en fonctionnement qui seront affectés à la politique Habitat en 2019.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – Avez-vous des questions ? ... Qui est pour ce rapport ? ... Nous n'avons pas d'avis contraire ni d'abstention. Je vous remercie.

*La délibération n° 207 relative à la politique de l'Habitat -
Dotations 2019
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 208

PROCOLE D'AIDE AU RÉTABLISSEMENT DE L'ÉQUILIBRE DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
CORRÈZE HABITAT 2017-2021

M. LE PRESIDENT – Ce rapport est reporté à une prochaine réunion. Nous avons placé ce point à l'ordre du jour, mais il s'avère qu'il continue à être discuté entre la CGLLS (Caisse de Garantie du Logement Locatif Social) et Corrèze Habitat. Je vous propose ainsi de passer au rapport suivant.

RAPPORT N° 209

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE –
DOTATIONS 2019

Mme DUMAS – Préserver l'environnement, renforcer le développement économique, tout en confortant la qualité et la cadre de vie : tels sont les objectifs de la transition écologique. Cette dernière doit s'opérer pour et avec les Corrèziens, pour renouveler les façons de produire, de consommer, de travailler, de se déplacer et de vivre ensemble. C'est ici l'ambition de Corrèze Transition Ecologique.

En 2018, nous avons conduit une large concertation avec les acteurs corrèziens (collectivités, entrepreneurs, associations) afin de les fédérer autour d'objectifs communs devenus aujourd'hui les quatre axes de notre programme Corrèze Transition Ecologique (CTE) :

- Faire de la Corrèze un territoire exemplaire sur les énergies renouvelables ;
- Faire de la sobriété et de l'efficacité énergétique un atout d'attractivité et de compétitivité ;
- Promouvoir de nouvelles mobilités choisies et durables en milieu rural ;
- Maintenir et créer des emplois par une gestion plus durable et solidaire des ressources locales.

Ce programme comporte 25 actions et une soixantaine de projets que le Département accompagnera en termes d'ingénierie et de soutien financier dès cette année 2019.

Par ailleurs, le Département a initié et porte directement six actions :

- La création de la SEM Corrèze Energies Renouvelables, qui vous sera présentée ensuite ;
- La mise en place et l'animation d'un cadastre solaire ;
- Un plan de développement de la méthanisation territoriale et collective ;
- Un plan de développement d'une filière locale d'hydrogène ;
- Un plan départemental de la mobilité électrique ;
- Le Département porte également un projet d'ampleur sur le thème de la biodiversité : la création de la première réserve départementale de la biodiversité de la Corrèze à Argentat-sur-Dordogne. Les travaux ont débuté sur ce site emblématique, visant une ouverture à la mi-2020.

Au-delà de ce programme, nous poursuivons la mise en œuvre de notre politique de transition écologique à travers les axes traditionnels : la gestion de l'eau, la protection des sites et des paysages, l'environnement et le cadre de vie, et le soutien à la production agricole. S'agissant de la protection des milieux aquatiques, nous poursuivons le soutien aux agriculteurs afin d'améliorer l'autonomie en eau des exploitations, aux propriétaires d'étangs, ainsi qu'à la Fédération départementale de la pêche dans ses actions. Nous accompagnons également les collectivités à travers les missions portées par le SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration).

Dans le domaine de la protection des sites et des paysages, nous portons la candidature du Département pour porter l'animation du site Natura 2000 "Vallée de la Dordogne", afin d'inscrire le projet dans une vision territoriale complète.

Nous poursuivons également le soutien aux associations qui œuvrent dans le domaine de l'environnement et de l'agriculture. Nous renforçons les actions d'éducation à l'alimentation auprès des collégiens, ainsi que la promotion des circuits courts, avec l'introduction de davantage de produits locaux dans la restauration scolaire.

Afin de permettre la mise en œuvre de l'ensemble de ces actions, nous vous proposons pour 2019 un budget global de 6 M€, soit 4,9 M€ consacrés à l'investissement et 1,1 M€ pour le fonctionnement. Nous enregistrons en parallèle des recettes à hauteur de 2,4 M€.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – Christian.

M. BOUZON – Dans cette politique départementale de la transition écologique, vous avez décliné plusieurs thématiques, mais je souhaiterais, quant à moi, revenir sur notre premier espace naturel sensible, propriété du Département : les gravières d'Argentat. Ce projet de réserve départementale de la biodiversité de la Corrèze est un projet que nous savons ambitieux, innovant, complexe, dont la finalité a enfin été définie, répondant par-là aux attentes et aux orientations du Schéma Départemental des Espaces Naturels et des Paysages Remarquables.

J'aimerais que notre collègue Jean-Claude LEYGNAC intervienne afin de présenter l'avancement des travaux.

Par ailleurs, j'aimerais que nous soyons informés sur les subventions qui doivent être versées par les différents acteurs. Il s'agit également de vérifier que nous ne dépassons pas l'enveloppe définie il y a quelques mois.

M. LEYGNAC – Pour ce qui est des travaux, Jean-Marie TAGUET répondra, car le Comité de Pilotage s'est tenu il y a peu de temps.

Pour ce qui est de la partie financière, le LIFE a été déposé et l'Agence de l'Eau actée. La notification est faite, ainsi que ce qui concerne l'État et les 150 000 € du FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire). Nous attendons maintenant le LIFE. Ce programme LIFE représente environ 900 000 €. Il est aujourd'hui en cours d'étude.

Ce programme LIFE comprendra une aide de l'Europe à hauteur de 10 M€ pour l'ensemble de la vallée. La partie des Gravières n'est pas la seule concernée, quand bien même elle permet de débloquent l'ensemble du dossier.

Nous travaillons avec la Caisse des Dépôts Biodiversité, mais ce volet s'avère très complexe. Avec EDF, les 700 000 € de la convention sont actés, une partie a été payée au moment de l'acquisition. Le reste est en cours de paiement. De plus, nous travaillons actuellement (je les ai vus il y a quinze jours) à un éventuel avenant pour l'année 2020, tel que la convention le prévoyait pour 2019. Cette convention ne prévoyait pas de montant pour 2020. Pour être précis, je pense qu'EDF attend de savoir si le LIFE est accordé pour proposer une rallonge.

Sur le plan de l'enveloppe, l'important appel d'offres passé en Comité de Pilotage permettra de savoir si nous respectons celle-ci. Sur le premier marché donné, nous étions en avance et les coûts se sont avérés moins élevés que prévu.

M. TAGUET – Pour ce qui est des travaux, le traitement des invasifs est terminé depuis la fin du mois de mars. Lors du dernier Comité de Pilotage, la présentation de Biotech évoquait l'aménagement physique des trois bassins. Différentes associations sont intervenues pour apporter leur pierre à l'édifice. Nous allons désormais en venir au cahier des charges technique, pour avoir des réponses aux appels d'offres en juillet. Le début des travaux est ainsi prévu courant juillet.

En parallèle, au niveau du Département, Jean-Michel TEULIERE a été embauché pour nous accompagner sur la médiation et la partie environnementale concrète. De nombreuses associations environnementales ont participé et nous pouvons y voir un succès. Les personnes et les associations ont pu apporter l'ensemble de leurs contributions. Il a fallu ensuite canaliser les projets, afin de correctement le définir. C'est pourquoi, Monsieur TEULIERE nous accompagnera. Nous utiliserons également ses compétences pour les travaux des routes et les études environnementales. Son spectre d'intervention sera large au niveau du Département sur ces questions.

M. BOUZON – Ce Monsieur est donc embauché ?

M. TAGUET – Deux jours par semaine.

M. LE PRESIDENT – Il a quitté la collectivité d'Aixe-sur-Vienne, où il travaillait deux jours par semaine. Nous l'avons embauché en mutation deux jours par semaine.

M. TAGUET – Tout à fait.

M. LEYGNAC – Le projet comprend l'extension de la zone Natura 2000 et la relation avec le CEN (Conservatoire d'Espaces Naturels). Nous avons rencontré le Directeur il y a quelques jours. Monsieur TEULIERE permettra de faire le lien. En effet, après cet important marché que nous allons passer, il restera certainement d'autres marchés plus petits portant sur l'animation ou encore l'espace public. Enfin, un dernier sujet portera sur le suivi et la gestion pour les cinq ans qui suivront. Notre idée est de faire en sorte que Monsieur TEULIERE puisse effectuer ce suivi de façon régulière, mais que nous puissions également compter sur une convention avec le CEN qui a l'habitude de gérer ces espaces. Nous devons ainsi retrouver de la complémentarité avec les personnes compétentes.

Le CEN est d'ailleurs en cours de structuration sur la partie régionale. Le Président de la Région a fait le choix du Limousin pour donner le la. En Aquitaine, le CEN n'était en effet pas très présent, et c'était quelque peu désordonné en Pays de la Loire.

M. BOUZON – J'ignorais cette embauche, mais Jean-Michel TEULIERE représente un bon choix.

M. LE PRESIDENT – Il s'agit d'une embauche très récente, car il a commencé ce lundi. Lorsque nous avons su qu'il arrêterait de travailler pour Aixe-sur-Vienne, nous avons voulu utiliser ses compétences de manière élargie.

Le sujet de l'animation de la zone Natura 2000 l'occupera également particulièrement. Nous avons renouvelé envers l'Etat notre demande d'être une structure porteuse et de compter ainsi une personne dédiée. Jusqu'ici, nous ne nous étions pas réellement penchés sur ce point.

M. LEYGNAC – Il s'agit par ailleurs d'un acteur local puisqu'il est Vice-Président de la Communauté de Communes. Ce lien et ses compétences permettront ainsi, au niveau du Comité de Pilotage, de travailler de façon constructive sur ce projet. Il s'agit réellement d'un bon choix.

M. LE PRESIDENT – Qui s'abstient ? ... Quatre abstentions. Pas d'avis contraire. Je vous remercie.

*La délibération n° 209 relative à la politique départementale de la Transition Ecologique -
Dotations 2019
est adoptée par 34 voix pour et 4 abstentions.*

RAPPORT N° 210

CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ ÉCONOMIE MIXTE
CORRÈZE ÉNERGIES RENOUVELABLES

M. TAGUET – Dans le cadre de notre programme Corrèze Transition Ecologique, l'une des orientations majeures est de faire de la Corrèze un territoire exemplaire sur les énergies renouvelables. Pour ce faire, l'une des actions principales est la création de Corrèze Energies Renouvelables, une structure en partenariat public-privé pour le développement des énergies renouvelables sur notre territoire.

A partir d'un potentiel à développer et à accompagner, notre ambition est de développer plus particulièrement l'énergie photovoltaïque, la méthanisation, l'hydroélectricité et la filière hydrogène décarboné. Dans ce cadre, nous avons recherché un opérateur privé permettant au Département d'impulser une dynamique forte sur le territoire, d'accompagner tous les acteurs, de permettre des investissements productifs, tout en limitant les risques financiers. Nous avons ainsi exploré différentes pistes, en débutant par la constitution d'une SEMOP (Société d'Economie Mixte à OPération unique). Après négociations avec nos partenaires et consultation de nos juristes, nous avons abouti à un montage juridique plus souple : la Société d'économie mixte (SEM). Afin de pouvoir s'incorporer dans un modèle économique ayant fait ses preuves, de développer un portefeuille de projets et participer au développement de projets dans le cadre de sociétés dédiées, la SEM est apparue comme la solution la plus agile pour intervenir sur le territoire.

Je vous propose ainsi aujourd'hui la création de la SEM Corrèze Energies Renouvelables, en partenariat avec le groupement SAUR SUNSEO UNITE, trois entreprises spécialisées dans ce domaine. Le capital social, d'un montant de 225 000 € sera réparti comme suit :

- 64 % pour le Département ;
- 12 % pour chaque membre privé.

Cette société disposera d'un Conseil d'Administration de 9 membres, dont 6 membres du Conseil Départemental. La présidence sera assurée par le Département.

La SEM débutera rapidement un travail de prospection sur les différentes énergies renouvelables et auprès des différents acteurs du territoire. Elle construira un portefeuille projets qu'elle mettra en œuvre au travers de sociétés projets dédiés. Elle proposera ainsi rapidement à l'ensemble des Corrèziens des offres commerciales pour le développement des projets d'énergies renouvelables, à commencer par le photovoltaïque.

Ce mode de fonctionnement, sécurisant le portage de projets en termes de risques et de financements, permettra de mettre en œuvre une réelle dynamique de développement de projets pour tous les Corrèziens. Elle leur permettra de s'engager dans le développement des énergies renouvelables, en s'appuyant sur un partenaire connu et de référence, défenseur du territoire et de la solidarité : le Département de la Corrèze.

M. FRONTY – Je vais répéter ce que Bernard a dit ce matin. Cette création avait été grandement annoncée et peinait pourtant à voir le jour depuis huit ou neuf mois. J'espère que la nouvelle SEM permettra d'avancer dans l'intérêt de tout le monde.

M. LE PRESIDENT – Nous avons effectivement deux mois de retard. Nous avons prévu de procéder au débat contradictoire lors du Conseil de février. Afin de pouvoir nous donner le temps de discuter avec les uns et les autres, nous avons pris deux mois supplémentaires. Vous avez raison de le souligner.

Les projets qui se trouvaient quelque peu en attente seront ainsi débloqués incessamment sous peu. Nous ne les avons pas perdus. La SEM débutera, par conséquent, pleinement ses activités d'entrée, notamment sur les propositions et les capacités à développer un parc.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration compte ainsi 9 membres. Nous avons souhaité que les minorités ne se fassent pas instrumentaliser par les autres membres. Notre idée était ainsi d'établir la majorité à 5 membres et une minorité à 1 membre. Nous compterons ainsi 6 membres du Conseil Départemental, auquel s'ajoutera 1 membre à titre consultatif de la minorité. Nous aurons de plus un membre de chaque partenaire.

Je vous propose ainsi de nommer Francis COMBY, Jean-Jacques DELPECH, Nelly SIMANDOUX, Jean-Marie TAGUET, Gilbert FRONTY et moi-même, ainsi que Christian BOUZON à titre consultatif. Je vous précise que si nous délibérons favorablement aujourd'hui, le Conseil d'Administration d'installation se tiendrait le mercredi 17 avril, à 16 heures, afin de ne pas perdre de temps.

Qui est favorable à cette délibération ? ... Pas d'avis contraire ? ... Pas d'abstention ? ... Je vous remercie.

*La délibération n° 210 relative à la création de la Société Economie Mixte
Corrèze Energies Renouvelables
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 211

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE RELATIVE AUX SYSTÈMES D'INFORMATION DE LA COLLECTIVITÉ –
DOTATIONS 2019

Mme PADILLA-RATELADE – Les nouvelles technologies et le digital amènent notre collectivité à moderniser son système d'information. Cette ambition numérique est portée par un projet d'administration qui permettra l'interaction avec les usagers, les élus, les prestataires et les partenaires, vers une offre de services innovants et simplifiés en Web 4.0, facilitant l'accès aux services publics.

Concernant l'investissement, nous prévoyons une enveloppe de 2 290 000 €, avec notamment 995 000 € pour mettre en action la feuille de route numérique 2019-2021 déclinée autour de quatre grands projets fonctionnels : l'Administration 4.0, les Routes 4.0, Social 4.0, Tourisme 4.0.

Par ailleurs, 1,07 M€ sont réservés aux projets structurants axés sur les évolutions des infrastructures informatiques et téléphoniques des 101 sites de la collectivité, dont 24 collèges. De plus, 225 000 € permettront de moderniser la performance des réseaux locaux des collèges en termes de câblage, d'effectifs et d'équipements actifs. Cette modernisation est nécessaire afin de ne pas freiner le développement des usages pédagogiques. Une enveloppe de 1,69 M€ est également prévue pour assurer le fonctionnement global des systèmes d'information et de communication de nos services.

M. LE PRESIDENT – Stéphanie.

Mme VALLÉE – La feuille de route prévoit quatre grands projets que vous avez cités. Nous pouvons espérer que ces projets fonctionnent mieux que les routes 4.0. Nous avons déjà évoqué ce sujet plus tôt.

M. LE PRESIDENT – Ce n'est pas si mal.

Mme VALLÉE – Vous consacrez une grande partie du rapport au programme 100 % collèges connectés. Je regrette une nouvelle fois que les tablettes destinées aux collèges ne soient pas d'une qualité honorable afin de développer cette politique. C'est un comble pour une collectivité qui vante le 4.0.

Je trouve également important de travailler sur l'adaptation au numérique, car il me paraît essentiel, comme vous l'avez rappelé, d'avoir conscience que tout le monde ne se situe pas au même niveau, aussi bien au sein de la collectivité que pour l'ensemble des Corrèziens, dans l'accès et la capacité à travailler sur des supports numériques.

M. LE PRESIDENT – Pour ce qui est des tablettes, je ne dispose d'aucun retour.

Mme PITTMAN – Nous n'avons pas de retours négatifs sur ce point. Un temps d'adaptation est toujours nécessaire quant à ces nouvelles tablettes qui ont généré quelques problèmes quant à leur utilisation exclusivement pédagogique.

M. LE PRESIDENT – Sur ce sujet, il convient que les services nous fassent un moment donné un point précis, car nous ne pouvons pas compter d'un côté trois ou quatre élus de la Minorité ou quelques cantons qui indiquent un problème dans les collèges et, dans le même temps, ne pas recevoir de retours de notre côté. Lorsque vous avez soulevé des problèmes de dotations dans les collèges, vos cantons n'ont pas été ciblés, les problèmes se présentent partout de la même façon. Si un problème existe, il doit se présenter ailleurs que dans vos cantons.

La dernière fois, lorsque vous avez remonté un sujet, nous avons effectivement connu des retards dans les mises à jour, et j'ai demandé aux services de nous flécher ces problèmes afin de ne pas les apprendre en séance.

Je vous propose ainsi de procéder à un point précis dans une prochaine séance, afin que nous sachions ce qu'il en est sur ce sujet, car nous ne pouvons pas entendre tant de discours différents.

Pour ce qui est du tourisme 4.0, je tenais à préciser certains points. L'outil fonctionne très bien et nous devons maintenant nous concentrer sur la capacité à développer le produit. Les équipes seront ainsi renforcées. D'ici l'Assemblée Générale de Corrèze Tourisme en juin, nous devons pouvoir compter sur un état des lieux précis de ce que les outils ont apporté, et vérifier si la phase de développement en cours depuis le début de l'année s'avère efficace. Nous bénéficions d'ambassadeurs de grande qualité qui estiment que l'outil fonctionne de façon très satisfaisante.

Pour ce qui concerne l'administration et le social, je pense que nous retrouvons le débat de ce matin. Il ne s'agit pas de faire du 4.0 uniquement pour faire du 4.0. Il s'agit de faire évoluer des outils, mais le projet d'administration rencontre l'aspect humain, la machine ne fait pas tout. Si demain nous répondons aux gens qu'il leur suffit de consulter leur ordinateur pour obtenir des réponses à leurs questions, nous irons au-devant de problèmes. Je pense que nous partageons les objectifs. Un suivi régulier est ensuite nécessaire afin de vérifier que le projet ne s'éloigne pas de ceux-ci.

Qui est favorable à ce rapport ? ... Pas d'abstention ? ... Pas d'avis contraire ? ... Je vous remercie.

*La délibération n° 211 relative à la politique départementale relative
aux systèmes d'information de la Collectivité - Dotations 2019 -
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 212

BÂTIMENTS ET MOYENS GÉNÉRAUX – DOTATIONS 2019

Mme DUMAS – Au cours de l'année 2018, l'investissement sur nos bâtiments a permis d'affecter 88 % de la commande publique afférente à des entreprises locales. En 2019, nous poursuivons cet objectif et veillons à maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Concernant les investissements, nous prévoyons une enveloppe de 2,790 M€, dont 1,592 M€ réservé aux collèges publics, avec des travaux de sécurisation, de modernisation, de mise en accessibilité et d'amélioration énergétique, qui permettront de réduire les dépenses de fonctionnement.

Par ailleurs, 875 000 € sont consacrés à la modernisation des bâtiments départementaux, notamment des bâtiments des centres d'entretien des routes, des gendarmeries et des Maisons de la Solidarité. De plus, 311 000 € sont prévus pour les sites touristiques, culturels, sportifs et les centres de vacances.

Pour ce qui est du budget de fonctionnement, nous prévoyons une enveloppe de 5 117 400 € :

- 3,590 M€ sont nécessaires pour les bâtiments départementaux ;
- 618 000 € sont mobilisés pour les affaires juridiques et les assurances ;
- 900 400 € sont dédiés aux moyens généraux de fonctionnement de notre collectivité.

En parallèle, 1,365 M€ de recettes sont prévus pour les loyers et les charges fédérées par le patrimoine départemental.

M. LE PRESIDENT – Pas de questions ? ... Qui est favorable à ce rapport ? ... Pas d'avis contraire et pas d'abstention.

*La délibération n° 212 relative aux Bâtiments et Moyens Généraux --
Dotations 2019
est adoptée à l'unanimité.*

Avant de terminer, je vous donne rendez-vous le 24 mai pour la prochaine séance. Je peste quelque peu sur cette date, mais je tiens à vous donner une explication afin de préserver quelque peu nos services. Il s'agit de la première fois que nous prévoyons une date de Commission Permanente (CP) aussi éloignée du budget. Toutefois, les vacances scolaires commencent ce soir et la préparation d'une CP est compliquée durant ces périodes de vacances. Ainsi, la CP se trouve décalée en mai.

Bon retour et bonne fin de journée à tous.

